

C

E

R

E

Q

QUI FORME
POUR QUI ?

LES RÉGIONS,
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET L'EMPLOI

ALAIN CHARLOT
LUC CHEVALIER
FRANÇOIS POTTIER

C O L L E C T I O N
D E S E T U D E S

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS**

QUI FORME POUR QUI ?

**LES RÉGIONS,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET L'EMPLOI**

Alain CHARLOT - Luc CHEVALIER - François POTTIER

*Cette étude a été réalisée avec le soutien
de la Délégation à l'Aménagement du territoire
et à l'Action régionale (DATAR)*

COLLECTION DES ÉTUDES N° 55

AOÛT 1990

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

AVANT-PROPOS

L'AMÉLIORATION dans les niveaux de formation et dans la répartition territoriale des qualifications, sensible dans l'évolution de ces dernières années, ne doit pas occulter l'ampleur des disparités qui subsistent sur le territoire dans ce domaine. Dans l'ensemble du système de formation, l'enseignement supérieur n'échappe pas à ce constat.

A l'heure où s'engageaient des réflexions de fond sur le rééquilibrage et l'évolution du système universitaire tant au plan national que local, où les élus des régions, des départements, des villes, les entreprises, l'ensemble des acteurs de la vie économique exprimaient de plus en plus nettement leurs attentes et leur volonté de coopérer à la modernisation du système, en cohérence avec les perspectives de développement de leurs régions, il nous a semblé particulièrement nécessaire d'affiner la connaissance de ces déséquilibres.

Du point de vue de l'Aménagement du territoire, notre perspective est double :

- analyser les inégalités dans les niveaux d'équipement et la structure de l'offre de formation supérieure dans les grandes zones du territoire, avec l'objectif de les réduire ;
- mais aussi révéler, pour aider à leur correction, les insuffisances qualitatives, les inadaptations de l'offre éducative au regard des capacités d'absorption et des besoins pressentis des économies régionales à court et moyen terme.

Les résultats de l'étude, confiée au CEREQ, contribueront très certainement à l'approfondissement de cette connaissance.

L'étude, s'attachant à la production des diplômés par académie pour une année donnée - récente (1987) - fournit des informations précises sur l'ampleur des inégalités des flux par région, mais aussi au sein des régions, par institution et par filière. L'enquête suit ces diplômés sur le lieu de leur premier emploi : l'analyse complexe des migrations interrégionales, très différentes d'une région à l'autre et selon les filières, révèle qu'elles constituent un bon indicateur du degré d'intégration des universités dans leur tissu régional, ainsi que du rôle d'entraînement qu'elles peuvent jouer sur le tissu économique.

Les disparités relevées dans la capacité des régions à retenir leurs diplômés (et parfois, au mieux, à les retenir et à en attirer de l'extérieur) interrogent en retour sur la structuration de l'offre de formation et sur les relations entre l'offre de formation et la structure du marché du travail.

Ces informations sont, je pense, nouvelles. Souhaitons qu'elles nourrissent la réflexion des acteurs de l'enseignement supérieur (administration, universitaires) et leurs partenaires, mais aussi de l'ensemble des acteurs du développement régional.

Jean-Pierre Duport
Délégué à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale

SOMMAIRE

Introduction	5
Chapitre I	
Qui forme ?	
La production régionale de diplômés	7
1. <i>Production de diplômés de l'enseignement supérieur</i>	7
2. <i>Quelques éléments d'interprétation</i>	18
Chapitre II	
Qui forme pour qui ?	23
1. <i>La localisation des premiers emplois et la mobilité interrégionale par rapport au lieu des études supérieures</i>	23
2. <i>La mobilité interrégionale et l'offre régionale de formation</i>	27
3. <i>La mobilité interrégionale et le marché du travail</i>	46
Conclusion	67
Annexe I	
Méthodologie	71
Annexe II	
Les indicateurs d'insertion	73

INTRODUCTION

LA complexité des cursus universitaires, le cumul de plusieurs formations et diplômes, la croissance du nombre des poursuites d'études au sortir des écoles d'enseignement supérieur, la mobilité géographique en cours d'études contribuent à rendre opaque la production réelle de diplômés au niveau régional.

En 1984, 124 000 diplômés ont quitté les universités (deuxième ou troisième cycle), les écoles d'ingénieurs et de commerce reconnues par l'Etat, les sections de techniciens supérieurs ou les instituts universitaires de technologie (les doubles comptes ou poursuites d'études vers d'autres institutions sont exclus).

L'enquête effectuée par le CEREQ en 1987 sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur permet une évaluation correcte du nombre de diplômés par région :

- la région Ile-de-France produit le tiers de l'ensemble des diplômés de niveaux I à III, mais seulement 20 % de diplômés du niveau III et près de la moitié des diplômés de troisième cycle ;
- à l'opposé, une académie comme Lille qui ne forme que 7 % de l'ensemble des diplômés de niveaux I à III, produit presque 10 % des diplômés du niveau III, mais 4 % seulement des diplômés de troisième cycle.

Ces deux exemples montrent l'extrême disparité du volume et de la structure du flux de diplômés régionaux dont on dresse une typologie dans le premier chapitre.

Le deuxième chapitre porte sur la destination des sortants de l'enseignement supérieur et relie les flux de diplômés régionaux au lieu d'exercice de leur premier emploi après la sortie des études.

Dans une première étape l'analyse s'est attachée à caractériser les mobilités interrégionales observées lors de la prise du premier emploi et à les rapprocher de l'offre de formation régionale. On a ainsi mis en évidence qu'une partie des migrations observées s'expliquait par les disparités de l'offre de formation sur le territoire au regard des potentialités régionales d'emploi.

Ensuite les migrations interrégionales sont observées par rapport aux conditions du marché régional de l'emploi sur la base de quelques indicateurs d'insertion professionnelle et en intégrant l'effet des migrations sur les structures d'emplois occupés. Les migrations vers la région parisienne produisent dans tous les cas un effet positif sur le taux de cadres supérieurs et ingénieurs et de professions intermédiaires dans les emplois occupés par les diplômés de

l'enseignement supérieur. Mais l'attraction qu'exerce le marché du travail parisien est une caractéristique dominante des migrations interrégionales qui se traduit notamment dans les niveaux de salaires moyens perçus par les diplômés.

CHAPITRE I

QUI FORME ? LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DIPLÔMÉS

Toute une série de facteurs contribue à rendre difficile l'évaluation de la production réelle de diplômés de chacune des régions françaises. La complexité des cursus universitaires, les doubles inscriptions, le cumul de plusieurs formations et diplômes, l'importance de la formation post-initiale à l'université (31,5 % des étudiants sont âgés d'au moins vingt-huit ans), la croissance du nombre des poursuites d'études après avoir quitté une école d'enseignement supérieur, ainsi que la mobilité géographique en font partie. L'enquête nationale du CEREQ, réalisée en 1987, sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur en 1984, permet une évaluation correcte du flux annuel de diplômés par région. Cette production régionale de diplômés de l'enseignement supérieur est à relativiser à l'aide de quelques éléments d'interprétation.

En effet, on se doit de prendre en compte les potentialités offertes par l'enseignement secondaire (taux de bacheliers), le rendement dans l'enseignement supérieur et le phénomène d'entraînement que provoque une présence déjà élevée de diplômés du supérieur dans la population active.

1 PRODUCTION DE DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enquête du CEREQ réalisée en 1987 auprès des étudiants français sortis de l'enseignement supérieur en 1984 permet de mesurer le flux réel des sortants diplômés par académie d'études et par type d'enseignements (Tableau 1) (1).

1.1. Une forte concentration : huit étudiants sur dix sortent diplômés de la moitié des régions françaises

Un flux de 124 000 diplômés qui ont quitté l'enseignement supérieur, et qui n'ont pas poursuivi d'études vers d'autres institutions, a été évalué pour 1984.

(1) Les tableaux de cette première partie ont été obtenus à partir des résultats de l'enquête du CEREQ augmentés des populations universitaires non couvertes par l'enquête et qui ont été estimées. Cette consolidation des effectifs permet de donner une bonne estimation du flux de diplômés pour 1984 (Cf. Annexe méthodologique). Ces données ne portent que sur les étudiants français.

Tableau 1

Flux des sortants de l'enseignement supérieur en 1984
par académie d'études et type d'établissements
(ou cycle universitaire)

	SCIENCES (Université)				DROIT-SC ECONOMIQUE (Université)				LETTRES-SC HUMAINES (Université)			
	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc
Aix-Marseille	88	243	70	101	72	510	212	41	139	806	54	83
Amiens	8	35	12	10	13	105	43	4	27	140	25	10
Besançon	16	62	6	25	8	72	24	-	50	190	34	11
Bordeaux	25	201	138	136	123	521	213	21	144	653	148	57
Caen	8	62	8	28	14	132	37	-	51	202	41	26
Clermont	8	69	29	71	12	181	50	9	42	215	14	-
Dijon	7	48	10	70	14	177	57	8	34	299	32	2
Grenoble	14	237	33	131	23	414	195	23	97	391	84	27
Lille	73	437	127	143	67	485	101	34	180	657	57	54
Limoges	-	50	4	48	11	105	37	3	21	107	19	8
Lyon	98	248	102	147	100	655	205	42	240	931	161	121
Montpellier	29	155	40	160	28	377	134	71	131	397	59	51
Nancy	30	176	54	124	43	250	64	14	88	455	36	19
Nantes	30	200	50	57	47	320	36	14	124	561	40	30
Nice	19	133	36	46	45	285	119	8	53	313	52	27
Orléans	50	118	10	20	14	224	50	6	120	298	17	6
Poitiers	30	67	24	45	28	148	76	5	56	221	8	31
Reims	21	64	20	4	51	275	33	10	29	287	-	10
Rennes	74	342	101	128	29	601	163	41	88	679	192	44
Rouen	14	104	4	27	38	126	38	7	85	240	22	19
Strasbourg	27	138	44	150	10	279	136	22	67	459	76	196
Toulouse	103	241	87	174	83	523	174	50	200	721	214	88
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	7	-
D.O.M.	-	6	-	-	12	76	4	-	53	46	-	-
Ile-de-France	297	1321	651	1094	394	3641	1846	352	884	6253	1634	905
Paris	195	879	474	850	226	2488	1438	255	547	4161	1238	709
Créteil	13	46	23	34	63	402	85	9	234	1256	223	71
Versailles	89	396	154	210	105	751	322	88	103	836	173	125
FRANCE	1069	4757	1670	2939	1279	10482	4047	785	3003	15528	3026	1825

	Diplôme Universi- taire non précisé	Dipl. d'état de docteur en médecine, pharma, odont	Diplôme enseign. 1er degré	DUT/BTS secondaire	DUT/BTS tertiaire	Diplômés ingénieurs	Diplômés Ec. Commerce	TOTAL
Aix-Marseille	44	809	157	510	945	127	140	5 159
Amiens	-	190	231	268	358	180	83	1 742
Besançon	21	215	238	367	334	68	-	1 741
Bordeaux	125	832	355	556	991	134	201	5 574
Caen	56	187	231	286	222	97	28	1 716
Clermont	33	328	152	348	400	99	89	2 149
Dijon	5	202	154	356	319	76	71	1 941
Grenoble	128	374	280	806	962	357	52	4 628
Lille	135	792	705	1 324	1 379	762	318	7 830
Limoges	-	211	66	269	228	29	-	1 216
Lyon	243	990	540	830	1 411	1 086	335	8 485
Montpellier	155	802	185	516	435	272	118	4 115
Nancy	71	533	434	608	753	466	50	4 278
Nantes	36	583	560	677	821	318	210	4 714
Nice	67	225	125	288	745	30	92	2 708
Orléans	37	311	266	401	617	22	40	2 627
Poitiers	64	169	149	379	323	56	46	1 925
Reims	34	309	251	367	434	6	194	2 399
Rennes	107	490	772	770	1 198	392	102	6 313
Rouen	44	225	220	282	510	215	243	2 463
Strasbourg	109	596	362	506	979	263	110	4 529
Toulouse	180	657	203	622	1 186	628	154	6 288
Corse	-	-	31	21	38	-	-	104
D.O.M.	13	-	216	100	120	-	-	646
Ile-de-France	1 138	3 447	2643	2 149	4 346	3 376	2 659	39 030
Paris	899	2 529	818	750	2 333	2 399	1 585	24 773
Créteil	115	335	857	563	932	62	102	5 426
Versailles	124	583	968	836	1 081	915	972	8 831
FRANCE	2 845	13 477	9 526	13 628	20 040	9 059	5 335	124 320

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Tableau 1 bis

Flux des sortants de l'enseignement supérieur en 1984
Structure par académie d'études selon le type d'établissements
(ou cycle universitaire)

	SCIENCES (Université)				DROIT-SC ECONOMIQUE (Université)				LETTRES-SC HUMAINES (Université)			
	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèse 3è cyc	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc
Aix-Marseille	8,2	5,1	4,2	3,4	5,6	4,9	5,2	5,2	4,6	5,2	1,8	4,6
Amiens	0,7	0,7	0,7	0,3	1,0	1,0	1,1	0,5	0,9	0,9	0,8	0,6
Besançon	1,5	1,3	0,4	0,9	0,6	0,7	0,6	-	1,7	1,2	1,1	0,6
Bordeaux	2,3	4,2	8,3	4,6	9,6	5,0	5,3	2,7	4,8	4,2	4,9	3,1
Caen	0,8	1,3	0,5	1,0	1,1	1,3	0,9	-	1,7	1,3	1,4	1,4
Clermont	0,8	1,5	1,7	2,4	0,9	1,7	1,2	1,2	1,4	1,4	0,5	-
Dijon	0,7	1,0	0,6	2,4	1,1	1,7	1,4	1,0	1,1	1,9	1,1	0,1
Grenoble	1,3	5,0	2,0	4,5	1,8	4,0	4,8	2,9	3,2	2,5	2,8	1,5
Lille	6,8	9,2	7,6	4,9	5,2	4,6	2,5	4,3	6,0	4,2	1,9	3,0
Limoges	-	1,1	0,2	1,6	0,9	1,0	0,9	0,4	0,7	0,7	0,6	0,4
Lyon	9,2	5,2	6,1	5,0	7,8	6,3	5,1	5,4	8,0	6,0	5,3	6,6
Montpellier	2,7	3,3	2,4	5,4	2,2	3,6	3,3	9,0	4,4	2,6	2,0	2,8
Nancy	2,8	3,7	3,8	4,2	3,4	2,4	1,6	1,8	2,9	2,9	1,2	1,0
Nantes	2,8	4,2	3,0	1,9	3,7	3,1	0,9	1,8	4,1	3,6	1,3	1,6
Nice	1,8	2,8	2,2	1,6	3,5	2,7	2,9	1,0	1,8	2,0	1,7	1,5
Orléans	4,7	2,5	0,6	0,7	1,1	2,1	1,2	0,8	4,0	1,9	0,6	0,3
Poitiers	2,8	1,4	1,4	1,5	2,2	1,4	1,9	0,6	1,9	1,4	0,3	1,7
Reims	2,0	1,4	1,2	0,1	4,0	2,6	0,8	1,3	1,0	1,9	-	0,6
Rennes	7,0	7,2	6,1	4,4	2,3	5,7	4,0	5,2	2,9	4,4	6,4	2,4
Rouen	1,3	2,2	0,2	0,9	3,0	1,2	0,9	0,9	2,8	1,6	0,7	1,0
Strasbourg	2,5	2,9	2,6	5,1	0,8	2,7	3,4	2,8	2,2	3,0	2,5	10,7
Toulouse	9,6	5,1	5,2	5,9	6,5	5,0	4,3	6,4	6,7	4,6	7,1	4,8
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	-
D.O.M.	-	0,1	-	-	0,9	0,7	0,1	-	1,8	0,3	-	-
Ile-de-France	27,7	27,8	39,0	37,3	30,8	34,7	45,6	44,9	29,4	40,3	54,0	49,6
Paris	18,2	18,5	28,4	28,9	17,7	23,7	35,5	32,5	18,2	26,8	40,9	38,9
Créteil	1,2	1,0	1,4	1,2	4,9	3,8	2,1	1,2	7,8	8,1	7,4	3,9
Versailles	8,3	8,3	9,2	7,2	8,2	7,2	8,0	11,2	3,4	5,4	5,7	6,8
FRANCE	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	(1069)	(4757)	(1670)	(2939)	(1279)	(10482)	(4047)	(785)	(3003)	(15528)	(3026)	(1825)

	Diplôme universitaire non précisé	Dipl. d'état de docteur en médecine, pharma, odont	Diplôme enseig. 1er degré	DUT/BTS secondaire	DUT/BTS tertiaire	Diplômés ingénieurs	Diplômés Ec.Commerce	TOTAL
Aix-Marseille	1,6	6,0	1,7	3,8	4,7	1,4	2,6	4,1
Amiens	-	1,4	2,4	2,0	1,8	2,0	1,6	1,4
Besançon	0,7	1,6	2,5	2,7	1,7	0,8	-	1,4
Bordeaux	4,4	6,2	3,7	4,1	5,0	1,5	3,8	4,5
Caen	2,0	1,4	2,4	2,1	1,1	1,1	0,5	1,4
Clermont	1,2	2,4	1,6	2,6	2,0	1,1	1,7	1,7
Dijon	0,2	1,5	1,6	2,6	1,6	0,8	1,3	1,6
Grenoble	4,5	2,8	2,9	5,9	4,8	3,9	1,0	3,7
Lille	4,7	5,9	7,4	9,7	6,9	8,4	6,0	6,3
Limoges	-	1,6	0,7	2,0	1,1	0,3	-	1,0
Lyon	8,5	7,3	5,7	6,1	7,0	12,0	6,3	6,8
Montpellier	5,4	5,9	1,9	3,8	2,2	3,0	2,2	3,3
Nancy	2,5	3,9	4,6	4,5	3,8	5,1	0,9	3,4
Nantes	1,3	4,3	5,9	5,0	4,1	3,5	3,9	3,8
Nice	2,4	1,7	1,3	2,1	3,7	0,3	1,7	2,2
Orléans	1,3	2,3	2,8	2,9	3,1	0,2	0,8	2,1
Poitiers	2,2	1,3	1,6	2,8	1,6	0,6	0,9	1,6
Reims	1,2	2,3	2,6	2,7	2,2	0,1	3,6	1,9
Rennes	3,8	3,6	8,1	5,6	6,0	4,3	1,9	5,1
Rouen	1,5	1,7	2,3	2,1	2,5	2,4	4,6	2,0
Strasbourg	3,8	4,4	3,8	3,7	4,9	2,9	2,1	3,6
Toulouse	6,3	4,9	2,1	4,6	5,9	6,9	2,9	5,1
Corse	-	-	0,3	0,1	0,2	-	-	0,1
D.O.M.	0,5	-	2,3	0,7	0,6	-	-	0,5
Ile-de-France	40,0	25,6	27,8	15,7	21,6	37,3	49,8	31,4
Paris	31,6	18,8	8,6	5,5	11,6	26,5	29,7	19,9
Créteil	4,0	2,5	9,0	4,1	4,6	0,7	1,9	4,4
Versailles	4,4	4,3	10,2	6,1	5,4	10,1	18,2	7,1
FRANCE	100	100	100	100	100	100	100	100
	(2 845)	(13 477)	(9 526)	(13 268)	(20 040)	(9 059)	(5 335)	(124 320)

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Tableau 1 ter

Flux des sortants de l'enseignement supérieur en 1984
Structure par type d'établissements selon l'académie d'études
(ou cycle universitaire)

	SCIENCES (Université)				DROIT-SC ECONOMIQUE (Université)				LETTRES-SC HUMAINES (Université)			
	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc	1er cyc	2ème cyc	DEA DESS	Thèses 3è cyc
Aix-Marseille	1,7	4,7	1,4	2,0	1,4	9,9	4,1	0,8	2,7	15,6	1,1	1,6
Amiens	0,5	2,0	0,7	0,6	0,8	6,0	2,5	0,2	1,6	8,0	1,4	0,6
Besançon	0,9	3,6	0,3	1,4	0,5	4,1	1,4	-	2,9	10,9	2,0	0,6
Bordeaux	0,5	3,6	2,5	2,4	2,2	9,4	3,8	0,4	2,6	11,7	2,7	1,0
Caen	0,5	3,6	0,5	1,6	0,8	7,7	2,2	-	3,0	11,8	2,4	1,5
Clermont	0,4	3,2	1,4	3,3	0,6	8,4	2,3	0,4	2,0	10,0	0,7	-
Dijon	0,4	7,5	0,5	3,6	0,7	9,1	2,9	0,4	1,8	15,4	1,7	0,1
Grenoble	0,3	4,1	0,7	2,8	0,5	9,0	4,2	0,5	2,1	8,5	1,8	0,6
Lille	0,9	5,6	1,6	1,8	0,9	6,2	1,3	0,4	2,3	8,4	0,7	0,7
Limoges	-	4,1	0,3	4,0	0,9	8,6	3,0	0,2	1,7	8,8	1,6	0,7
Lyon	1,2	2,9	1,2	1,7	1,2	7,7	2,4	0,5	2,8	11,0	1,9	1,4
Montpellier	0,7	3,8	1,0	3,9	0,7	9,2	3,3	1,7	3,2	9,7	1,4	1,2
Nancy	0,7	4,1	1,5	2,9	1,0	5,8	1,5	0,3	2,1	10,6	0,8	0,4
Nantes	0,6	4,2	1,1	1,2	1,0	6,8	0,8	0,3	2,6	11,9	0,9	0,6
Nice	0,7	4,9	1,3	1,7	1,7	10,5	4,4	0,3	2,0	11,6	1,9	1,0
Orléans	1,9	4,5	0,4	0,8	0,5	8,5	1,9	0,2	4,6	11,3	0,7	0,2
Poitiers	1,6	3,5	1,3	2,3	1,5	7,7	4,0	0,3	2,9	11,5	0,4	1,6
Reims	0,9	2,7	0,8	0,2	2,1	11,5	1,4	0,4	1,2	12,0	-	0,4
Rennes	1,2	5,4	1,6	2,0	0,5	9,5	2,6	0,7	1,4	10,8	3,0	0,7
Rouen	0,6	4,2	0,2	1,1	1,5	5,1	1,5	0,3	3,5	9,7	0,9	0,8
Strasbourg	0,6	3,1	1,0	3,3	0,2	6,2	3,0	0,5	1,5	10,1	1,7	4,3
Toulouse	1,6	3,8	1,4	2,8	1,3	8,3	2,8	0,8	3,2	11,5	3,4	1,4
Corse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,7	6,7	-
D.O.M.	-	0,9	-	-	1,9	11,8	0,6	-	8,2	7,1	-	-
Ile-de-France	0,8	3,4	1,7	2,8	1,0	9,3	4,7	0,9	2,3	16,0	4,2	2,3
Paris	0,8	3,6	1,9	3,4	0,9	10,0	5,8	1,0	2,2	16,8	5,0	2,3
Créteil	0,2	0,9	0,4	0,6	1,2	7,4	1,6	0,2	4,3	23,2	4,1	1,3
Versailles	1,0	4,5	1,7	2,4	1,2	8,5	3,7	1,0	1,2	9,5	2,0	1,4
FRANCE	0,9	3,8	1,3	2,4	1,0	8,4	3,2	0,6	2,4	12,5	2,4	1,5

	Diplôme universi- taire non précisé	Dipl. d'état de docteur en médecine, pharma, odont	Diplôme enseig. 1er degré	DUT/BTS secondaire	DUT/BTS tertiaire	Diplômés ingénieurs	Diplômés Ec.Commerce	TOTAL
Aix-Marseille	0,9	15,7	3,0	10,0	18,3	2,5	2,7	100 (5159)
Amiens	-	10,9	13,3	15,4	20,6	10,3	4,8	100 (1742)
Besançon	1,2	12,4	13,7	21,1	19,2	3,9	-	100 (1741)
Bordeaux	2,2	14,9	6,4	10,0	17,8	2,4	3,6	100 (5574)
Caen	3,3	10,9	13,5	16,7	12,9	5,7	1,6	100 (1716)
Clermont	1,5	15,3	7,1	16,2	18,6	4,6	4,1	100 (2149)
Dijon	0,3	10,4	7,9	18,3	16,4	3,9	3,7	100 (1941)
Grenoble	2,8	8,1	6,1	17,4	20,8	7,7	1,1	100 (4628)
Lille	1,7	10,1	9,0	16,9	17,6	9,7	4,1	100 (7830)
Limoges	-	17,4	5,4	22,2	18,7	2,4	-	100 (1216)
Lyon	2,9	11,7	6,4	9,8	16,6	12,8	4,0	100 (8485)
Montpellier	3,8	19,5	4,5	12,5	10,6	6,6	2,9	100 (4115)
Nancy	1,7	12,5	10,1	14,2	17,6	10,9	1,2	100 (4278)
Nantes	0,8	12,4	11,9	14,4	17,4	6,8	4,5	100 (4714)
Nice	2,5	8,3	4,6	10,6	27,5	1,1	3,4	100 (2708)
Orléans	1,4	11,8	10,1	15,3	23,5	0,8	1,5	100 (2627)
Poitiers	3,3	8,8	7,7	19,7	16,8	2,9	2,4	100 (1925)
Reims	1,4	12,9	10,5	15,3	18,1	0,3	8,1	100 (2399)
Rennes	1,7	7,8	12,2	12,2	19,0	6,2	1,6	100 (6313)
Rouen	1,8	9,1	8,9	11,5	20,7	8,7	9,9	100 (2463)
Strasbourg	2,4	13,2	8,0	11,2	21,6	5,8	2,4	100 (4529)
Toulouse	2,9	10,5	3,2	9,9	18,9	10,0	2,5	100 (6288)
Corse	-	-	29,8	20,2	36,5	-	-	100 (104)
D.O.M.	2,0	-	33,4	15,5	18,6	-	-	100 (646)
Ile-de-France	2,9	8,8	6,8	5,5	11,1	8,7	6,8	100 (39030)
Paris	3,6	10,2	3,3	3,0	9,4	9,7	6,4	100 (24773)
Créteil	2,1	6,2	15,8	10,4	17,2	1,1	1,9	100 (5426)
Versailles	1,4	6,6	11,0	9,5	12,2	10,4	11,0	100 (8831)
FRANCE	2,3	10,8	7,7	11,0	16,1	7,3	4,3	100 (124320)

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Un premier regard sur ce flux met rapidement en évidence le poids considérable de la région Ile-de-France (regroupant les académies de Paris, Créteil, Versailles) (1) qui concentre à elle seule près d'un diplômé sur trois (31,4 %). Le rôle de Paris est primordial, avec un diplômé français sur cinq.

Cette prédominance de l'Ile-de-France s'exerce dans chacune des institutions. Cependant, elle ne produit que 19 % des diplômés de STS ou d'IUT alors qu'elle représente 45,4 % des diplômés de troisième cycle (plus d'un sur deux en lettres et sciences humaines). Une forte implantation d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce, liée à une demande importante dans la région, fait que l'Ile-de-France forme plus d'un ingénieur sur trois et près d'un diplômé d'école de commerce sur deux.

L'Ile-de-France apparaît comme le pôle principal de la production de diplômés en France, ce qui reflète plus son poids économique que démographique.

Des centres régionaux se dégagent ainsi que d'autres pôles pour certains types de formations. C'est le cas de Lyon et Lille qui, avec 6,8 % et 6,3 % de diplômés, sont loin derrière la production totale de l'Ile-de-France, puis Toulouse et Rennes (5,1 % chacun). Viennent ensuite les pôles régionaux secondaires que sont Aix-Marseille, Bordeaux, Nantes, Grenoble, Strasbourg, Nancy et Montpellier.

1.2 La répartition régionale de diplômés diffère d'une institution à l'autre (Tableau 1 bis)

- *Les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie bénéficient d'une bonne répartition régionale*

Les écarts de production de diplômés des IUT ou des STS entre chaque région sont moins importants que pour d'autres institutions.

Les spécialités de formation dont les effectifs de diplômés sont les plus faibles, n'apparaissent cependant que dans quelques régions (génie chimique à Nancy, Nantes et Toulouse ; hygiène et sécurité à Aix-Marseille, Bordeaux, Rennes, Ile-de-France ; génie thermique à Besançon, Grenoble, Rennes et Ile-de-France ; maintenance industrielle à Lille, Montpellier et Ile-de-France ; statistiques à Grenoble, Ile-de-France et Toulouse ; transports logistiques à Aix-Marseille, Lille, Rennes et Ile-de-France).

- *Les écoles d'ingénieurs sont concentrées sur quelques régions*

Un fort phénomène de polarisation se dessine autour essentiellement de l'Ile-de-France, mais aussi à Lyon, Lille et Toulouse qui ensemble forment autant de diplômés que Paris (environ 27 %). Le tiers restant des diplômés ingénieurs provient des pôles régionaux secondaires (Rennes, Nancy, Grenoble, Montpellier, Strasbourg, Nantes) ou de quelques écoles importantes isolées (Rouen, Amiens). De plus comme pour les IUT, certaines spécialités n'existent que dans quelques régions, accentuant cette polarisation.

(1) La population de l'Ile de France représente 18,5 % de la population française (INSEE - 1984).

- **Près de deux diplômés sur trois des écoles de commerce sont issus d'Ile-de-France (environ 50 %), de Lyon (6,5 %) et Lille (6 %)**

Seule l'implantation locale des ESCAE ou ESC, ou d'écoles spécialisées, permet à certaines régions de pallier aux besoins régionaux de formation commerciale de haut niveau. L'académie de Rouen répond à cette demande avec deux ESCAE (à Rouen et au Havre).

- **Les diplômés de deuxième cycle universitaire sont présents dans toutes les régions françaises, avec un plus grand nombre d'entre eux issus des pôles régionaux et d'Ile-de-France**

Ce constat est identique pour les diplômés de troisième cycle avec cependant deux précisions à apporter : une accentuation du poids des pôles régionaux et une forte polarisation sur l'Ile-de-France.

Dans cette région, une proportion élevée de diplômés de deuxième cycle et surtout de troisième cycle est plus marquée pour les études de lettres et sciences humaines, de droit et sciences économiques. En sciences, il existe une offre de formation un peu moins centralisée et qui est développée dans certaines régions, notamment en troisième cycle, et plus particulièrement dans les pôles régionaux comme Bordeaux, Lille, Lyon, Rennes et Toulouse.

Certaines universités ont une spécificité particulière de production de docteurs de troisième cycle qui les distingue nettement du reste des autres formations régionales, Ile-de-France mise à part. Il s'agit de Montpellier en droit et sciences économiques (9,0 %) et Strasbourg en lettres et sciences humaines (10,7 %).

1.3 La production de diplômés par institution varie d'une région à l'autre (Tableau 1 ter)

Connaître le flux réel de diplômés par institutions pour chacune des régions donne une bonne idée de l'offre de formation indépendamment du volume de diplômés.

- **En France, près de six diplômés de l'enseignement supérieur (1) sur dix sortent en 1984 d'une université quels que soient le cycle d'études et la discipline suivie (Carte 1)**

D'une région à l'autre, cette production de diplômés universitaires est différente ; les situations sont diverses entre l'Ile-de-France qui forme 67,9 % de ses diplômés de l'enseignement supérieur à l'université, et l'académie de Rouen qui en forme un peu moins de 50 %.

Avec l'Ile-de-France, Aix-Marseille, Bordeaux, Montpellier, Caen et Rennes produisent deux tiers de leurs diplômés de l'enseignement supérieur dans les universités.

Lorsqu'on se limite à l'analyse des diplômés sortant des universités de sciences, de droit, de sciences économiques, et de lettres et sciences humaines, les diplômés sortant du deuxième cycle en constituent évidemment le flux principal. Cependant, Orléans et Reims présentent la

(1) Evaluation du flux de sortants de l'enseignement supérieur en 1984, sans les formations sociales et paramédicales, et les formations artistiques. Le flux universitaire ne prend pas en compte les IUT.

particularité d'avoir un flux de diplômés de deuxième cycle élevé et d'être parmi les régions dont le flux de diplômés de troisième cycle est le plus faible.

Ce déficit dans la formation de troisième cycle laisse apparaître la proche attractivité parisienne qui doit également agir à Rouen dont le flux universitaire est relativement plus faible quel que soit le cycle d'études.

En Ile-de-France, un diplômé de l'enseignement supérieur sur six est issu d'un troisième cycle. D'autres régions ont également un flux d'étudiants de troisième cycle élevé : Strasbourg (13,8 %), Toulouse (12,6 %), Bordeaux (12,8 %) et Montpellier (12,5 %). Ce flux du troisième cycle est d'autant plus remarquable à Strasbourg et Toulouse que la part du flux des diplômés universitaires dans l'enseignement supérieur y est de dix points inférieure aux trois autres académies (55-56 % contre 66-67 %).

- **Le deuxième grand type de flux régional est caractérisé par les diplômés d'un DUT ou d'un BTS. Ils représentent 27 % du flux de diplômés à l'échelle nationale** (Carte 2)

Au niveau de chacune des régions, le volume de la production universitaire influe sur la part de diplômés des IUT ou des STS. Il est donc normal de trouver des régions qui ont un flux universitaire inférieur à la moyenne des académies (58,3 %) et un flux de diplômés des IUT et des STS élevé. C'est le cas de Limoges (40,7 %), de Besançon (40,3 %) et de Grenoble (38,8 %).

A Nice et Orléans, la forte production de ces diplômés de niveau III est à mettre plutôt en relation avec le peu d'écoles de commerce et d'ingénieurs, et donc leur petit nombre de diplômés.

Si d'une façon générale, les régions ont tendance à former plus de diplômés dans le secteur tertiaire, l'effet de concentration de certains établissements et spécialités explique le déséquilibre existant entre les flux de diplômés issus des formations secondaires et des formations tertiaires : plus de "secondaires" à Caen et gros écart en faveur du "tertiaire" à Nice, Rouen et Strasbourg.

- **11,6 % des diplômés sont issus des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce** (Carte 3)

Cette proportion varie fortement d'une région à l'autre.

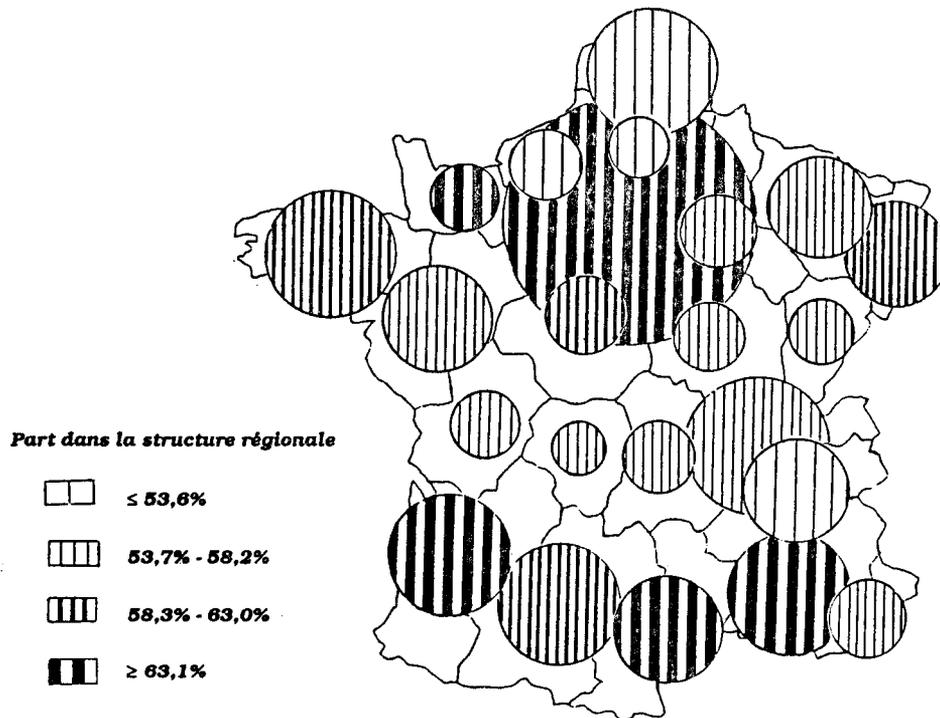
La place de Rouen est à signaler avec près d'un diplômé sur cinq qui est issu d'une école. Ceci résulte d'une faible production de diplômés universitaires liée à une forte mobilité post-bac : 12 % des bacheliers de l'académie de Rouen vont poursuivre des études à Paris.

Reims (8,1 %) et Rouen (9,9 %) sont les régions qui forment, en structure régionale, plus de diplômés d'écoles de commerce que l'Ile-de-France (6,8 %).

Les pôles régionaux de Toulouse, Lyon, Lille, Nancy mais aussi Amiens et Rouen, ont une proportion de diplômés d'écoles d'ingénieurs supérieure à celle de l'Ile-de-France.

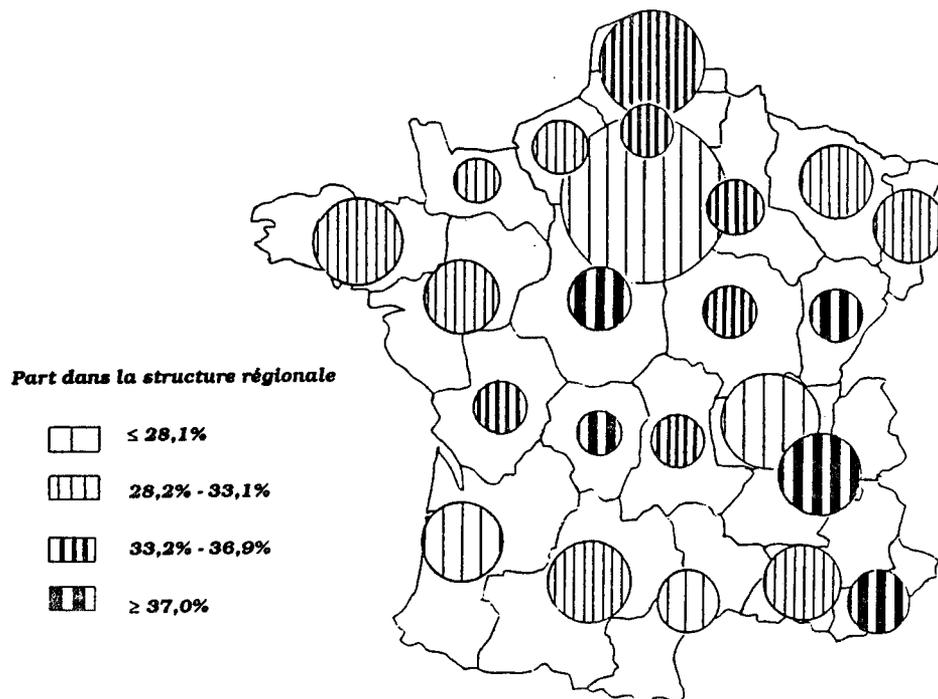
Carte 1

Volume et part de diplômés dans la production régionale de diplômes (par institution)
- Universités (hors IUT) -



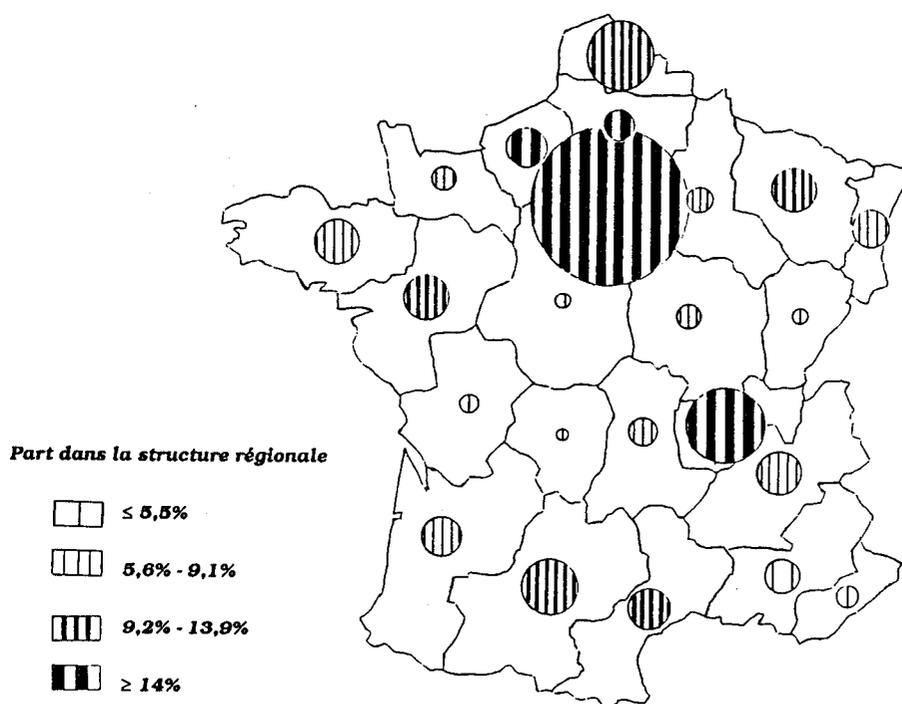
Carte 2

Volume et part de diplômés dans la production régionale de diplômes (par institution)
- IUT/STS -



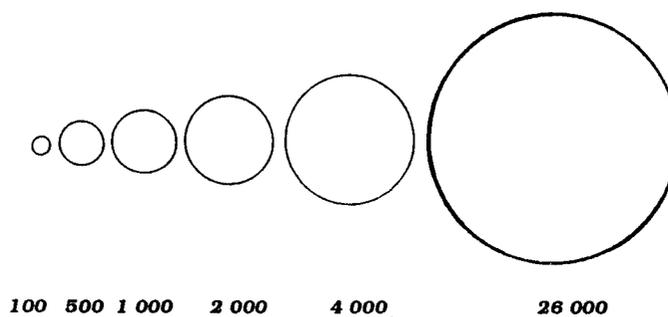
Carte 3

Volume et part de diplômés dans la production régionale de diplômés (par institution)
- Écoles -



Légende commune aux cartes 1, 2 et 3

Effectifs / Flux de diplômés (par académie)



1.4 Une typologie régionale du flux de diplômés (Carte 4)

A partir des éléments mis en évidence précédemment (concentration de la production de diplômés dans quelques pôles régionaux, structure régionale des diplômés diversifiée), on peut dresser une classification régionale de la production des diplômés de l'enseignement supérieur.

La construction de cette typologie s'appuie sur la prédominance du flux universitaire (1), quelle que soit la région considérée. Elle fait alors ressortir la part relative de ce flux qui varie d'une région à l'autre (48,9 % à Amiens et 67,9 % en Ile-de-France) en fonction des flux issus des autres types d'établissements.

La typologie de ces structures régionales différenciées permet de mesurer la capacité de production de diplômés de chacune des régions en fonction de leurs potentialités (offre de fonction).

- **Des régions dont la part du flux universitaire représente environ deux diplômés sur trois dans la structure régionale**

⇒ **L'Ile-de-France** se distingue des régions à fort flux universitaire par une part plus élevée de diplômés issus des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce (15,5 % contre moins de 10 %).

L'effet de masse du flux universitaire (notamment en lettres et sciences humaines et en troisième cycle) tend à atténuer la part du flux issue des IUT et des STS, moins de 17 %, ainsi que la part de la production des écoles qui recouvre 15,5 % du flux (alors que 42 % des diplômés des écoles le sont en région parisienne).

⇒ **Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Montpellier et Rennes** comptent également un flux universitaire important (de 61 % à 67 %), que ce soit en deuxième cycle ou en troisième cycle. La production, par région, de diplômés des écoles est inférieure à 10 %.

- **Une structure régionale différenciée liée à une production universitaire moyenne qui représente 56-59 % du flux**

⇒ Une spécificité "Ecole" : un flux de diplômés supérieur à 11 % à **Lyon, Nancy, Nantes et Toulouse**.

A Lyon, Nancy et Toulouse, le facteur commun est une forte quantité de diplômés d'écoles d'ingénieurs aussi bien en termes d'effectifs qu'en structure régionale.

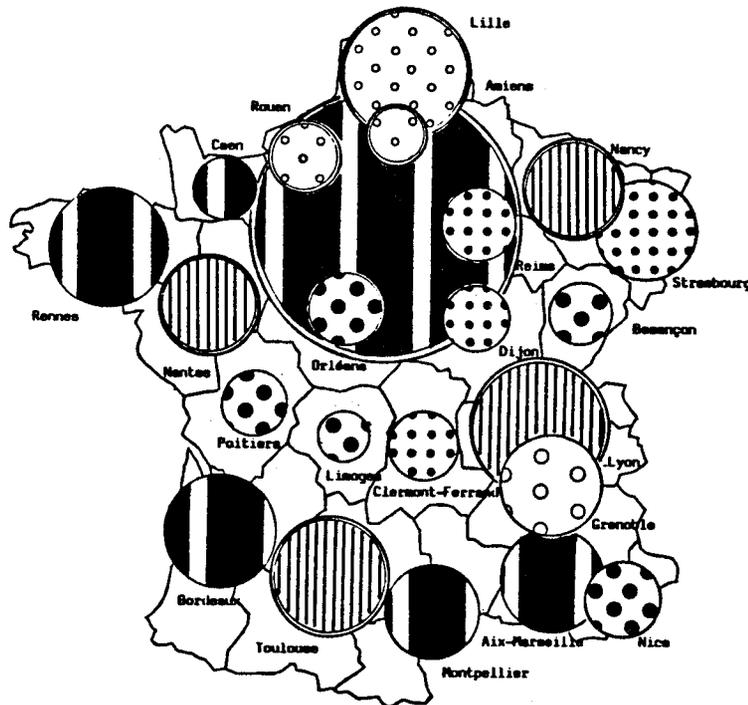
Nantes offre un équilibre entre les flux d'élèves diplômés des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce.

A la différence du groupe précédent, les autres régions à flux universitaire moyen voient leur part d'élèves diplômés des écoles dans leur structure régionale relativement plus faible (moins de 9 %). Le flux des sortants des IUT et des STS est alors supérieur à 33 %. Ce flux est d'autant plus fort que la production régionale des diplômés des écoles est plus faible (liée au peu d'écoles implantées dans ces régions). Deux sous-groupes de régions se dégagent :

(1) Flux universitaire hors IUT.

Carte 4

Flux des sortants de l'enseignement supérieur en 1984 par académie
- Carte de synthèse -
(Volume et structure du flux par institution d'enseignement supérieur)



STRUCTURE RÉGIONALE DES DIPLÔMES

EFFECTIFS FLUX DE DIPLÔMÉS
PAR ACADÉMIE

Flux universitaire (1) : 61% - 68%



Flux IUT - STS < 32%
Flux écoles (2) > 15%



Flux IUT - STS < 32%
Flux écoles (2) < 10%

Flux universitaire (1) : 56% - 59%



Flux IUT - STS < 32%
Flux écoles (2) > 11%



Flux IUT - STS : 33% - 35%
Flux écoles (2) : 7% - 9%



Flux IUT - STS : 37% - 41%
Flux écoles (2) : 2% - 5%

Flux universitaire (1) : 49% - 53%



Flux IUT - STS < 37%
Flux écoles (2) > 13%



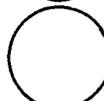
Flux IUT - STS > 38%
Flux écoles (2) < 9%



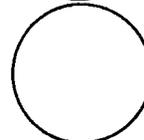
1 200



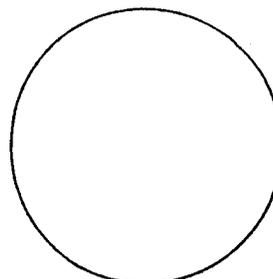
2 500



4 000



8 500



39 000

(1) Flux universitaire = universités hors IUT
(2) Flux écoles = écoles d'ingénieurs et écoles de commerce

⇒ **Clermont, Dijon, Reims et Strasbourg**, avec un peu plus de un diplômé sur trois issu des IUT et des STS et un flux de diplômés des écoles de 7-9 %. Clermont, Dijon et Reims offrent une répartition égale de diplômés issus de formations secondaires et tertiaires des IUT et des STS. A Strasbourg, la formation est plus orientée vers les spécialités tertiaires (22 % contre 11 % au secondaire) ;

⇒ **Besançon, Limoges, Orléans, Nice et Poitiers** qui produisent peu d'ingénieurs et de diplômés des écoles de commerce (2-5 %).

Cette situation entraîne pour l'ensemble de ces régions un flux élevé de diplômés des IUT et des STS supérieur à 37 %. Orléans et surtout Nice se distinguent des autres régions par une production principale de diplômés des spécialités tertiaires.

● **Une production de diplômés universitaires moins développée**

En termes de structure régionale, le flux universitaire représente environ un diplômé sur deux de l'enseignement supérieur.

⇒ Un flux élevé de diplômés des écoles : **Amiens, Lille et Rouen**.

Rouen est la région qui produit, structurellement, le plus de diplômés d'écoles : 18,6 % (8,7 % pour les écoles d'ingénieurs et 9,9 % pour les écoles de commerce). Les formations des IUT et des STS de Rouen sont essentiellement tertiaires (20,7 % contre 11,5 % pour le secondaire). A Lille et Amiens, le flux des écoles (14-15 %) concerne principalement les écoles d'ingénieurs.

⇒ **Grenoble** produit plus de 38 % de diplômés dans des IUT et des STS. Les écoles d'ingénieurs couvrent 8 % du flux régional.

2 QUELQUES ÉLÉMENTS D'INTERPRÉTATION

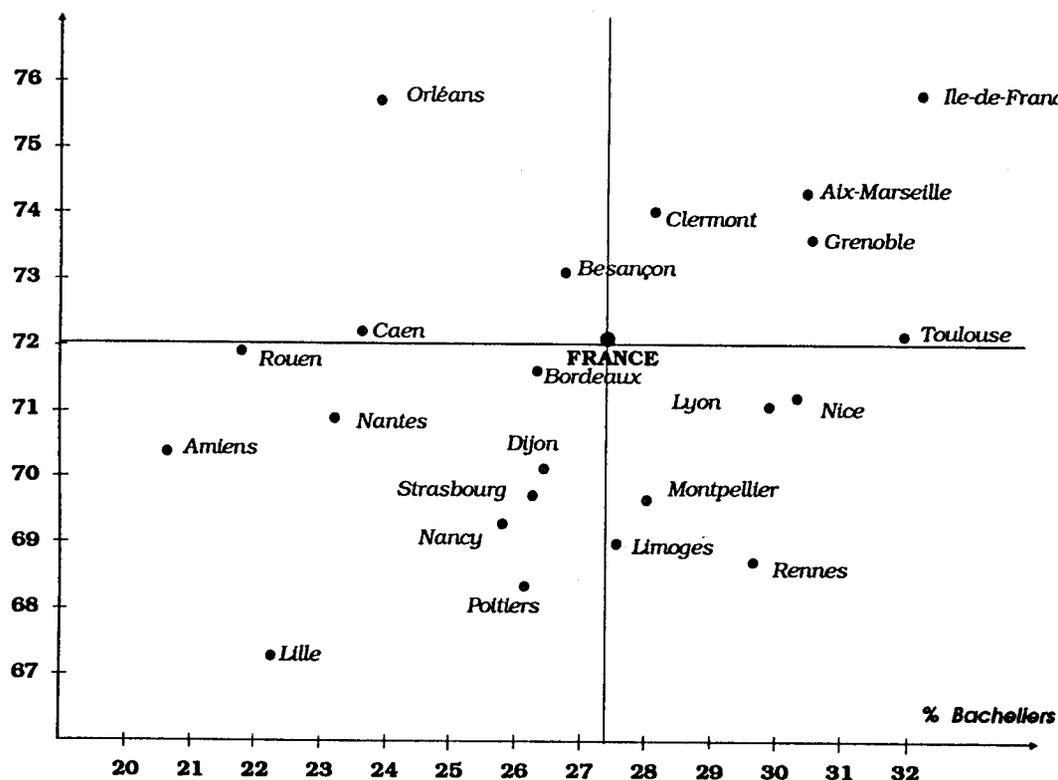
La production régionale des diplômés de l'enseignement supérieur peut mieux s'expliquer par la prise en compte de certains éléments d'interprétation comme la potentialité de chaque région à former des bacheliers, le rendement de ses bacheliers dans l'enseignement supérieur ou encore le poids régional de la part de diplômés de niveaux I-II-III dans la population active.

2.1 Part des bacheliers qui atteignent les niveaux I-II-III de formation

La proportion de jeunes qui obtiennent leur baccalauréat dans une classe d'âge diffère d'une région à l'autre, allant d'un peu plus de un sur cinq (Amiens) à près de un sur trois (Ile-de-France). Un meilleur taux de bacheliers apparaît dans la moitié Sud de la France. L'Ile-de-France, Toulouse, Aix-Marseille, Nice, Lyon, Grenoble et Rennes se distinguent par une proportion élevée de bacheliers dans une classe d'âges. Au contraire, Orléans, Rouen, Caen, Nantes, Amiens et Lille voient cette proportion bien inférieure à la moyenne nationale (27,4 % en 1982).

Graphique 1
Rendement des bacheliers aux niveaux I-II-III
et proportion de bacheliers dans une classe d'âges

Flux de sortants des niveaux I-II-III
 Flux de bacheliers



Ces bacheliers ne poursuivent pas tous des études dans l'enseignement supérieur. Le taux de poursuites d'études varie. Les bacheliers issus de séries générales poursuivent presque tous des études, alors qu'ils ne sont qu'un peu plus de deux sur trois pour les séries techniques. 72 % des bacheliers poursuivent des études et sortent aux niveaux I-II-III de formation. Les 28 % restant se répartissent en 18 % de sorties directes (1) après le baccalauréat et 16 % qui n'atteignent pas le niveau III.

Y-a-t-il un lien entre le taux de bacheliers et l'importance du flux de diplômés qui sortent aux niveaux I-II-III par rapport au flux de bacheliers dans chaque région ? (Graphique 1).

Un manque de bacheliers dans une région induit-il un déficit de sortants des niveaux I-II-III dans les régions par rapport au niveau national ou bien celui-ci est-il compensé par un meilleur rendement des bacheliers dans l'enseignement supérieur ? On peut observer que dans beaucoup de cas, un faible taux (ou moyen) de bacheliers est suivi d'un faible rendement dans l'enseignement supérieur, comme l'indique la situation des académies d'Amiens, de Dijon,

(1) Enquête du CEREQ (1986) auprès des inscrits au baccalauréat en 1983.

Strasbourg, Nantes, Nancy, Poitiers et surtout Lille. Seule exception notable, Orléans montre un rendement équivalent à celui de l'Ile-de-France (75 %) mais avec un taux de bacheliers très inférieur (23 % contre 32 %).

L'Ile-de-France, Aix-Marseille, Clermont, Grenoble associent à un fort taux de bacheliers un rendement élevé. Mais à l'inverse, d'autres académies avec un taux élevé de bacheliers ont un faible rendement (Rennes, Limoges, Montpellier).

2.2 Les diplômés de l'enseignement supérieur dans la population active

Il existe une bonne corrélation entre la part d'actifs de niveaux I-II-III dans la population active et le flux de diplômés de l'enseignement supérieur dans une cohorte de jeunes (Graphique 2). Ceci est d'autant plus marqué lorsqu'on se limite aux actifs âgés de moins de trente-cinq ans : un flux élevé de diplômés de l'enseignement supérieur s'accompagne d'une part relativement élevée d'actifs diplômés de ces niveaux.

Le rôle économique de l'Ile-de-France et une grande demande d'emploi hautement qualifié expliquent la prédominance de cette région qui est très nettement mise en évidence puisque plus d'un jeune sur quatre est diplômé de l'enseignement supérieur et que 13,5 % des actifs de moins de trente-cinq ans sont diplômés des niveaux I-II-III (moyenne nationale hors Ile-de-France : 11,7 % et 7,3 %).

A Lyon, Toulouse et Strasbourg on retrouve cette même tendance : environ 9 % d'actifs de moins de 35 ans diplômés de l'enseignement supérieur et un flux de 17-20 % de ces diplômés dans une cohorte de jeunes.

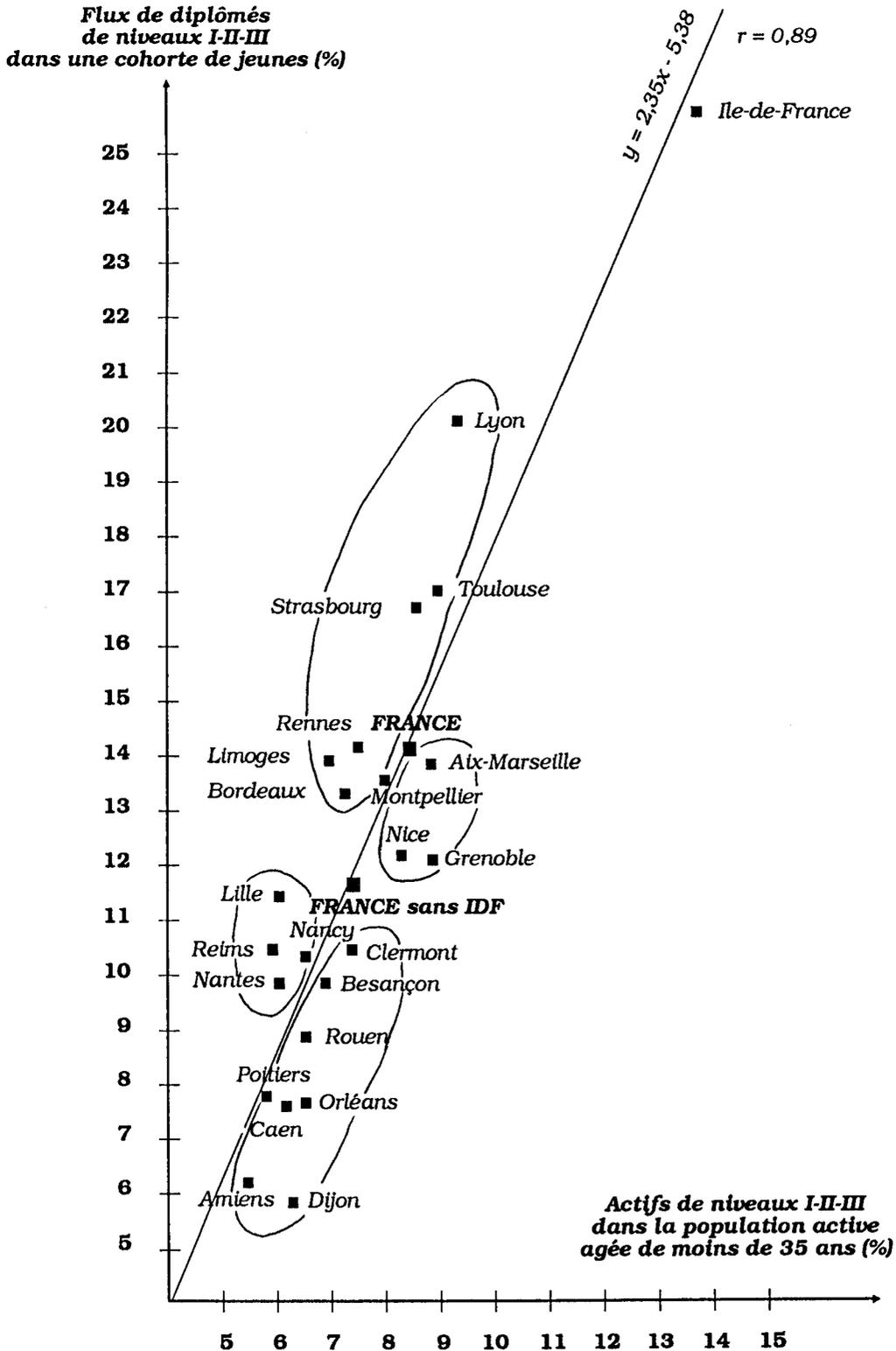
Pour d'autres régions, le facteur commun est un flux moyen de diplômés des niveaux I-II-III dans une cohorte de jeunes (12-15 %). Cette offre de formation, liée à un taux de bacheliers supérieur à la moyenne nationale (27 %), tend à développer l'apport de diplômés de l'enseignement supérieur dans la population active : de façon plus nette à Rennes, Bordeaux et Limoges qu'à Aix-Marseille, Grenoble, Montpellier et Nice.

L'ensemble des autres régions laisse apparaître un certain retard dans la production de diplômés, ce qui se traduit par moins de 7 % d'actifs de moins de trente-cinq ans de niveaux I-II-III. Un taux de bacheliers encore peu élevé par rapport à la moyenne française ne fait que renforcer ce phénomène.

L'effet d'entraînement qui provoque la plus ou moins grande présence de diplômés dans la population active semble bien apparent ; les académies les plus productives de diplômés sont aussi les mieux pourvues en actifs issus de l'enseignement supérieur. Seule Lille échappe à cette règle. Sa forte production de diplômés de niveaux I-II-III (Cf. point 1) ne représente encore qu'un flux moyen dans une cohorte de jeunes (lié à un taux de bacheliers peu élevé) et ne compense pas la part relativement faible de ses actifs diplômés.

Graphique 2

Les diplômés de niveaux I-II-III dans une cohorte de jeunes et les actifs du même niveau dans la population active de moins de 35 ans



CHAPITRE II

QUI FORME POUR QUI ? LA MIGRATION GÉOGRAPHIQUE CONSÉCUTIVE A LA FIN DES ÉTUDES

Dans cette deuxième étape(1), on s'intéresse à la destination des sortants de l'enseignement supérieur appréhendée comme le lieu d'exercice du premier emploi.

L'analyse s'est appuyée sur l'idée force que l'effet d'entraînement sur le développement régional est d'autant plus fort que la région emploie plus fréquemment les étudiants qu'elle a elle-même formés. De même on peut penser que plus le développement économique de la région est intense, plus les diplômés trouveront un emploi sur place et plus l'intégration du système de formation à la région sera élevée.

Certaines régions gardent sur place leurs diplômés qui y occupent leur premier emploi ; d'autres régions en perdent une grande partie. Certaines régions attirent un flux important de diplômés formés dans d'autres régions ; d'autres régions en accueillent peu. On a donc cherché à caractériser les mobilités interrégionales observées à la sortie des études supérieures lors de la prise du premier emploi et à les rapprocher des caractéristiques régionales en matière d'offre de formation. Il a donc été possible de dresser une typologie des régions en fonction de ces paramètres pour rendre compte du rôle de l'offre de formation régionale.

1 LA LOCALISATION DES PREMIERS EMPLOIS ET LA MOBILITÉ INTERRÉGIONALE PAR RAPPORT AU LIEU DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les académies d'origine (c'est-à-dire l'académie du lieu des études supérieures) peuvent être classées en fonction de deux critères :

- d'une part la proportion des diplômés originaires d'une académie qui y occupent un emploi : **taux de rétention** ;
- et d'autre part la proportion de diplômés occupés dans cette académie mais originaires d'une autre (c'est-à-dire formés dans une autre académie) : **taux d'attraction**.

(1) Ce chapitre ne porte que sur le champ couvert par l'enquête du CEREQ : étudiants français sortis des formations universitaires de deuxième cycle et de DEA-DESS en sciences, droit, sciences économiques, AES, lettres-sciences humaines, d'IUT, de STS et des écoles d'ingénieurs et de commerce reconnues par l'Etat. Les formations de médecine et pharmacie ainsi que les doctorats ne figurent pas dans l'enquête. Les effectifs sont donc inférieurs à ceux donnés dans le chapitre précédent, en particulier dans quelques académies où le champ était particulièrement incomplet (Amiens, Toulouse, Limoges, ...).

Tableau 2

Part des diplômés d'une académie occupant un emploi dans cette académie,
en région parisienne ou dans une autre académie
(ensemble des sortants avec un diplôme de niveaux I-II-III)

(en %)

Académie d'études	Lieu du premier emploi				
	Même académie	Autre académie		TOTAL	
		Rég. Paris	Autre région (5)	%	Effectifs
Aix-Marseille	69,4	5,8	24,8	100,0	2 286
Amiens (1)	46,3	29,3	24,5	100,0	376
Besançon	52,6	9,4	37,9	100,0	963
Bordeaux	53,2	16,8	30,0	100,0	3 052
Caen	65,0	14,4	20,7	100,0	968
Clermont	45,7	18,3	35,9	100,0	1 222
Dijon	54,2	10,7	35,1	100,0	854
Grenoble	59,9	14,2	25,9	100,0	2 888
Lille	68,3	14,5	17,2	100,0	4 669
Limoges (2)	45,1	12,2	42,7	100,0	541
Lyon	56,6	14,3	29,1	100,0	5 040
Montpellier	48,4	13,8	37,8	100,0	2 069
Nancy	58,3	16,7	25,0	100,0	2 492
Nantes	55,5	16,6	27,9	100,0	2 752
Nice	63,6	12,1	24,3	100,0	1 715
Orléans	61,1	17,5	21,5	100,0	1 690
Ile-de-France	80,1	0,0	19,9	100,0	19 343
Poitiers	37,2	17,9	44,9	100,0	993
Reims	49,5	22,4	28,1	100,0	1 433
Rennes	53,9	18,0	28,1	100,0	3 836
Rouen	56,1	22,6	21,2	100,0	1 502
Strasbourg	63,6	8,6	27,8	100,0	2 297
Toulouse (3)	53,0	15,8	31,2	100,0	3 102
Corse (4)	90,0	6,0	4,0	100,0	50
DOM (4)	81,1	18,9	0,0	100,0	53
TOTAL	64,0	10,7	25,4	100,0	66 186
S/T sans IDF	57,3	15,1	27,6	100,0	46 843

Source : CEREG - Observatoire EVA 1987

(1) Université et BTS non compris.

(2) Non compris les formations universitaires de droit, sciences économiques, lettres, sciences humaines et BTS incomplets.

(3) BTS non compris.

En outre, Aix-Marseille (DUT), Lyon, Paris, Poitiers (DUT), Strasbourg (DUT) sont incomplètes pour certaines formations.

(4) Non significatif.

(5) Y compris étranger.

On a donc cherché à caractériser les académies selon qu'elles retiennent sur place leurs diplômés ou/et qu'elles attirent ceux des autres académies.

Globalement, quel que soit le diplôme, sept académies retiennent plus leurs diplômés que les autres : Aix-Marseille, Lille, Caen, Nice, Strasbourg et Orléans (60 % des diplômés sont occupés dans la région), l'Ile-de-France ayant une position particulière (80 % de ses diplômés demeurent en emploi dans la région).

Tableau 3
Répartition des diplômés selon le lieu du premier emploi
et par type de diplôme possédé

(en %)

Diplôme	Lieu du premier emploi					
	Même académie	Départ vers l'étranger	Autre académie		TOTAL	
			Rég. Paris	Autre région	%	Effectifs
DUT Secondaire	57,4	1,5	12,7	28,3	100,0	5 053
DUT tertiaire	69,1	1,2	9,3	20,4	100,0	6 506
BTS Secondaire	67,7	0,7	7,4	24,2	100,0	5 685
BTS Tertiaire	80,5	1,5	4,0	14,0	100,0	9 645
DEUG du 1er cycle	70,6	2,3	11,5	15,6	100,0	3 229
Lic/Maîtr/Sciences	58,1	1,3	13,3	27,3	100,0	3 220
Lic/Maîtr/Droit-Sc. Polit.	63,3	0,5	11,3	24,9	100,0	4 430
Lic/Maîtr/Sc.-éco-ge-AES	66,6	1,3	11,2	21,0	100,0	2 851
Lic/Maîtr/ Lett-Sc. Hum.	65,5	4,1	4,8	25,7	100,0	6 909
DEA-DESS	67,2	2,2	8,9	21,7	100,0	5 127
HEC-ESSEC-ESCP, etc.	74,0	4,0	6,2	15,7	100,0	967
ESCAE	41,0	3,6	30,5	25,0	100,0	1 470
Autres écoles	67,4	2,6	6,9	23,2	100,0	1 293
S/Tot. Ecoles Commerce	58,7	3,4	16,0	22,0	100,0	3 730
Grandes écoles Ingénieur	49,9	4,5	16,6	28,9	100,0	2 485
ENSI-ENSAM	29,2	5,7	29,4	35,7	100,0	2 126
ENI-INSA-Autres écoles	33,1	3,3	25,2	38,4	100,0	2 969
S/Tot. Ecoles Ingénieur	37,5	4,4	23,6	34,5	100,0	7 580
Ensemble	63,9	2,1	10,7	23,3	100,0	64 065
Ensemble y compris diplômés inconnus	64,0	2,1	10,7	23,3	100,0	66 186

Source : CEREG - Observatoire EVA 1987

A l'inverse, cinq académies ne retiennent que moins de 50 % de leurs diplômés : Poitiers, Limoges, Clermont, Reims et Montpellier (1).

D'autres académies en revanche attirent des diplômés des autres académies. Plus de 40 %, voire plus de 50 % des diplômés occupés dans l'académie sont originaires d'une autre académie : Dijon, Limoges, Poitiers, Orléans, Caen, Besançon, Rouen, Clermont, Grenoble, Nantes et Reims.

Par contre, Lille, Strasbourg et Rennes occupent essentiellement les diplômés qu'elles ont elles-mêmes formés : 20 % seulement des diplômés occupés dans ces académies sont originaires d'une autre académie.

Ainsi, l'Île-de-France, si elle exerce un effet important d'attraction sur les jeunes diplômés en quête de premier emploi par l'importance des effectifs absolus de diplômés qu'elle recrute dans

(1) L'académie d'Amiens est également dans ce cas mais compte tenu de l'absence de nombreux diplômés dans le champ de l'enquête (BTS, Université ...), les chiffres globaux doivent être pris avec prudence.

les autres régions (et en particulier aux dépens des académies périphériques du bassin parisien comme Rouen, Reims ou Amiens), n'est cependant pas la région qui, relativement aux diplômés occupés, attire le plus les jeunes diplômés des autres régions. En réalité, les académies dont le centre est constitué de villes moyennes comme Limoges, Dijon, Poitiers, Orléans, Clermont, Besançon, Rouen, Caen, Reims et deux villes plus importantes comme Nantes et Grenoble, recrutent relativement plus de diplômés originaires d'une autre région que l'Île-de-France.

Certaines académies apparaissent dans une situation contradictoire car elles retiennent peu leurs diplômés et à l'inverse attirent des diplômés des autres académies quelle que soit la nature du diplôme : c'est le cas de Clermont et de Poitiers.

Si l'Île-de-France fait appel à de nombreux diplômés des autres académies, il convient de constater que, le plus fréquemment, l'appel à des diplômés "extérieurs" se fait à partir des académies voisines ou relativement proches : Lyon et Bordeaux pour l'académie de Clermont ; Lyon, Besançon, Grenoble et Clermont pour l'académie de Dijon ; Bordeaux, Toulouse, Orléans, Poitiers pour l'académie de Limoges ; Bordeaux, Nantes, Orléans pour l'académie de Poitiers ; Nancy, Paris, Lille pour l'académie de Reims.

2 LA MOBILITÉ INTERRÉGIONALE ET L'OFFRE RÉGIONALE DE FORMATION

Les phénomènes de mobilité géographique qui accompagnent la prise du premier emploi peuvent, en première hypothèse, être liés à la carte des formations.

Au total par le jeu des entrées et des sorties de diplômés, chaque région présente un solde (positif ou négatif) de diplômés occupés par rapport à ceux qu'elle a elle-même formés : ainsi par exemple, l'Île-de-France qui a formé 29 % des diplômés de niveaux I à III occupe 34 % de ceux-ci ; à l'inverse, l'académie de Rennes qui a formé 5,8 % des diplômés n'emploie que 4 % de ceux-ci.

Si le solde est positif et donc que la région occupe finalement plus de diplômés qu'elle n'en a elle-même formés, on peut estimer qu'il existe une certaine pénurie par rapport aux besoins du marché régional. Si le solde est négatif, c'est que la région forme alors plus de diplômés qu'elle ne peut en employer et qu'il y a excès.

Cependant ce solde peut s'expliquer par le jeu de plusieurs phénomènes, une même situation finale pouvant correspondre en réalité à des mouvements d'importances très différentes (forte stabilité ou à l'inverse échanges nombreux de diplômés). On peut alors distinguer quatre situations qui caractérisent l'offre de formation régionale par rapport aux besoins des marchés du travail régionaux.

Cette typologie s'appuie à la fois sur le solde des entrées et sorties des diplômés dans les académies (déficit, excès, équilibre) et sur les taux de rétention et d'attraction des diplômés que nous avons déjà calculés ci-dessus pour chacune des académies et qui interpellent sur l'adaptation ou l'inadaptation de l'offre régionale de diplômés par rapport à la demande régionale.

① Une première série d'académies se caractérise par une situation de pénurie liée à un fort taux de rétention et un fort taux d'attraction : non seulement ces académies gardent leurs

Tableau 4
Flux d'entrée et de sortie des diplômés dans les académies
(ensemble des diplômés des niveaux I-II-III occupant un emploi)

Académie d'études	(a) Reste ds la même académie	(b) Flux de sortie	(c) Flux d'entrée	(d) = (c)-(b)		Taux de rétention %	Taux attraction %
				Solde effectifs	% par rapport à (a)+(b)		
Aix-Marseille	1 541	688	792	+ 104	+ 4,7	69,1	33,9
Amiens *	174	202	901	+ 699	*	46,3	84,2
Besançon	496	456	451	- 005	- 0,5	52,1	47,7
Bordeaux	1 551	1 387	701	- 686	- 23,3	52,8	31,3
Caen	622	321	547	+ 226	+ 24,0	66,0	47,5
Clermont	556	638	495	- 143	- 12,0	46,6	47,8
Dijon	459	391	693	+ 302	+ 35,5	54,0	61,5
Grenoble	1 654	1 127	1 200	+ 073	+ 2,6	59,5	42,1
Lille	3 110	1 440	626	- 814	- 17,9	68,4	16,5
Limoges	230	281	272	- 009	- 1,8	45,0	54,0
Lyon	2 673	2 123	1 081	- 1 042	- 21,7	55,7	27,9
Montpellier	982	1 030	420	- 610	- 30,3	48,8	30,1
Nancy	1 407	997	581	- 416	- 17,3	58,5	28,7
Nantes	1 415	1 206	1 088	- 118	- 4,4	55,3	42,2
Nice	1 044	615	450	- 165	- 9,9	62,9	29,8
Orléans	1 012	648	1 086	+ 438	+ 26,4	61,0	52,2
Ile-de-France	15 067	3 734	6 857	+ 3 123	+ 16,6	80,1	31,3
Poitiers	355	597	420	- 177	- 18,6	37,3	54,4
Reims	689	716	470	- 246	- 17,5	49,0	40,3
Rennes	2 008	1 701	545	- 1 156	- 31,2	54,1	21,1
Rouen	828	647	730	+ 83	+ 5,6	56,1	47,7
Strasbourg	1 415	814	379	- 435	- 19,5	63,5	20,8
Toulouse	1 482	1 366	553	- 813	- 28,5	52,0	25,6
Corse	45	5	82	+ 77	*	*	*
DOM	30	10	359	+ 349	*	*	*
TOTAL	40 925	23 140	21 779	- 1 361 ¹	- 2,1	63,9	34,7 ²
Total sans IDF						57,3	36,6

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

¹ Le solde total représente les diplômés qui occupent un emploi à l'étranger.

² Ensemble des académies sauf étranger

* = non significatif (le champ de l'enquête est amputé d'une part trop importante des diplômés)

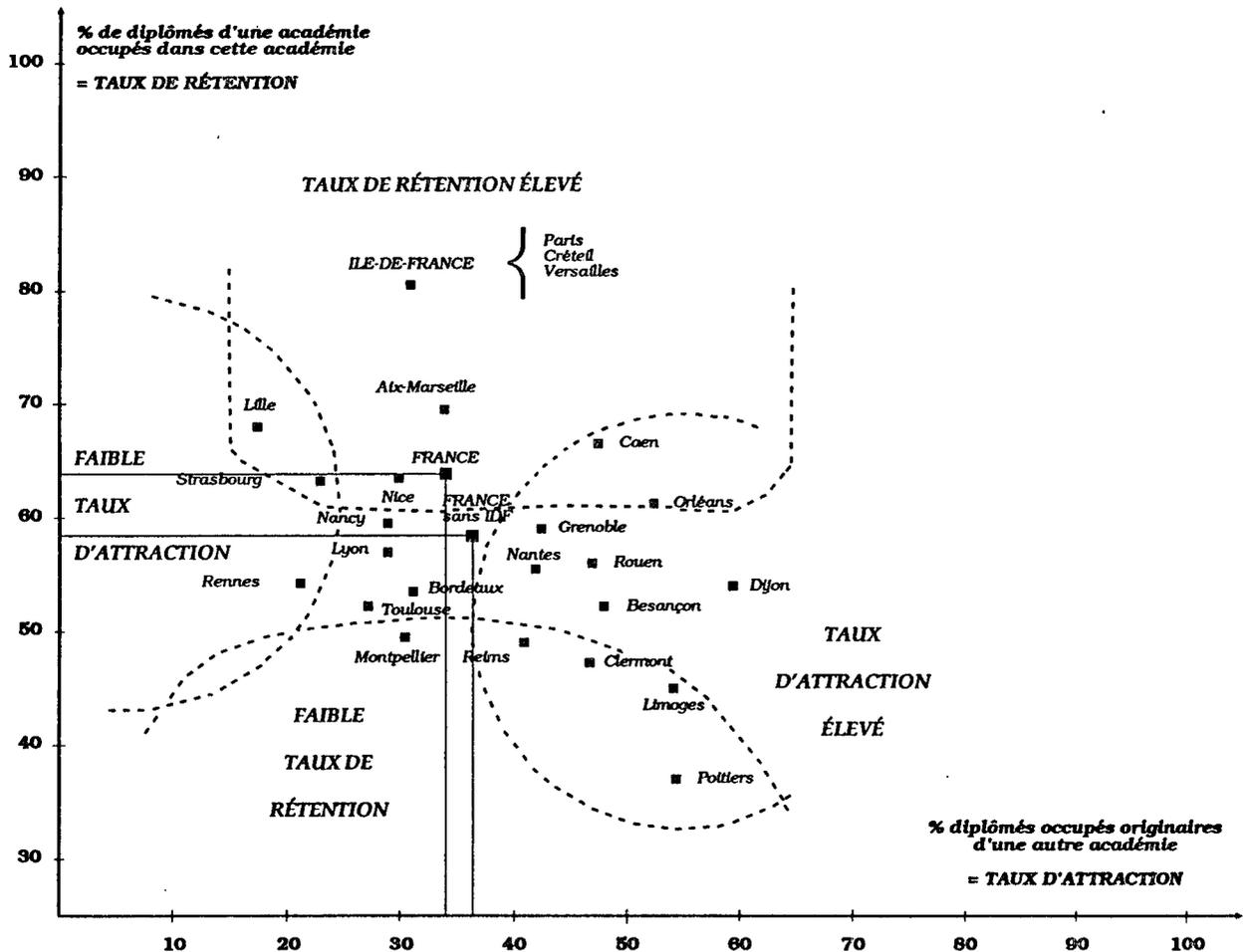
N.B. = Le total (a) + (b) représente le flux total de diplômés formés dans chaque académie.

diplômés mais encore elles doivent faire appel à un flux important de diplômés en provenance des autres régions pour satisfaire leurs besoins. Les académies de Caen, Orléans et l'Ile-de-France peuvent être classées dans cette catégorie, encore que pour cette dernière le taux d'attraction est inférieur à la moyenne nationale. Dijon peut être comptée (Cf. Graphique 3 page suivante) dans ce groupe bien que son taux de rétention soit plus faible ce qui suppose à la fois pénurie et mauvaise adaptation des formations locales à la demande régionale.

② Une seconde série d'académies se caractérise par un certain équilibre entre les diplômés formés dans une académie et les diplômés occupés dans la même académie. Mais cet équilibre global peut avoir plusieurs origines qui correspondent à des situations très différentes.

Il peut y avoir "auto-suffisance", c'est-à-dire une bonne adaptation du flux de diplômés aux besoins régionaux : dans ce cas le taux de rétention est élevé mais le taux d'attraction demeure très inférieur à la moyenne nationale. Aix-Marseille et Nice peuvent être classées dans ce cas.

Graphique 3
Taux de rétention et d'attraction des diplômés selon les académies



③ Mais cet équilibre global quantitatif peut cacher des déséquilibres importants entre diplômés formés et diplômés occupés dans une même académie. Un flux de sortie important est dans ce cas compensé par un appel aussi important à des diplômés issus des autres régions : à un taux de rétention faible ou moyen correspond alors un taux d'attraction relativement élevé.

Cela s'interprète comme une certaine inadaptation entre structure des diplômés formés dans la région et besoins en diplômés de cette même région. Besançon, Clermont, Limoges, Nantes, Rouen, Poitiers relèvent de cette situation. Grenoble s'apparente à ce groupe bien que le taux de rétention soit légèrement plus élevé que la moyenne.

④ Il y a enfin les académies qui se caractérisent par une situation d'excès de diplômés par rapport aux besoins d'emploi de la région. Un flux important de diplômés quitte ces académies sans qu'il soit compensé par une entrée de diplômés formés ailleurs. Taux de rétention et taux

d'attraction sont également faibles (ou moyens) : Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes et Toulouse sont caractéristiques de ce groupe.

Lille et Strasbourg s'apparentent à ce groupe bien que leurs taux de rétention soient beaucoup plus élevés mais associés aux taux d'attraction les plus faibles de l'ensemble des régions.

Reims peut également être incluse dans ce groupe avec un taux d'attraction plus élevé que la moyenne des académies de province (ce qui suppose une certaine inadaptation des formations aux besoins régionaux, l'excès global de diplômés coexistant avec une pénurie spécifique de certains diplômés).

Bien évidemment, certaines filières de formation pour une académie donnée peuvent se trouver dans une de ces situations et d'autres filières de la même académie dans une autre situation : ainsi peut-il coexister dans la même région, pénurie de certains diplômés et excès d'autres diplômés.

Or la structure des formations varie fortement d'une académie à l'autre (Cf. premier chapitre).

Certaines académies comportent une offre de formation de niveau III très supérieure à d'autres : Aix-Marseille (BTS), Besançon, Dijon, Limoges, Orléans (DUT), Reims (DUT), Strasbourg (BTS).

A l'inverse, pour d'autres, c'est l'offre des formations universitaires de deuxième cycle qui constitue leur spécificité : Bordeaux, Montpellier, Orléans, Ile-de-France, Poitiers, Rennes, Toulouse.

Quelques-unes enfin, sont relativement mieux pourvues en écoles d'ingénieurs ou de commerce que d'autres : Lille, Nancy, Toulouse, Lyon et l'Ile-de-France pour les ingénieurs, Reims, Rouen et l'Ile-de-France pour les écoles de commerce.

En outre certaines spécialités n'existent que dans certaines régions (Cf. premier chapitre).

On ne peut donc porter un diagnostic sur la situation réciproque des diverses académies sans prendre en compte ces effets de structure et la répartition inégale des formations sur le territoire national. Cela revient à faire intervenir explicitement l'offre de formation dans la typologie des académies pour rendre compte des mobilités interrégionales observées lors de l'accès aux premiers emplois.

Il convient cependant de rester souvent prudent dans l'interprétation de certaines migrations observées en particulier pour les diplômés des écoles de commerce et surtout d'ingénieurs. Si ceux-ci restent peu dans la région de formation et si inversement les régions font appel à des diplômés des écoles des autres régions, c'est que les écoles, bien que fortement décentralisées - et singulièrement pour les ingénieurs -, ont un recrutement national. Les mobilités géographiques qui suivent proviennent de cette concentration des formations d'ingénieurs face à un marché qui demeure largement national et concentré sur la région parisienne (50 % des jeunes ingénieurs diplômés travaillent dans la région parisienne).

Cette polarisation est moins forte pour les écoles de commerce et certaines d'entre elles semblent alimenter essentiellement le marché régional (Lille, Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse).

2.1 Les formations de niveau III

D'une manière générale, les DUT et BTS sont des formations caractérisées par un fort taux de rétention dans l'académie d'études, les titulaires de BTS demeurant plus souvent dans l'académie d'études que ceux de DUT, et les diplômés des spécialités tertiaires étant également plus fréquemment occupés dans leur académie d'études que ceux des spécialités secondaires (1).

Les situations sont en outre parfois très contrastées entre les DUT et les BTS, et entre les spécialités secondaires et tertiaires pour une même académie.

Compte tenu de la plus grande mobilité géographique des titulaires d'un DUT, les situations apparaissent beaucoup plus contrastées entre les académies pour les DUT que pour les BTS ; il en va de même pour les spécialités secondaires par rapport aux spécialités tertiaires, les BTS tertiaires étant ceux pour lesquels la situation des différentes académies est la moins contrastée ; la situation est inverse pour les DUT secondaires (Cf. Carte 5).

● Les DUT secondaires

Onze académies apparaissent excédentaires, les effectifs de diplômés occupés dans l'académie étant en définitive (malgré parfois des taux d'attraction relativement moyens) inférieurs - de 20 à 64 % - à ceux de diplômés de l'académie : Besançon, Nice, Nantes, Nancy, Reims, Lille, Limoges, Rennes, Poitiers, Clermont et Montpellier. Cette déperdition des effectifs de diplômés tient en général à un faible taux de rétention non compensé par un taux d'attraction qui demeure trop faible ; seule exception, l'académie de Lille présente un taux de rétention plus élevé (62 %), mais elle est celle qui attire le moins de diplômés "extérieurs" : moins de 6 % des DUT secondaires occupés dans l'académie sont originaires d'une autre région.

A l'inverse, trois académies ont des taux d'attraction proches (ou plus élevés) de la moyenne des académies de province : Besançon (36 %), Clermont (35 %) et surtout Poitiers (64 %)(2) ; cette dernière observation laisse à penser que s'il y a bien excès global des effectifs de diplômés, cet excédent s'accompagne d'une pénurie dans certaines spécialités secondaires. C'est dire que dans ce cas, l'inégale répartition de l'offre des spécialités dans les académies explique une partie des mobilités géographiques observées : aussi si l'académie de Besançon laisse partir essentiellement des diplômés de génie électrique (et surtout électroniciens), elle accueille d'abord des diplômés en biologie-biochimie. De même si l'académie de Clermont voit surtout partir des diplômés de biologie-biochimie, de mesures physiques et de génie électrique, elle fait appel à des diplômés de génie mécanique, maintenance industrielle et génie civil.

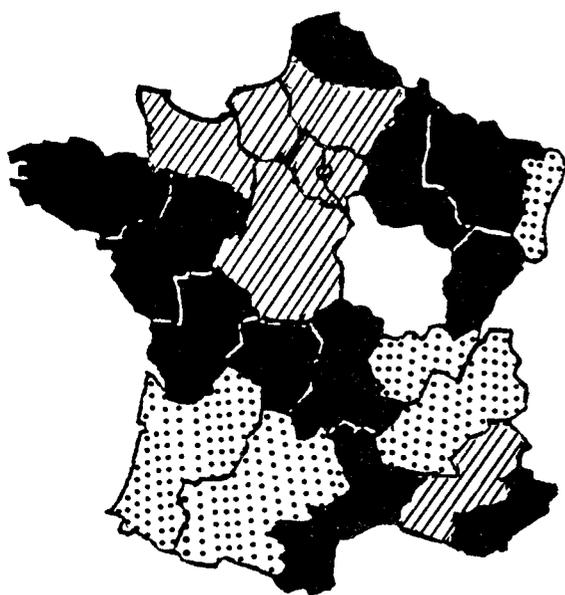
A l'opposé, six académies présentent un déficit de diplômés, un fort taux de rétention étant associé à un fort taux d'attraction. Les effectifs de diplômés occupés dans l'académie sont en définitive très supérieurs à ceux formés sur place, trois académies faisant plus que doubler leurs effectifs de DUT secondaires occupés par rapport à ceux qu'elles ont elles-mêmes formés : Amiens (+ 112 %), Ile-de-France (+ 139) et Aix-Marseille (+ 161 %). Pour les trois autres

(1) Ceci recouvre d'ailleurs une différence par sexe dans la mesure où les femmes sont à plus de 70 % occupées dans la même académie que celle des études contre seulement 58 % des hommes, et où elles sont largement majoritaires dans les formations tertiaires. Dans les spécialités secondaires elles ont d'ailleurs un comportement voisin de celui des hommes.

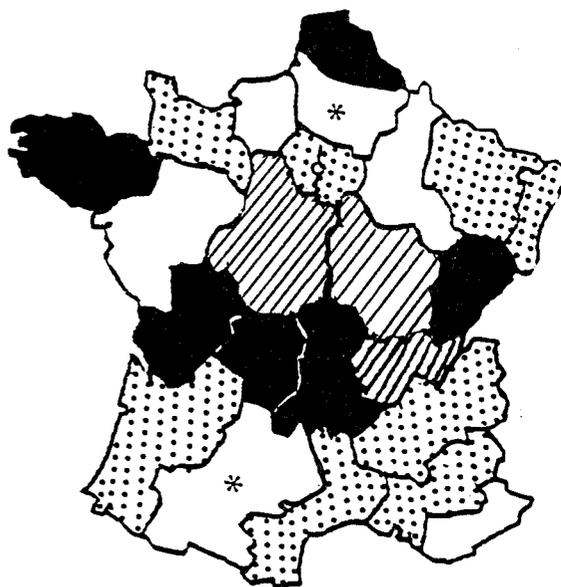
(2) L'absence de deux gros départements d'études (génie électrique et génie mécanique) dans le champ de l'enquête explique ce taux plus élevé.

Carte 5
La situation des différentes académies
vis-à-vis de l'utilisation des diplômés de niveau III

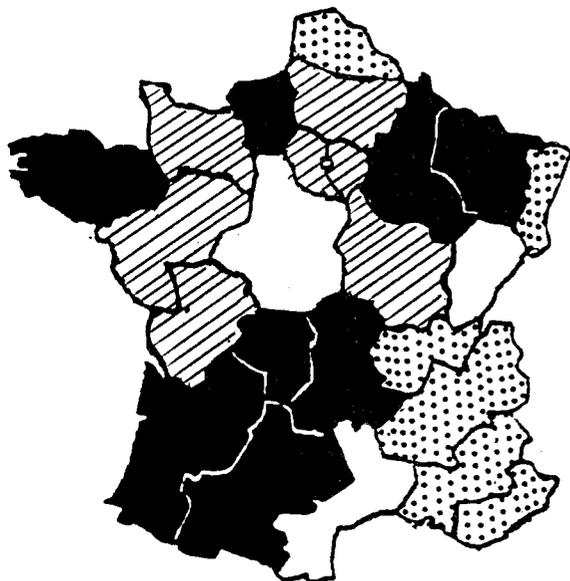
DUT SECONDAIRE



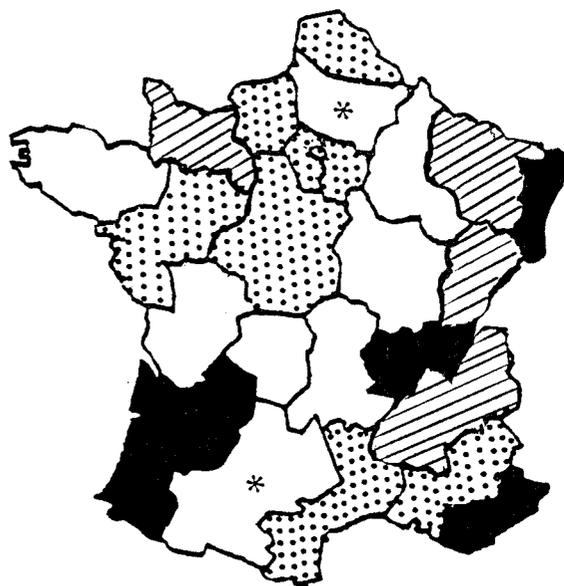
BTS SECONDAIRE



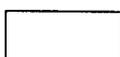
BTS SECONDAIRE



BTS TERTIAIRE



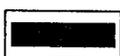
Déficit



Equilibre :
Inadaptation



Equilibre :
Auto-suffisance



Excès

*

Absent du champ de l'enquête.

académies - Caen, Rouen et Orléans - l'accroissement est moindre, leurs taux de rétention étant moins élevés, en particulier pour Rouen (50 %) et Orléans (54 %). Les situations révèlent que l'insuffisance de diplômés au regard des besoins locaux en jeunes diplômés d'IUT est à la fois quantitative et qualitative : la "pénurie" concerne à la fois le nombre et les spécialités des diplômés formés dans l'académie.

Ainsi, l'académie d'Aix-Marseille "importe" d'abord des diplômés de génie électrique (électronique et électricité-électrotechnique) bien qu'elle en forme déjà elle-même mais en quantité insuffisante ; mais elle a recours également à des diplômés de spécialités qui ne sont pas enseignées dans l'académie (génie civil, biologie-biochimie, génie thermique). Orléans à l'inverse, fait surtout appel à des diplômés "extérieurs" dans des spécialités différentes de celles qui sont offertes dans les IUT de l'académie : génie électrique (surtout électricité-électrotechnique), mesures physiques.

Entre ces extrêmes, un petit nombre d'académies apparaissent en "équilibre" occupant à peu près autant de diplômés qu'elles en ont formés. Deux situations coexistent cependant.

Dans cinq académies on peut parler d'"auto-suffisance" dans la mesure où les diplômés restent majoritairement sur place pour occuper un emploi (taux de rétention élevé) et où il est fait peu appel à des diplômés extérieurs : Bordeaux, Toulouse, Lyon, Grenoble et Strasbourg. Ce qualificatif d'"auto-suffisance" ne doit pas être pris au sens strict pour autant qu'il n'exclut pas des mouvements de diplômés, les entrées venant ou compenser les sorties dans des spécialités déjà existantes dans l'académie ou satisfaire une demande en spécialités non enseignées dans l'académie. Mais ces mouvements demeurent limités par rapport aux diplômés qui majoritairement prennent un emploi dans la même académie.

Une sixième académie, celle de Dijon, présente un équilibre final entre diplômés occupés et diplômés formés dans l'académie mais cette situation résulte de mouvements importants d'entrée et de sortie de diplômés : le taux de rétention est faible tandis que le taux d'attraction est élevé. Une part importante du flux des "entrants" dans l'académie est constituée de diplômés dans des spécialités dont l'enseignement n'est pas assuré sur place (chimie, génie-chimique, génie civil, génie thermique, mesures physiques). L'inadaptation de l'offre de formation à la demande régionale explique donc une grande partie des mobilités observées : excès de diplômés dans certaines spécialités qui se traduit par un flux important de sortie de l'académie (biologie-biochimie, génie électrique-électrotechnique, génie mécanique) et à l'inverse appel à l'extérieur dans les spécialités non enseignées sur place. Mais une autre partie des flux concerne des diplômés dans des spécialités identiques telles que biologie-biochimie, génie mécanique, génie électrique (électronique).

Dans ce cas on ne peut parler d'inadaptation de l'offre, dans la mesure où les diplômés "entrants" et les diplômés "sortants" ont les mêmes spécialités de formation. L'explication par l'"effet d'offre" de formation ne peut-être alors retenue, elle réside ailleurs.

● **Les BTS secondaires**

La situation apparaît moins contrastée que dans le cas des DUT.

Six académies sont excédentaires : cette situation est en général liée à un faible taux de rétention - à l'exception de Lille - mais les taux d'attraction peuvent diverger ; ils sont faibles dans le cas des académies de Limoges et Rennes - ce qui est caractéristique des académies excédentaires - mais en revanche plus élevés pour les académies de Besançon, Clermont et

Tableau 5

Le bilan des entrées et des sorties de diplômés dans les académies :
formations de niveau III
(DUT - BTS)

Académie d'études	DUT Secondaire			BTS Secondaire			DUT Tertiaire			BTS Tertiaire		
	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.
Aix-Marseille	+ 161,0	80,6	69,1	- 9,0	73,8	18,8	- 12,4	66,0	24,6	- 8,6	82,0	10,3
Amiens	+ 112,0	78,7	62,9	-	-	*	+ 37,5	93,8	31,8	-	-	*
Besançon	- 19,5	51,9	35,5	- 36,0	25,9	59,5	- 8,7	34,1	40,7	+ 18,8	88,9	25,1
Bordeaux	- 0,13	68,7	20,8	- 4,7	66,8	29,9	- 31,8	46,3	32,2	- 22,9	69,5	9,8
Caen	+ 83,1	63,2	65,5	+ 1,8	70,2	31,0	+ 46,7	66,7	54,5	+ 51,8	93,4	38,5
Clermont	- 50,3	32,4	34,9	- 42,4	31,8	44,7	- 55,1	26,2	41,7	- 9,5	70,2	27,8
Dijon	- 14,6	47,2	44,7	+ 14,3	68,8	39,7	+ 101,0	71,1	64,7	- 11,1	65,8	25,9
Grenoble	- 2,6	65,5	32,7	+ 12,2	79,2	29,4	- 9,7	71,3	21,0	+ 26,8	74,5	33,1
Lille	- 33,8	62,4	5,8	- 22,5	75,3	2,9	+ 1,5	83,5	17,8	- 6,0	90,4	3,8
Limoges	- 36,4	54,5	14,3	- 42,3	45,5	21,1	- 37,3	26,3	58,1	+ 3,7	75,3	27,3
Lyon	+ 2,0	64,8	36,5	+ 16,7	65,4	43,9	+ 2,9	75,3	26,8	- 13,1	73,6	15,3
Montpellier	- 64,1	29,7	16,3	+ 7,5	76,1	29,2	- 7,7	51,3	44,4	- 10,3	92,7	15,1
Nancy	- 28,0	54,3	24,5	- 13,2	66,0	23,9	- 20,0	74,4	7,1	+ 27,4	90,1	29,3
Nantes	- 24,5	49,8	34,0	- 10,1	60,5	32,6	+ 19,0	69,7	41,4	- 2,8	78,7	19,0
Nice	- 19,9	58,2	27,4	- 5,3	62,8	33,6	- 10,4	80,6	10,0	- 19,9	63,9	20,2
Orléans	+ 16,8	54,3	53,5	+ 31,6	63,2	52,0	- 10,8	55,7	37,5	- 3,9	77,5	19,4
Ile-de-France	+ 138,8	75,6	68,3	+ 16,5	81,0	30,5	+ 44,2	91,1	36,9	+ 5,6	90,6	14,1
Poitiers	- 41,6	20,8	64,4	- 38,8	41,2	32,7	+ 80,0	20,0	88,9	- 9,4	48,2	46,9
Reims	- 33,7	48,0	27,6	- 16,5	52,3	37,4	- 36,2	50,6	20,8	- 5,7	72,1	23,5
Rennes	- 40,3	51,8	13,2	- 37,3	50,6	19,4	- 32,7	59,2	12,0	- 16,2	66,2	21,0
Rouen	+ 34,4	50,4	62,5	+ 11,2	63,8	42,6	- 22,6	61,3	20,8	- 6,3	80,0	14,6
Strasbourg	+ 22,3	88,3	27,8	- 10,4	74,1	17,3	+ 1,6	78,0	23,2	- 22,8	73,4	5,0
Toulouse	- 17,5	64,7	21,4	-	-	*	- 21,8	68,1	13,0	-	-	*
Corse	-	-	-	-	-	*	-	-	*	-	*	-
DOM	-	-	*	-	-	*	-	-	*	-	-	*
TOTAL		57,4	41,7		67,7	31,8		69,1	30,1		80,5	18,3
Tot. sans IDF		55,9	35,5		64,2	32,3		64,4	27,8		76,8	20,0

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Taux rét. = taux de rétention

Taux attr. = taux d'attraction

(1) Effectifs en % du total des diplômés de l'académie

* Chiffres non significatifs compte tenu d'effectifs incomplets ou absents

Poitiers. Cette dernière situation est révélatrice à la fois d'un excédent global de certaines spécialités et d'un certain manque dans d'autres spécialités coexistant dans la même académie.

L'inégale répartition des sections de techniciens supérieurs dans les académies, et en particulier pour des spécialités rares enseignées dans quelques régions seulement (opticien-lunettier par exemple pour l'académie de Besançon), induit ainsi des mobilités géographiques de sens contraire et dans des spécialités différentes entre les académies. Mais des mouvements d'entrée et de sortie sont aussi observés dans des spécialités identiques, notamment dans les académies de Clermont et de Poitiers (spécialités de la mécanique et de l'électricité-électrotechnique).

Enfin l'académie de Lille se distingue comme pour les DUT secondaires : avec un taux de rétention élevé associé à un très faible taux d'attraction, elle ne peut cependant occuper tous les diplômés qu'elle a elle-même formés, en particulier dans le domaine de la mécanique.

Trois académies seulement apparaissent déficitaires - Orléans, Dijon et Lyon - associant à un taux de rétention élevé, un taux d'attraction également supérieur à la moyenne nationale.

La majorité des académies (douze) apparaissent en équilibre, les effectifs de diplômés occupés étant du même ordre de grandeur que ceux formés sur place dans chacune de ces académies. Mais quatre académies montrent cependant une certaine inadaptation aux besoins régionaux qui induit des flux relativement importants et symétriques de diplômés entrant et sortant des académies : Rouen, Reims, Nice et Nantes voient ainsi les départs de certains diplômés, liés à un taux de rétention inférieur à la moyenne nationale, compensés par l'arrivée de diplômés en provenance des autres régions (taux d'attraction plus élevé). Rouen, Reims et Nice échangent avec les autres régions des diplômés dans des spécialités différentes : Nice par exemple "exporte" des diplômés de mécanique et d'électricité-électrotechnique et "importe" des diplômés en chimie-physique-biologie-biochimie et génie civil. En revanche, le cas de Nantes est plus difficile à expliquer par une inadaptation partielle des spécialités préparées dans la mesure où les spécialités "exportées" et "importées" sont identiques.

Les huit autres académies - Caen, Bordeaux, Montpellier, Aix-Marseille, Grenoble, Strasbourg, Nancy et l'Île-de-France - semblent relativement bien satisfaire elles-mêmes aux besoins régionaux en diplômés de BTS secondaires. Elles retiennent 67 à 81 % de leurs diplômés ce qui n'exclut pas qu'elles fassent appel à des diplômés extérieurs mais dans de plus faibles proportions que la moyenne nationale.

● **Les DUT tertiaires**

Huit académies sont excédentaires, 20 à 55 % de leurs diplômés quittant l'académie pour aller occuper un emploi dans une autre région : Clermont, Limoges, Reims, Rennes, Bordeaux, Rouen, Toulouse et Nancy. En général ces académies cumulent un faible taux de rétention avec un faible taux d'attraction (Reims, Rennes, Rouen, Toulouse) ; mais parfois la déperdition des diplômés de l'académie est telle que les départs sont loin d'être compensés par des entrées pourtant importantes (taux d'attraction plus élevé pour les académies de Bordeaux, Clermont, Limoges) ; enfin Nancy avec un taux de rétention plus élevé que la moyenne nationale est cependant excédentaire, son taux d'attraction étant particulièrement faible (7 %).

L'excédent se conjugue ainsi à une certaine inadaptation de l'offre régionale de formation ; mais si celle-ci est manifeste pour Clermont qui exporte principalement des diplômés en informatique et fait appel surtout à des diplômés de GEA, en revanche Bordeaux et Limoges "exportent" et "importent" des diplômés dans des spécialités identiques (TC et carrières de l'information pour la première de ces académies, TC et GEA pour la seconde).

Six académies sont déficitaires, associant un fort taux de rétention de leurs diplômés à un taux d'attraction plus élevé que la moyenne nationale : c'est le cas de Dijon, Caen, Île-de-France, Amiens et Nantes ; Poitiers en revanche a un comportement atypique, la forte déperdition observée (1) étant plus que compensée par un appel très important à des diplômés "extérieurs" dans les mêmes spécialités (informatique et TC).

(1) Cette observation concerne uniquement l'IUT de la Rochelle qui était seule incluse dans le champs de l'enquête.

Neuf académies apparaissent proches de l'équilibre. Six d'entre elles (Lille, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Aix-Marseille et Nice) pouvant être classées dans les académies à "auto-suffisance" dans la mesure où un fort taux de rétention de leurs diplômés est associé à un taux d'attraction plus faible que la moyenne nationale.

Pour les trois autres (Orléans, Besançon et Montpellier) cette situation d'équilibre des effectifs de diplômés occupés dans l'académie par rapport aux formés sur place n'est en réalité que le résultat d'un fort mouvement d'échange de diplômés avec les autres régions : le taux de rétention est plus faible et à l'inverse le taux d'attraction, plus élevé que la moyenne. Cette situation d'inadaptation de l'offre de diplômés à la demande locale où coexistent excès dans certaines spécialités et insuffisance ou manque dans d'autres spécialités, entraîne des mouvements internes dans des spécialités différentes pour les académies de Besançon (informatique et carrières de l'information en sortie, GEA et TC en entrée) et d'Orléans (GEA, TC et carrières de l'information en sortie, informatique en entrée) ; mais la situation de Montpellier qui échange avec "l'extérieur" des diplômés dans des spécialités identiques (GEA, informatique) relève moins semble-t-il d'une explication en termes d'inadaptation de l'offre de formation.

● **Les BTS tertiaires**

De même que pour les spécialités secondaires, la situation des académies est beaucoup moins contrastée que dans le cas des DUT.

La très grande majorité des académies (treize) apparaissent en équilibre, c'est-à-dire qu'elles occupent finalement un effectif de diplômés proche de celui des diplômés qu'elles ont formés. Sept académies associent à un fort taux de rétention, un taux d'attraction plus faible que la moyenne c'est-à-dire qu'elles satisfont relativement bien aux besoins régionaux : Ile-de-France, Nantes, Orléans, Rouen, Lille, Montpellier et Aix-Marseille.

Au total d'ailleurs, les diplômés titulaires d'un BTS tertiaires sont ceux qui demeurent le plus fréquemment dans leur académie d'origine (80 %) pour y prendre un emploi.

Ce comportement général des diplômés est dominant quelle que soit l'académie et n'entraîne que de faibles mouvements entre les régions : le taux d'attraction moyen n'est que de 18 % (20 % pour les académies de province).

Si quelques académies (six) montrent une certaine inadaptation partielle, celle-ci reste limitée dans la mesure où les taux de rétention ne sont que légèrement plus faibles et où, à l'inverse, les taux d'attraction associés ne s'élèvent que faiblement au dessus de la moyenne nationale : Reims, Rennes, Limoges, Clermont, Dijon. La seule exception notable est l'académie de Poitiers qui perd plus de la moitié de ses titulaires de BTS mais compense ces départs par l'appel à des diplômés "extérieurs" dans des spécialités identiques (secrétariat, commerce).

Quatre académies sont déficitaires, l'insuffisance de diplômés formés dans l'académie étant résorbée par une entrée importante des diplômés des autres académies : Caen, Nancy, Grenoble et Besançon. Le déficit est soit quantitatif quand les spécialités des diplômés qui entrent dans l'académie sont les mêmes que celles qui sont déjà assurées dans l'académie, soit qualitatif quand le déficit est lié à l'absence de formations dans ces spécialités à l'intérieur de l'académie. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent de spécialités relativement rares et donc fortement concentrées dans quelques régions (tourisme, publicité, santé-paramédical, hôtellerie-restauration). En revanche, l'insuffisance quantitative de diplômés porte sur de grosses spécialités (secrétariat, comptabilité, commerce).

Enfin, quatre académies sont excédentaires (Strasbourg, Lyon, Nice et Bordeaux), des taux de rétention inférieurs à la moyenne étant associés à un très faible appel à des diplômés extérieurs. L'excédent demeure cependant d'ampleur modérée dans la mesure où le nombre de diplômés occupés dans chacune de ces académies est seulement inférieur de 13 à 23 % au nombre de diplômés formés sur place. Lyon et dans une moindre mesure Bordeaux ont un excès de diplômés dans de grosses spécialités (Secrétariat, Commerce). En revanche, Nice, Strasbourg et partiellement Bordeaux alimentent d'autres régions en spécialités plus rares dont l'enseignement est mal réparti sur le territoire national (tourisme, publicité, hôtellerie-restauration, arts appliqués).

2.2 Les formations universitaires de deuxième cycle (Licence, Maîtrise et IEP)

Les diplômés universitaires de niveau II semblent avoir un comportement très variable selon les académies, avec cependant une proportion moyenne relativement élevée (64 %) de diplômés qui occupent un emploi dans l'académie d'études. L'effet de la spécialité des études est faible à l'exception des diplômés scientifiques qui se révèlent plus "mobiles" que les autres diplômés universitaires : 58 % seulement demeurent en emploi dans la même région contre 63 à 67 % des autres diplômés.

Cependant si beaucoup d'académies sont dans l'ensemble excédentaires ou déficitaires, voire en équilibre du point de vue des effectifs de diplômés occupés sur place, d'autres académies sont dans une situation très contrastée en fonction des spécialités, l'excédent dans certaines spécialités coexistant avec la pénurie dans d'autres.

Globalement, on observera également que les régions du Sud apparaissent plus fréquemment avec un excédent de diplômés universitaires tandis que la situation est plutôt inverse dans les académies situées au nord de la Loire (sauf pour Rennes et Strasbourg) (Cf. Carte 6).

● Les formations scientifiques

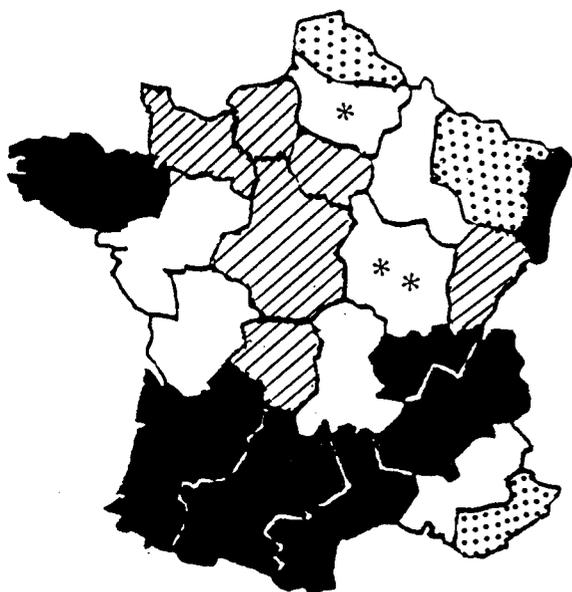
Sept académies sont excédentaires, la plupart associant à un faible taux de rétention un faible taux d'attraction (Bordeaux, Montpellier, Toulouse). Rennes, Lyon et Strasbourg présentent un taux de rétention légèrement supérieur à la moyenne des académies de province, mais des taux d'attraction plus faibles ne permettent pas de compenser les départs. Grenoble en revanche concilie un faible taux de rétention avec un taux d'attraction plus élevé que la moyenne mais encore insuffisant pour combler les départs des diplômés originaires de l'académie ce qui révèle une certaine inadaptation des formations à la demande régionale : l'académie est "exportatrice" de diplômés en sciences exactes spécialisées (électricité-électronique, informatique et MIAGE) mais "importatrice", outre ces mêmes spécialités, de diplômés en mathématiques et mécanique fondamentale, sciences naturelles et de la terre et sciences de la vie.

A l'opposé, six académies se révèlent déficitaires et "importent" des diplômés des autres académies : Caen, Rouen, Ile-de-France, Orléans, Limoges et Besançon.

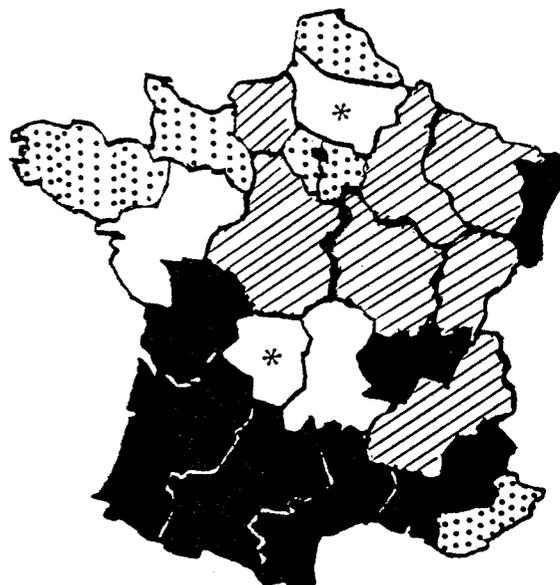
Si l'insuffisance quantitative explique la situation des académies de Rouen, d'Orléans, de Caen et de l'Ile-de-France, en revanche cette pénurie de diplômés par rapport aux besoins du marché du travail régional se double d'une inadaptation des formations pour d'autres académies ; dans

Carte 6
La situation des différentes académies
vis-à-vis de l'utilisation des diplômés des deuxièmes cycles universitaires

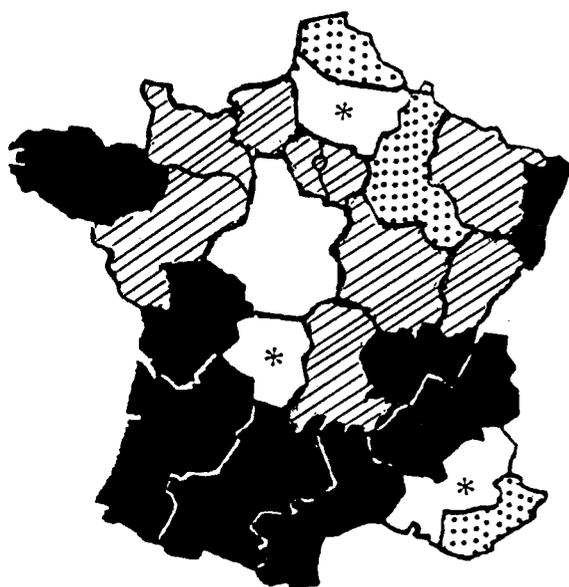
SCIENCES



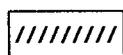
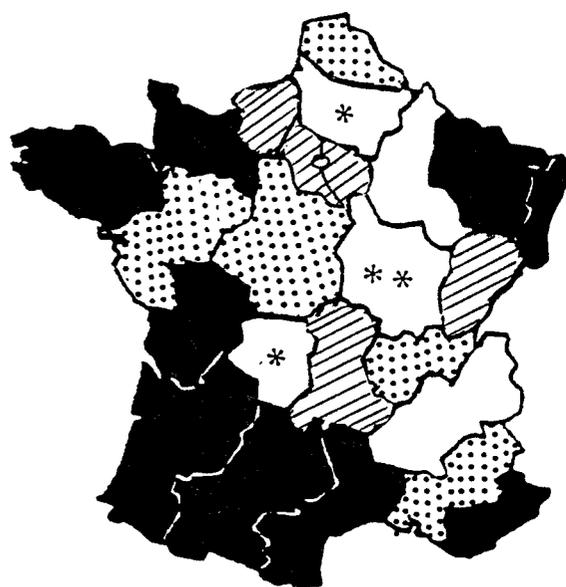
LETRES - SCIENCES HUMAINES



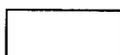
DROIT



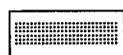
**SCIENCES ÉCONOMIQUES
 et AES**



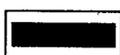
Déficit



Equilibre :
Inadaptation



Equilibre :
Auto-suffisance



Excès

* Absent du champ de l'enquête.

** Peu significatif car effectifs trop incomplets.

ce cas, on observe de forts mouvements de diplômés, les sorties étant plus que compensées par des entrées de diplômés dans des spécialités différentes : ainsi l'académie de Besançon "exporte" des diplômés en informatique, chimie, sciences naturelles et de la terre, biologie, et à l'inverse "importe" des diplômés de mathématiques et d'électricité-électronique.

Huit académies sont équilibrées, occupant un effectif de diplômés voisin du nombre de diplômés formés sur place. Trois d'entre elles (Lille, Nancy et Nice) apparaissent satisfaire correctement la demande régionale : leur taux de rétention est élevé et les taux d'attraction sont à l'inverse faibles.

Mais pour les autres académies, cet équilibre résulte d'échanges importants avec les autres régions : les taux de rétention sont plus faibles et à l'inverse les taux d'attraction supérieurs à la moyenne nationale (Nantes, Poitiers, Clermont, Aix-Marseille, Reims). Si l'explication en termes d'inadaptation peut être invoquée, on observera cependant que beaucoup des échanges de diplômés portent sur des spécialités identiques à l'entrée comme à la sortie : Nantes par exemple "exporte" des diplômés en sciences spécialisées (informatique, électricité-électronique) et importe de nombreux diplômés dans ces mêmes spécialités, de même d'ailleurs en sciences fondamentales. Il en va ainsi pour les académies de Poitiers (sciences naturelles et mathématiques), de Clermont (sciences naturelles) et d'Aix-Marseille (sciences naturelles, électricité-électronique, informatique).

Il est vrai que si ce phénomène est particulièrement important pour l'académie de Nantes et pose question, les autres académies échangent également avec l'"extérieur" des diplômés dans des spécialités différentes. Cette inadaptation qualitative est même la particularité de Reims qui importe en particulier des diplômés spécialistes des techniques biologiques, alimentaires et agricoles.

● *Les formations en sciences juridiques et politiques*

Plus "stables" que les diplômés scientifiques avec un taux de rétention globale de 63 %, les diplômés des sciences juridiques et politiques ont cependant un comportement plus mobile lorsqu'ils sont originaires de province que de la région parisienne : leur taux de rétention est pour les premiers de 51 % contre 87 % lorsqu'ils sont diplômés d'une université parisienne.

Globalement, la situation apparaît plus contrastée entre les académies avec, d'une part, la moitié Nord de la France composée essentiellement des académies "déficitaires" et, d'autre part, la moitié Sud-Ouest - plus les académies de Rennes, Strasbourg et Lyon - qui regroupe des académies "excédentaires".

Huit académies sont déficitaires : Rouen, Dijon, Clermont, Caen, Besançon, Ile-de-France, Nancy et Nantes, avec des taux de rétention et d'attraction élevés, sauf pour l'académie de Dijon qui présente un taux de rétention plus faible mais un taux d'attraction particulièrement élevé puisque les trois quarts des diplômés occupés dans la région sont originaires d'une autre région ; ceci est l'indice d'une forte inadaptation de l'offre de formation aux besoins régionaux : Dijon "exporte" en effet essentiellement du droit public et à l'inverse "importe" des diplômés en droit privé.

L'Ile-de-France associe à un taux de rétention particulièrement élevé, un taux d'attraction plus faible que la moyenne nationale bien que portant sur des effectifs importants de migrants vers la région parisienne dans les spécialités du droit public et du droit privé.

Face à ces académies déficitaires, huit académies sont excédentaires et "exportent" des diplômés plus qu'elles n'en importent, avec en général des taux de rétention et d'attraction plus faibles que la moyenne nationale : Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, Poitiers, Rennes, Lyon, Toulouse et Grenoble. Le cas de Poitiers pose cependant un problème : l'académie perd en effet presque tous ses diplômés et ne compense qu'en partie les départs malgré un taux d'attraction particulièrement élevé - près des trois quarts des diplômés occupés dans l'académie sont originaires d'une autre région ; or les échanges se font dans les deux sens, dans des spécialités identiques du droit avec une dominante droit privé, ce qui rend difficile d'invoquer l'hypothèse de l'inadaptation de l'offre pour expliquer ces phénomènes migratoires importants. Le cas de Grenoble relève de la même interrogation bien que dans de moindres proportions : si cette académie "exporte" et "importe" des diplômés en droit public et surtout droit privé, elle "exporte" également beaucoup de diplômés en sciences politiques.

Les situations d'équilibre ne concernent que quatre académies, trois d'entre elles se révélant en "auto-suffisance" avec un taux de rétention élevé et un taux d'attraction faible : Lille, Reims et Nice. Mais Orléans montre une certaine inadaptation, l'équilibre final étant la résultante de nombreux mouvements d'entrée et de sortie de diplômés dans des spécialités identiques et en particulier en droit privé, mais également par appel à des diplômés de sciences politiques.

- **Les formations en sciences économiques et de gestion et à l'administration économique et sociale (AES)**

La mobilité géographique apparaît, dans ces spécialités, la moins élevée de l'ensemble des formations universitaires, avec un taux de rétention global de 67 % ; ce taux est particulièrement élevé pour les diplômés de la région parisienne, 91 % de ses diplômés occupant un emploi en Ile-de-France.

La situation des différentes académies apparaît moins contrastée, en particulier l'opposition Nord-Sud y est moins évidente entre des académies excédentaires au Sud et des académies déficitaires au Nord.

Neuf académies sont excédentaires : le bloc "Sud-Ouest" avec, toujours, les académies de Poitiers, Bordeaux, Toulouse et Montpellier, mais également Rennes, Caen, Nancy, Strasbourg et Nice.

Cette situation excédentaire repose essentiellement sur un faible taux de rétention et un faible taux d'attraction et est donc quantitative (académies de Poitiers, Montpellier, Rennes, Caen, Nancy, Strasbourg) ; mais quelques académies montrent également une certaine inadaptation dans la mesure où leur taux d'attraction est plus élevé que la moyenne : Bordeaux et Nice sont dans ce cas, la première de ces académies "exportant" et "important" des diplômés en sciences économiques et en AES, la seconde "exportant" et "important" des diplômés en sciences économiques et gestion, mais également "exportant" des diplômés de MST "CF". Toulouse retient mieux ses diplômés mais les départs ne sont pas compensés en raison d'un taux d'attraction particulièrement faible.

A l'opposé, quatre académies sont déficitaires et importent plus de diplômés qu'elles n'en exportent vers les autres régions : Ile-de-France, Rouen, Besançon et Clermont. Si les trois premières de ces académies montrent des taux de rétention élevés et des taux d'attraction élevés ou moyens (Ile-de-France), Clermont, en revanche, se singularise par des mouvements d'entrée et de sortie particulièrement importants, les départs nombreux étant plus que

Tableau 6

**Bilan des entrées et des sorties de diplômés dans les académies :
deuxième cycle universitaire**

Académie d'études	2ème cycle Sciences			2ème cycle Droit - Sc. Pol.			2ème cycle Sc. Éco. - gest. AES			2ème cycle Lettres - Sc. Hum.		
	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.	Solde (1)	Taux rét.	Taux attr.
Aix-Marseille	+ 7,2	54,6	49,0	•	•	93,0	+ 5,7	71,7	32,1	- 24,5	64,1	15,1
Amiens	-	-	•	-	-	•	-	-	•	-	-	•
Besançon	+ 27,5	39,2	69,2	+ 35,7	64,3	52,6	+ 65,0	75,0	54,5	+ 77,5	73,2	58,7
Bordeaux	- 39,6	37,2	38,3	- 48,5	33,0	36,0	- 15,5	54,9	35,0	- 21,4	53,4	32,1
Caen	+ 20,9	81,4	32,6	+ 32,3	66,2	50,0	- 48,6	34,3	33,3	+ 11,6	79,6	28,7
Clermont	+ 4,9	51,2	51,1	+ 48,2	53,6	63,8	+ 145,0	35,0	85,7	+ 13,2	57,0	49,6
Dijon	+ 245,4	27,3	92,0	+ 56,7	40,0	74,5	+ 220,0	46,7	85,4	+ 183,3	66,7	76,5
Grenoble	- 29,5	39,5	44,0	- 25,7	35,0	52,9	- 22,6	44,3	42,7	+ 52,3	79,2	48,0
Lille	- 13,8	63,3	26,5	+ 11,8	73,2	34,5	- 6,0	67,0	28,7	+ 10,7	77,9	29,7
Limoges	+ 21,8	50,0	59,0	-	-	•	-	-	•	-	-	•
Lyon	- 16,0	53,2	36,7	- 32,9	54,0	19,5	- 21,7	63,5	18,8	- 21,2	62,8	20,2
Montpellier	- 60,9	28,1	28,0	- 48,4	38,2	25,9	- 48,0	46,3	10,9	- 23,8	39,0	48,8
Nancy	- 20,4	61,2	23,2	+ 18,6	63,9	46,1	- 40,1	59,8	0	+ 17,7	74,9	36,4
Nantes	- 2,4	37,6	61,4	+ 14,7	58,2	49,3	+ 2,7	61,5	40,2	- 7,2	58,9	37,0
Nice	- 16,5	60,0	28,2	- 5,1	80,4	15,3	- 31,5	38,0	44,4	- 4,4	67,5	29,4
Orléans	+ 40,0	60,0	57,2	- 9,7	43,7	51,6	0	69,8	30,2	+ 20,0	61,1	49,1
Ile-de-France	+ 31,9	81,8	38,0	+ 21,0	87,3	27,9	+ 30,0	90,9	30,1	- 16,5	70,2	15,9
Poitiers	+ 14,3	28,6	75,0	- 33,8	16,9	74,4	- 43,9	47,4	15,6	- 39,1	42,9	29,6
Reims	- 12,1	37,9	56,9	- 19,2	54,7	32,3	- 11,1	22,2	75,0	+ 43,1	75,6	47,2
Rennes	- 36,7	51,5	18,6	- 33,5	47,4	28,7	- 36,0	58,3	9,0	- 11,1	70,6	20,6
Rouen	+ 23,0	64,0	48,0	+ 83,1	72,3	60,5	+ 51,6	61,3	59,6	+ 89,6	84,4	55,5
Strasbourg	- 39,5	52,7	12,8	- 38,5	52,7	14,4	- 33,3	50,0	25,0	- 45,6	51,7	4,9
Toulouse	- 39,6	43,8	27,4	- 31,5	48,0	29,9	- 26,7	60,0	18,2	- 41,0	45,5	23,0
Corse	-	-	•	-	-	•	-	-	•	-	-	•
DOM	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAL		58,1	41,1		63,2	36,4		66,6	32,6		65,3	31,8
Tot. sans IDF		50,0	42,8		51,1	42,3		56,9	34,0		62,8	39,0

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Taux ret. = taux de rétention

Taux attr. = taux d'attraction

(1) Effectifs en % du total de diplômés de l'académie

* Chiffres non significatifs compte tenu d'effectifs trop incomplets ou absents du champ

N.B. : Calculs à prendre avec prudence car portant sur des effectifs trop faibles pour l'académie de Dijon

compensés par un flux d'entrée de diplômés considérable dans des spécialités identiques (sciences économiques et gestion) ou autres (AES, MST "CF").

Sept académies apparaissent en équilibre, pour cinq d'entre elles cet équilibre quantitatif étant lié à une forte stabilité et auto-suffisance des diplômés formés sur place : Lille, Orléans, Lyon, Aix-Marseille et Nantes. Pour Grenoble et surtout Reims cet équilibre s'accompagne d'un fort mouvement d'échange avec les autres régions et recouvre donc une certaine inadéquation des formations à la demande régionale ; cependant dans la mesure où les flux d'entrée et de sortie concernent des diplômés dans des spécialités identiques, la thèse de l'inadéquation qualitative ne peut expliquer à elle seule cette situation.

● *Les formations de lettres et sciences humaines*

La situation des diplômés en lettres-sciences humaines est marquée par une opposition très nette entre les académies du Sud (excédentaires) et celles du Nord de la France (à l'exception de Strasbourg) plutôt déficitaires. Compte tenu du poids de l'enseignement sur le marché du travail des littéraires, ceci renvoie aux modes d'accès aux emplois de professeurs (accessibles par concours nationaux).

Sept académies sont excédentaires dont six situées au Sud : Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Lyon, la dernière étant Strasbourg.

La plupart de ces académies associent à un faible taux de rétention, un faible taux d'attraction qui ne compense pas les départs nombreux (environ la moitié des diplômés de chaque académie ont pris un emploi dans une autre région). Seule l'académie de Montpellier a un taux d'attraction plus élevé (49 %), mais celui-ci est cependant insuffisant pour compenser les départs particulièrement fréquents des diplômés de l'académie.

A l'opposé, sept académies situées pour l'essentiel autour du bassin parisien sont déficitaires et "importent" plus de diplômés qu'elles n'en "exportent" : Rouen, Orléans, Dijon, Reims, Nancy, Besançon et Grenoble - les taux de rétention et taux d'attraction sont élevés. Ceci est à mettre en relation avec la relative pénurie de professeurs dans les académies du Nord par rapport à celles du Sud et qui entraîne un flux important de jeunes professeurs débutants vers ces académies à partir des autres régions et en particulier des régions méridionales (1). Cet appel à des diplômés des autres régions a surtout porté sur les langues (langues et civilisations étrangères) et les lettres et dans une moindre mesure sur l'histoire ou les arts plastiques, spécialités qui concentrent précisément bon nombre de recrutements de professeurs certifiés ou agrégés de l'enseignement secondaire.

Sept académies enfin apparaissent en équilibre, cinq d'entre elles pouvant être considérées "auto-suffisantes" dans la mesure où elles emploient un effectif de diplômés voisin de celui qu'elles ont formé : Ile-de-France, Rennes, Caen, Lille et Nice. Ces académies associent à un taux de rétention élevé un taux d'attraction plus faible que la moyenne nationale.

En revanche pour les deux autres académies - Nantes et Clermont - cet équilibre résulte de mouvements importants d'entrée et de sortie dans des spécialités différentes pour l'essentiel, ce qui indique une certaine inadéquation de l'offre de formation aux besoins locaux : à l'"importation" on peut citer les arts plastiques, l'histoire, tandis que ces académies "exportent" beaucoup de diplômés en langues (LCE et LEA).

Globalement, il convient d'observer que dans l'ensemble des mouvements d'entrée et de sortie des académies une part importante concerne les diplômés de langues et d'arts plastiques, ce qui révèle une certaine spécialisation des académies, et de leurs universités. Cet effet de la répartition inégale de l'offre de formation explique donc une part importante des migrations observées chez les diplômés de lettres-sciences humaines.

(1) Cette différenciation de l'espace ne fait que refléter celle existant dans l'enseignement secondaire général long entre les régions du Nord et celles du Sud et la Loire qui se traduit par un taux de réussite au baccalauréat général bien plus élevé dans le Sud que dans le Nord, dans une génération ; d'où le développement plus important et plus ancien de l'enseignement supérieur universitaire (qui conduit bon nombre d'étudiants vers le professorat) et de l'enseignement secondaire général.

Tableau 7
Mobilité géographique des diplômés des écoles de commerce

(en %)

Lieu d'études et diplôme	Lieu du premier emploi						TOTAL	Effectifs
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province			
ILE-DE-FRANCE								
HEC-ESSEC-ESCP	0,0	0,0	0,0	80,3	19,7	100,0	831	
Autres écoles	0,0	0,0	0,0	80,0	20,0	100,0	979	
S/Tot écoles commerce	0,0	0,0	0,0	80,1	19,9	100,0	1 810	
PROVINCE								
ESC Lyon	36,0	44,1	19,9	0,0	0,0	100,0	136	
ESCAE	32,7	35,8	31,5	0,0	0,0	100,0	1 253	
Autres écoles	52,7	16,8	30,5	0,0	0,0	100,0	531	
S/Tot écoles commerce	38,5	31,1	30,4	0,0	0,0	100,0	1 920	
TOTAL								
HEC-ESSEC-ESCP	5,1	6,2	2,8	69,0	17,0	100,0	967	
ESCAE	27,9	30,5	26,9	13,1	1,7	100,0	1 470	
Autres écoles	21,7	6,9	12,5	45,7	13,2	100,0	1 293	
S/Tot écoles commerce	19,8	16,0	15,7	38,9	9,7	100,0	3 730	

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

2.3 Les écoles de commerce

Il est difficile, pour ce qui concerne les écoles, de poursuivre l'analyse et l'interprétation des migrations observées en termes de rétention et d'attraction des diplômés : en effet, qu'il s'agisse des écoles de commerce ou d'ingénieurs, le recrutement y est organisé nationalement et par concours et leurs élèves sont donc originaires de la France entière ; en outre leur nombre réduit entraîne une certaine concentration et répartition inégale sur le territoire national, spécialement en termes de spécialités offertes.

Dans ces conditions les migrations observées à la sortie des écoles et qui sont particulièrement fortes, ne peuvent s'interpréter en termes d'"inadaptation" ou d'"adaptation" des formations au regard des besoins régionaux. En réalité, l'effet de l'offre de formation, particulièrement important ici, doit être analysé par rapport à un marché national où le rôle de la région parisienne demeure prépondérant.

La concentration géographique des écoles de commerce est importante : la moitié des diplômés sont formés en Ile-de-France ; en outre cette région concentre les plus prestigieuses des écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESCP) mais également un grand nombre d'autres écoles de

moins renom et au recrutement moins sélectif. A l'inverse, les ESCAE sont presque exclusivement situées en province.

Le marché du travail parisien exerce une attraction considérable sur l'ensemble des diplômés des écoles de commerce : 55 % d'entre eux sont en effet occupés en Ile-de-France. Cette extrême polarisation du marché du travail a un double effet, à la fois sur les diplômés des écoles "parisiennes" en retenant sur place 80 % d'entre eux, et également sur les diplômés de province, 31 % de ceux-ci venant prendre un emploi en région parisienne.

Si les diplômés des écoles parisiennes sont parfaitement stables, ceux des écoles de province sont en revanche très mobiles, 39 % seulement demeurant actifs occupés dans leur académie d'études.

Parmi les diplômés des écoles de commerce de province, ceux des "autres écoles" (tableau 7) sont les plus stables (53 % restent sur place et 17 % seulement migrent vers Paris) alors qu'à l'inverse 22 % des diplômés parisiens de ces "autres écoles" occupent un emploi en province. Ceci semble indiquer que le marché du travail parisien leur est moins favorable.

Quelques académies pourtant semblent offrir de meilleures possibilités d'emploi à leurs diplômés et montrent des taux de rétention plus élevés : Aix-Marseille, Lyon, Strasbourg, Toulouse retiennent plus de la moitié de leurs diplômés, voire plus pour Lille (68 %) ou Montpellier (74 %).

A l'inverse, certaines académies retiennent très difficilement leurs diplômés, en particulier celles du pourtour du bassin parisien, victimes de la forte attraction du marché parisien de l'emploi : Rouen (55 % de migrants vers Paris), Reims (65 %), Amiens (48 %), mais également une académie du Sud de la France - Nice - qui perd presque la moitié de ses diplômés au profit de la région parisienne.

2.4 Les écoles d'ingénieurs

Contrairement aux écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs sont mieux réparties sur le territoire national, 37 % seulement des diplômés étant originaires d'une école située en Ile-de-France. Cependant, les "grandes écoles d'ingénieurs" se trouvent en grande partie dans la région parisienne (64 % des diplômés de ces écoles). Le marché du travail des ingénieurs débutants est fortement concentré dans la région parisienne où près d'un diplômé sur deux (48 %) occupe un emploi. Si près des deux tiers des diplômés de la région parisienne prennent un emploi dans la région Ile-de-France, les jeunes ingénieurs diplômés se révèlent particulièrement mobiles sur le territoire : 35 % des diplômés parisiens ont migré vers la province, proportion qui atteint 52 % pour les diplômés des ENSI parisiennes ; de même seuls 21 % des diplômés des écoles de province ont pris un emploi dans leur région.

L'attraction du marché de l'emploi parisien entraîne une très forte migration vers Paris des diplômés de province (38 %), en particulier ceux des grandes écoles et des ENSI-ENSAM dont 45 % des diplômés ont pris un emploi en Ile-de-France. Mais les migrations sont également importantes entre académies de province : 41 % des diplômés des écoles de province ont changé de région (hors région parisienne).

Au total, le marché parisien absorbe 60 % des diplômés des "grandes écoles", mais 46 % des diplômés des ENSI-ENSAM et seulement 39 % des diplômés des ENI, INSA et autres écoles

Tableau 8
Mobilité géographique des
diplômés des écoles d'ingénieurs

(en %)

Lieu d'études et diplôme	Lieu du premier emploi						Effectifs
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	TOTAL	
ILE-DE-FRANCE							
Grandes écoles Ing.	0,0	0,0	0,0	67,8	32,2	100,0	1 586
ENSI-ENSAM	0,0	0,0	0,0	48,3	51,7	100,0	725
ENI-INSA-Autres écoles	0,0	0,0	0,0	78,7	21,3	100,0	511
S/Tot. écoles Ingénieur	0,0	0,0	0,0	64,7	35,3	100,0	2 822
PROVINCE							
Grandes écoles Ing.	18,5	45,9	35,6	0,0	0,0	100,0	899
ENSI-ENSAM	19,3	44,5	36,2	0,0	0,0	100,0	1 401
ENI-INSA-Autres écoles	23,7	30,5	45,9	0,0	0,0	100,0	2 458
S/Tot. écoles Ingénieur	21,4	37,5	41,1	0,0	0,0	100,0	4 758
TOTAL							
Grandes écoles Ing.	6,7	16,6	12,9	43,3	20,6	100,0	2 485
ENSI-ENSAM	12,7	29,4	23,8	16,5	17,6	100,0	2 126
ENI-INSA-Autres écoles	19,6	25,2	38,0	13,5	3,7	100,0	2 969
S/Tot. écoles Ingénieur	13,4	23,6	25,8	24,1	13,1	100,0	7 580

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

d'ingénieurs. Ces derniers diplômés sont ceux qui apparaissent les moins mobiles des jeunes ingénieurs, 24 % des diplômés de province restant sur place.

Toutes les académies - à l'exception de l'île-de-France - perdent donc la plupart de leurs diplômés. Seules quelques académies semblent maintenir relativement mieux leurs diplômés dans la région de formation : Toulouse, Nice, Bordeaux et dans une moindre mesure Lille. Mais en dehors de la région parisienne, et très loin derrière, c'est le pôle Rhône-Alpes qui occupe le plus de jeunes ingénieurs (5,1 % dans l'académie de Lyon et 4,3 % dans celle de Grenoble) suivi de Toulouse (4,4 %) et de Lille (4,3 %).

En revanche, les académies du pourtour du bassin parisien (Amiens, Caen, Dijon, Poitiers) voient fuir plus d'un diplômé sur deux vers la région parisienne et certaines académies perdent pratiquement tous les ingénieurs qu'elles forment au profit de la région parisienne et des autres régions : c'est le cas de Besançon, Limoges et Poitiers et dans une moindre mesure d'Amiens, d'Orléans et de Rouen.

Tableau 9

Bilan de l'offre de diplômés face aux emplois occupés dans les différentes académies

Taux d'attaction des diplômés extérieurs	Taux de rétention des diplômés ÉLEVÉ \oplus					Taux de rétention des diplômés FAIBLE (ou moyen) \ominus				
	DÉFICIT : $+$ \oplus Insuffisance de l'offre de formation					ÉQUILIBRE : $-$ \oplus Inadaptation de l'offre de formation				
	Dip. niv. III secondaire	Dip. niv. III tertiaire	Université (lic. maît.)	Écoles Commerce	Écoles Ingénieurs	Dip. niv. III secondaire	Dip. niv. III tertiaire	Université (lic. maît.)	Écoles Commerce	Écoles Ingénieurs
ÉLEVÉ \oplus	Aix-Marseille (DUT) Amiens (DUT) Caen (DUT) Dijon (BTS) Lyon (BTS) Orléans Rouen (DUT) Ile-de-France (DUT)	Amiens (DUT) Besançon (BTS) Caen Dijon (DUT) Nancy (BTS) Nantes (DUT) Ile-de-France (DUT) Grenoble (BTS) Poitiers (DUT)	Besançon Caen (Sc. Dr.) Grenoble (LSH) Limoges (Sc.) Nantes (Droit) Rouen Reims (LSH) Orléans Rég. Paris. Dijon Clermont Nancy (Droit et LSH)	Caen Strasbourg	Bordeaux Nice Rég. Paris.	Dijon (DUT) Nice (BTS) Reims (BTS) Rouen (BTS) Nantes (BTS)	Limoges (BTS) Clermont (BTS) Poitiers (BTS) Orléans (DUT) Montpellier (DUT) Besançon (DUT) Dijon (BTS) Reims (BTS) Rennes (BTS)	Clermont (LSH, Sc.) Grenoble Poitiers (Sc.) Reims Nantes Orléans (Dr.) Aix-Marseille (Sciences)	Amiens Besançon Clermont Dijon Grenoble Nantes, Rennes Nice, Reims Orléans Poitiers Lyon	Aix-Marseille Amiens Besançon Strasbourg Caen, Rennes Clermont Dijon Grenoble Montpellier Nancy Nantes Rouen Orléans
FAIBLE \ominus	Aix-Marseille (BTS) Bordeaux Grenoble Lyon (DUT) Montpellier (BTS) Nancy (BTS) Toulouse (DUT) Strasbourg Caen (BTS) Ile-de-France (BTS)	Aix-Marseille Grenoble (DUT) Lille Nancy Nice Rég. Paris. Lille (LSH) Aix-Marseille Caen Orléans (Sc. Éco.) Nantes (BTS) Rouen (BTS) Ile-de-France (BTS)	Lille Lyon (Sc. Éco.) Nancy Nice Rég. Paris. Lille (LSH) Aix-Marseille Caen Orléans (Sc. Éco.) Nantes (Droit) Nantes (Sc. Éco.) Rennes (LSH)	Aix-Marseille Lille Montpellier Rég. Paris. Toulouse		Limoges Montpellier (DUT) Nancy (DUT) Nice (DUT) Nantes (DUT) Reims (DUT) Rennes Besançon Clermont Lille Poitiers	Bordeaux Reims (DUT) Rennes (DUT) Nancy (DUT) Nice (DUT) Clermont (DUT) Limoges (DUT) Lyon (BTS) Poitiers Nancy (DUT) Nice (BTS) Strasbourg (BTS) Toulouse (DUT)	Bordeaux Montpellier Rennes Toulouse Strasbourg Lyon Poitiers Aix (LSH) Caen (Sc. Éco.) Nancy (Sc. Éco.) Nice (Sc. Éco.)	Bordeaux Rouen	Lille Toulouse Lyon
ÉQUILIBRE : $+$ \ominus Bonne adaptation de l'offre de formation auto-suffisance						EXCÈS : $-$ \ominus Excès de l'offre de formation				

3 LA MOBILITÉ INTERRÉGIONALE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Si une partie de la mobilité géographique des diplômés s'explique par la répartition inégale des différentes formations et spécialités selon les régions, une autre hypothèse d'interprétation doit être recherchée dans la mise en rapport de l'offre de formation et l'utilisation régionale des diplômés.

Les désajustements entre offre de diplômés et demande de travail au niveau régional peuvent en effet se traduire de plusieurs manières qui ne sont pas exclusives : augmentation du chômage, accès plus difficile à des emplois stables, recrutement plus rare sur des emplois de cadres et techniciens, déclassement important sur des emplois d'employés ou d'ouvriers. Une relative pénurie de diplômés pourra avoir les effets inverses. Les migrations observées peuvent alors avoir pour objectif la recherche de meilleures conditions d'emploi dans d'autres régions et en particulier dans celles où certaines pénuries se manifestent.

En outre, les mobilités géographiques peuvent être liées au mode de fonctionnement du marché du travail spécifique à certains types d'emplois comme celui des professeurs du secondaire dont le recrutement est organisé au plan national par concours, ou encore à la concentration sur le territoire de certains emplois comme ceux d'ingénieurs dont 50 % se situent en Ile-de-France.

3.1 Les migrations interrégionales et les conditions locales de l'insertion professionnelle des diplômés

Les difficultés d'emplois, si elles se traduisent par un accès plus difficile à certains types d'emplois, peuvent apparaître également à travers quelques indicateurs de l'insertion professionnelle.

On en a retenu trois : l'accès au premier emploi en moins d'un an ; l'accès direct à un emploi stable ou au contraire après passage par un emploi précaire ; une durée totale de chômage de plus d'un an sur la période de trois années qui suit la fin des études (1).

La première observation que l'on peut faire c'est que le premier de ces indicateurs est peu sensible au fait de changer ou non de région : dans tous les cas, 85 à 90 % des diplômés ont accédé à un emploi en moins d'un an que ce soit dans l'académie des études ou dans une autre. A quelques exceptions près pour certaines académies et diplômes, le phénomène demeure vrai quelles que soient la région et la nature du diplôme.

On verra cependant que ceux qui ont changé de région pour occuper un emploi ont mis légèrement plus de temps pour accéder à un premier emploi. Mais les écarts demeurent faibles indépendamment de l'académie d'origine et du diplôme. Seules quelques académies montrent une moindre rapidité d'accès au premier emploi y compris pour les diplômés qui "émigrent" pour prendre un emploi : Aix-Marseille, Clermont, Montpellier, Nice, Rennes et Toulouse. On

(1) Pour une définition précise de ces indicateurs, voir en annexe.

Tableau 10

Taux d'accès à un premier emploi en moins d'un an selon la migration par académie d'études
(ensemble des diplômés de niveaux I à III)

(en %)

Académie d'études	Lieu du premier emploi			
	Même académie	Province vers Paris	Vers autre région	TOTAL
Aix-Marseille	88	81	86	87
Amiens	95	93	92	94
Besançon	93	100	93	94
Bordeaux	91	79	87	88
Caen	92	86	100	93
Clermont	88	87	87	87
Dijon	95	84	97	95
Grenoble	93	92	91	93
Lille	92	93	91	92
Limoges	94	91	94	94
Lyon	91	95	94	92
Montpellier	85	88	89	87
Nancy	90	95	91	91
Nantes	95	82	87	91
Nice	87	94	83	87
Orléans	93	73	91	89
Poitiers	92	83	88	89
Reims	90	92	91	91
Rennes	87	97	84	88
Rouen	92	98	94	94
Strasbourg	94	100	91	94
Toulouse	87	88	87	87
Corse	-	-	-	-
DOM	-	-	-	-
S/Tot. sans IDF	91	90	90	90
Ile-de-France	91	-	90	91
TOTAL	91	90	90	91

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

peut faire l'hypothèse que les diplômés de ces académies ont quelques difficultés pour s'insérer dans leur région.

Dans quelques académies enfin, ce sont les diplômés occupant un emploi dans une autre région qui accèdent moins rapidement à l'emploi : Bordeaux, Nantes, Orléans, Poitiers.

On pouvait penser que cette situation était liée à la saturation relative en diplômés du marché régional (académie excédentaire) mais si cette hypothèse est vérifiée pour Poitiers, elle ne correspond pas en revanche aux autres académies qui selon les diplômés sont en équilibre (avec auto-suffisance ou inadaptation) ou en déficit.

En outre, la migration vers la région parisienne n'a aucun effet favorable sur la durée d'accès au premier emploi.

Tableau 11
Taux d'accès à un premier emploi en moins d'un an selon la migration
par diplôme (ensemble des académies d'études)

(en %)

Diplôme	Lieu du premier emploi					TOTAL
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	
DUT Secondaire	89	87	91	96	95	90
DUT tertiaire	90	90	89	96	84	91
BTS Secondaire	92	94	92	97	87	93
BTS Tertiaire	94	95	90	97	85	94
DEUG du 1er cycle	91	80	90	83	94	88
Lic/Maîtr/Sciences	91	88	88	94	95	91
Lic/Maîtr/Droit-Sc. Polit.	82	84	85	86	83	84
Lic/Maîtr/Sc.-éco-ge-AES	88	85	86	85	91	86
Lic/Maîtr/ Lett-Sc. Hum.	88	78	87	87	88	87
DEA-DESS	88	85	84	83	85	85
HEC-ESSEC-ESCP, etc.	90	93	93	96	91	95
ESCAE	95	93	95	-	-	95
Autres écoles	92	94	93	91	90	91
S/Tot. Ecoles Commerce	94	93	95	94	91	94
Grandes écoles Ingénieur	96	100	96	96	98	97
ENSI-ENSAM	98	96	91	97	97	96
ENI-INSA-Autres écoles	95	97	94	95	82	95
S/Tot. écoles Ingénieur	96	97	94	96	96	95
TOTAL	91	90	90	91	90	91

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

La durée totale de chômage sur la période d'observation (trente-trois mois) montre l'effet bénéfique de la migration vers l'Ile-de-France : ceux qui ont migré vers cette région ne sont que 4,5 % à avoir été au chômage pendant plus d'un an.

En revanche ceux qui demeurent dans leur région d'origine ou même qui changent de région (hors Ile-de-France) ont été au chômage pendant plus d'un an dans de plus fortes proportions (7,6 et 6,3 %). Ainsi, seule la migration vers Paris et sa région semble avoir un effet favorable contre le chômage. Quant aux diplômés originaires de l'Ile-de-France, très peu d'entre eux ont subi un chômage de plus d'un an, qu'ils demeurent sur place ou qu'ils migrent vers la province (4,3 % et 4,8 %).

C'est donc bien les conditions particulières du marché du travail de Paris et de sa région qui expliquent ce phénomène (1).

(1) La région Ile-de-France a en effet l'un des plus faibles taux de chômage des diplômés titulaires au moins du baccalauréat (INSEE - RP 82).

Tableau 12
Chômage (1) selon le diplôme et la migration géographique
(ensemble des académies)

(en %)

Diplôme	Lieu du premier emploi					
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	TOTAL
DUT Secondaire	6,9	8,2	4,7	4,7	2,1	6,2
DUT tertiaire	11,4	4,6	9,5	3,5	17,6	9,2
BTS Secondaire	3,8	0,7	4,3	4,5	12,9	4,2
BTS Tertiaire	6,7	7,8	9,2	1,7	4,5	5,8
DEUG du 1er cycle	8,6	28,9	10,5	7,2	0,0	10,7
Lic/Maîtr/Sciences	6,1	0,5	3,1	2,2	3,1	3,6
Lic/Maîtr/Droit-Sc. Polit.	12,2	1,8	5,8	6,9	6,9	7,9
Lic/Maîtr/Sc.-éco-ge-AES	6,6	3,5	8,0	4,6	0,0	5,8
Lic/Maîtr/ Lett-Sc. Hum.	9,2	11,8	6,9	6,9	4,2	7,8
DEA-DESS	9,8	4,8	12,6	8,5	11,4	9,4
HEC-ESSEC-ESCP, etc.	6,1	0,0	0,0	0,4	1,2	0,8
ESCAE	3,2	0,9	4,3	-	-	2,3
Autres écoles	7,6	0,0	3,1	3,6	5,3	4,3
S/Tot. Ecoles Commerce	5,0	0,7	3,8	1,7	3,1	2,6
Grandes écoles Ingénieur	0,0	0,5	1,9	0,7	0,8	0,8
ENSI-ENSAM	0,7	0,3	5,7	0,0	0,0	1,6
ENI-INSA-Autres écoles	4,1	0,0	2,0	0,7	4,6	1,9
S/Tot. écoles Ingénieur	2,6	0,2	3,0	0,5	0,9	1,4
TOTAL	7,6	4,5	6,4	4,3	4,8	6,1

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

(1) L'indicateur de chômage est ici la proportion de diplômés qui a connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des trente-trois mois après la sortie des études.

Cet effet favorable de la migration sur la durée du chômage est vrai quel que soit le diplôme, à quelques exceptions près : pour les titulaires d'un DUT secondaire, d'un BTS tertiaire, d'un diplôme de deuxième cycle en lettres-sciences humaines et surtout d'un DEUG (ou diplôme de niveau premier cycle) la migration est, au contraire des autres diplômes, liée à une plus forte proportion de chômage de plus d'un an.

De même, dans quelques académies (Aix-Marseille, Besançon, Nancy, Nantes, Orléans), l'effet positif de la migration s'inverse au profit des diplômés les plus stables ou de ceux qui migrent vers une autre région de province.

Il est vrai que certains diplômés peuvent ne se résoudre à émigrer vers la région parisienne qu'après avoir épuisé les possibilités locales d'emploi et n'avoir pas abouti dans leurs recherches, ce qui expliquerait cette durée de chômage plus élevée. Cela révèle également des difficultés d'emploi pour certains diplômés et dans certaines régions.

Tableau 13

Chômage (1) selon l'académie d'études et
la migration géographique

(en %)

Académie d'études	Lieu du premier emploi			
	Même académie	Province vers Paris	Vers autre région	TOTAL
Aix-Marseille	11,4	16,5	8,7	11,0
Amiens	10,9	0,0	8,7	7,2
Besançon	7,3	12,1	6,0	7,3
Bordeaux	9,6	2,5	8,7	8,2
Caen	7,2	3,6	0,0	5,2
Clermont	13,4	4,5	8,0	9,8
Dijon	5,0	4,4	5,0	4,9
Grenoble	5,9	2,7	4,7	5,1
Lille	5,7	1,6	4,4	4,9
Limoges	4,5	0,0	12,1	7,2
Lyon	6,2	1,5	4,5	5,0
Montpellier	9,3	7,4	4,7	7,3
Nancy	6,6	9,1	4,3	6,5
Nantes	3,7	10,5	6,6	5,7
Nice	10,1	1,9	13,4	9,9
Orléans	5,5	10,5	6,6	6,6
Poitiers	15,4	7,9	12,3	12,7
Reims	5,8	3,4	1,5	4,0
Rennes	11,6	2,0	9,5	9,3
Rouen	1,4	4,4	5,0	2,9
Strasbourg	4,9	0,0	3,6	4,1
Toulouse	12,7	5,3	5,8	9,4
Corse	-	-	-	-
DOM	-	-	-	-
S/Tot. sans IDF	7,6	4,5	6,4	6,8
Ile-de-France	4,3	-	4,8	4,5
TOTAL	6,4	4,5	6,1	6,1

Source : CEREG - Observatoire EVA 1987

(1) L'indicateur de chômage est ici la proportion de diplômés qui a connu une durée totale de chômage supérieure à un an au cours des trente-trois mois après la sortie des études.

Il est vrai également qu'une migration vers la région parisienne n'est pas toujours synonyme d'un accès plus rapide à l'emploi : ainsi le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire qui se fait par concours national entraîne des migrations qui sont plus fréquentes vers des régions de province que vers l'Ile-de-France. Ceci peut expliquer au moins en partie que les diplômés littéraires ne soient pas plus favorisés lors de la migration vers Paris.

En revanche, la migration vers une autre région augmente l'accès direct à un emploi stable. L'écart est particulièrement important pour ceux qui migrent vers l'Ile-de-France : 79 % d'entre

Tableau 14

Accès direct et indirect à l'emploi stable et migration géographique par diplôme
(ensemble des académies)
- en % par diplôme et type de migrations -

Diplôme	Lieu du premier emploi											
	Même académie (province)		Province vers IDF		Province autre région		Reste à Paris		Migre Paris vers Province		TOTAL	
	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.
DUT Secondaire	38	32	64	23	49	26	52	28	56	33	46	29
DUT tertiaire	51	32	79	14	57	26	77	13	66	20	59	26
BTS Secondaire	41	31	74	19	56	23	51	30	41	43	48	29
BTS Tertiaire	46	35	67	25	49	32	68	26	59	21	53	32
DEUG du 1er cycle	51	30	67	15	55	17	66	19	40	26	57	23
Lic/Maîtr/Sciences	47	29	84	10	59	19	71	20	75	17	62	21
Lic/Maîtr/Droit-Sc. Polit.	61	20	81	12	77	11	74	18	81	11	71	16
Lic/Maîtr/Sc.-éco-ge-AES	58	21	88	9	73	19	76	17	77	16	69	18
Lic/Maîtr/LSH	39	28	61	18	55	22	53	26	56	20	49	25
DEA-DESS	49	21	72	23	57	17	67	20	61	21	60	20
HEC-ESSEC-ESCP...	67	33	93	3	78	22	90	8	82	13	87	10
ESCAE	77	15	89	10	86	10	-	-	-	-	85	12
Autres écoles	56	22	71	25	75	18	74	21	58	29	68	22
S/T Ec. Commerce	68	19	86	12	83	13	84	13	70	22	80	15
Grandes écoles Ing.	60	18	88	7	69	19	91	7	80	14	83	11
ENSI-ENSAM	70	20	90	7	71	12	82	13	78	14	80	12
ENI-INSA, etc.	69	17	93	4	71	16	90	6	80	9	79	11
S/T écoles Ingénieur	68	18	91	6	71	15	89	8	79	13	81	11
TOTAL	48	29	79	14	61	21	70	19	66	20	60	23

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Note : le complément à 100 % des proportions d'accès direct ou d'accès indirect à l'emploi stable représente la proportion de diplômés qui n'ont connu que de l'emploi précaire ou sont toujours en recherche d'emploi trente-trois mois après la sortie des études.

eux ont accédé directement à un emploi stable. Cette proportion s'élève à 63 % pour ceux qui ont migré vers une autre région, contre 56 % seulement pour ceux qui sont restés dans leur région d'études.

Cette observation est à rapprocher de la nature des emplois : on a vu que les emplois de fonctionnaires étaient souvent liés à une mobilité géographique. Ce qui explique en partie ce meilleur accès des migrants à des emplois stables. L'effet favorable de la mobilité vers Paris et sa région est cependant bien supérieur à l'importance des emplois de fonctionnaires occupés

Tableau 15

Accès direct et indirect à l'emploi stable et migration géographique par académie d'études
(ensemble des diplômés des niveaux I à III)
- en % par académie et type de migrations -

Académie d'études	Lieu du premier emploi											
	Même académie (province)		Province vers IDF		Province autre région		Reste à Paris		Migre Paris vers Province		TOTAL	
	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.	Accès Dir.	Accès Indir.
Aix-Marseille	45	30	68	20	54	23					49	28
Amiens	47	33	86	12	61	26					62	25
Besançon	36	34	69	11	63	23					49	28
Bordeaux	48	32	76	15	62	18					57	25
Caen	44	36	93	2	58	15					54	27
Clermont	35	31	83	11	63	17					54	22
Dijon	46	29	68	25	49	30					49	29
Grenoble	45	31	88	7	58	22					54	25
Lille	53	27	78	16	64	24					59	25
Limoges	46	32	95	5	63	16					59	22
Lyon	51	27	87	10	62	20					60	22
Montpellier	50	23	82	6	64	19					59	19
Nancy	51	31	69	19	60	22					56	26
Nantes	42	31	75	13	58	21					52	25
Nice	45	30	71	27	63	24					53	28
Orléans	51	28	75	17	55	22					56	25
Ile-de-France							70	19	66	20	69	20
Poitiers	34	29	85	9	55	20					53	21
Reims	50	31	79	18	60	26					59	27
Rennes	40	34	81	12	62	17					53	25
Rouen	56	25	75	17	54	28					60	24
Strasbourg	61	25	83	15	62	22					63	23
Toulouse	54	22	77	16	65	17					61	20
Corse	56	20	100	0	100	0					60	18
DOM	28	42	0	0	0	0					23	34
TOTAL	48	29	79	14	61	21	70	19	66	20	60	23
S/Tot. sans IDF	48	29	79	14	61	21					56	24

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Note : le complément à 100 % des proportions d'accès direct ou d'accès indirect à l'emploi stable représente la proportion de diplômés qui n'ont connu que de l'emploi précaire ou sont toujours en recherche d'emploi trente-trois mois après la sortie des études

à l'issue d'une migration vers l'Ile-de-France (1) et déborde donc largement le cas des seuls emplois de fonctionnaires.

Quel que soit le diplôme, le même phénomène peut être observé : la migration géographique est un élément favorable à l'accès direct à un emploi stable qu'il s'agisse de la migration province → région parisienne, province ↔ province, Paris → province.

- (1) Parmi l'ensemble des diplômés de province occupant un emploi en Ile-de-France, il y a 16 % de fonctionnaires. De même, 19 % des fonctionnaires supérieurs, 4 % des enseignants du supérieur et des chercheurs, 3 % des professeurs certifiés et agrégés, 3 % des instituteurs et enseignants du premier degré, 22 % des professions intermédiaires fonctionnaires sont liés à une mobilité vers la région parisienne.

L'impact "parisien" demeure cependant particulièrement fort à tous les niveaux de diplôme, spécialement lors de la migration province Paris et pour les diplômés des deuxièmes cycles universitaires (sauf lettres-sciences humaines) et des écoles dont 80 à 90 % accèdent directement à un emploi stable en région parisienne.

Mais le dynamisme du marché du travail parisien se révèle également dans l'accès direct plus fréquent à un emploi stable de ceux qui, formés à Paris, y demeurent en emploi.

On constate l'inverse en province : le passage préalable par un emploi précaire avant une stabilisation est plus fréquent parmi ceux qui ne changent pas de région que parmi ceux qui migrent.

Cette dernière observation est en quelque sorte le corollaire du lien que l'on pouvait établir entre accès direct à un emploi stable et emplois de fonctionnaires : ceux qui échouent à un concours de la fonction publique sont plus nombreux à demeurer dans leur région d'études et plus enclins à occuper un premier emploi sur un contrat précaire (1) et même s'ils intègrent la fonction publique, ils le font alors plus fréquemment sur des statuts précaires (auxiliaire, vacataire, contrat à durée déterminée) (2).

Mais dans la majorité des cas, ce passage par un emploi précaire est de courte durée, et sur la période d'observation (trente-trois mois après la sortie des études), la plupart des diplômés ont accédé à un emploi stable qu'ils aient ou non changé de région.

Quelle que soit l'académie d'études, l'effet positif de la mobilité géographique sur l'accès direct à l'emploi stable demeure très fort. En définitive, qu'il s'agisse de l'accès direct ou de l'accès indirect à l'emploi stable, les écarts entre académies restent limités, les difficultés d'accès à un emploi stable en demeurant dans l'académie d'origine étant souvent compensées par les effets positifs de la mobilité géographique (à l'exception de l'académie de Besançon).

3.2 Les migrations interrégionales et la structure de la demande régionale de travail

La structure régionale de la population active - et en particulier l'importance des emplois de niveau supérieur dans celle-ci ou des techniciens et des professions intermédiaires - a une importance déterminante sur les possibilités d'emploi des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans les différentes académies.

En effet les opportunités d'emplois dans une région seront d'autant plus grandes pour les jeunes diplômés que cette région compte déjà une forte proportion de cadres supérieurs et de professions intermédiaires dans sa population active, qu'il s'agisse d'une demande de travail induite par le simple renouvellement de ces catégories professionnelles ou bien par la croissance économique propre de cette région.

(1) Même si beaucoup d'autres accèdent également directement à un emploi à durée indéterminée en dehors de la fonction publique.

(2) Par exemple, parmi ceux qui s'insèrent dans leur académie d'études en province, 11 % le font sur un emploi de non titulaire de l'enseignement, contre 1 % seulement de ceux qui migrent vers Paris et 9 % de ceux qui changent de région.

Tableau 16

Taux d'encadrement privé et public et importance des cadres et professions intermédiaires dans la population active régionale

(en %)

Académie d'études	(1) Taux d'encadrement privé	(2) Taux d'encadrement public	(3) Taux cadres supérieurs ingénieurs	(4) Techniciens professions intermédiaires
Aix-Marseille	23,7	16,5	8,4	18,2
Amiens	18,9	12,0	5,6	15,4
Besançon	17,0	13,6	5,2	16,1
Bordeaux	21,2	15,7	6,8	15,5
Caen	16,3	12,9	4,8	13,3
Clermont	19,1	13,3	5,3	15,7
Dijon	18,3	14,2	5,5	15,2
Grenoble	22,3	15,9	7,2	18,0
Lille	18,5	13,7	5,9	16,1
Limoges	18,2	12,9	4,8	17,9
Lyon	23,4	16,2	8,0	18,4
Montpellier	20,5	15,8	7,1	16,4
Nancy	18,3	14,8	6,0	17,1
Nantes	18,3	12,7	5,3	14,8
Nice	22,2	15,6	8,2	16,3
Orléans	19,6	13,2	5,9	15,3
Ile-de-France	33,4	21,2	11,1	20,3
Poitiers	17,3	12,5	4,8	14,1
Reims	17,9	12,6	5,5	11,1
Rennes	18,7	15,0	5,8	15,3
Rouen	19,3	13,6	6,0	15,7
Strasbourg	19,2	16,6	7,3	16,4
Toulouse	21,5	15,8	6,8	16,2
Corse	12,4	12,2	5,4	12,7
TOTAL	22,9	16,0	8,0	16,9

Source : INSEE - Recensement de la population 1982

- (1) Taux d'encadrement privé : cadres et professions intermédiaires d'entreprises (C.S. 37, 38, 46 à 48) par rapport à l'ensemble des salariés d'entreprises (+ employés d'entreprises et de commerce, et ouvriers non agricoles). En % par académie.
- (2) Taux d'encadrement public : cadre A de la fonction publique (C.S. 33 et 34) par rapport à l'ensemble des emplois publics (cadre B et autres). En % par académie.
- (3) Proportion de cadres supérieurs et ingénieurs dans la population active occupée régionale (en %).
- (4) Proportion de techniciens et professions intermédiaires dans la population active occupée régionale (en %).

Or la répartition et la structure des emplois sont loin d'être homogènes selon les régions. La région parisienne offre la situation la plus favorable aux diplômés dans la mesure où elle compte 11 % de cadres supérieurs et 20 % de professions intermédiaires dans sa population active et les écarts entre régions peuvent être très importants : ainsi Caen, Limoges, Poitiers ont moins de 5 % de cadres supérieurs dans leur population active régionale contre plus de 8 % pour les académies de Aix-Marseille, Nice et Lyon ; de même, Reims compte 11 % de professions intermédiaires, Caen 13 %, Poitiers 14 % tandis que Aix-Marseille, Grenoble, Lyon en dénombrent plus 18 %.

● **Migrations, excès de diplômés et structures d'emplois**

Mais l'opportunité plus ou moins grande pour un diplômé d'accéder à un emploi dans une région va également reposer sur l'importance relative des emplois d'"encadrement" dans la région pour le secteur privé et pour le secteur public (1). Outre la région Ile-de-France ce sont les régions du Sud-Est qui apparaissent les plus favorables à un recrutement de diplômés par les entreprises : Aix-Marseille (24 %), Lyon (23 %), Grenoble (22 %), Nice (22 %) ont les taux d'encadrement les plus élevés. Ces mêmes académies, ainsi que l'académie de Montpellier, affichent également les meilleurs taux d'encadrement publics.

Cependant, même les régions où existe un fort potentiel d'emplois de niveau supérieur ou intermédiaire (Aix-Marseille, Ile-de-France, Lyon, Grenoble, Nice) peuvent souffrir d'un excès de diplômés. Cette situation semble être fréquemment le cas pour les académies du Sud-Est. Ainsi c'est la confrontation de l'offre de diplômés avec la structure et le volume des emplois régionaux qui peut expliquer une autre partie des mouvements migratoires observés à l'issue des études supérieures.

Dans ces conditions, un des effets de la migration - et une des causes - pourra être d'accéder, à formation égale, à des emplois de cadres ou techniciens et professions intermédiaires plus fréquemment si l'on accepte de changer de région que si l'on demeure dans sa région d'origine. Inversement, les phénomènes de déclassement sur des emplois d'employés ou d'ouvriers - voire de professions intermédiaires pour les diplômés de niveaux II et I - devraient être moindres parmi les migrants que parmi ceux qui s'insèrent dans leur académie d'études, laquelle connaîtrait donc un relatif excès de diplômés.

Si cette hypothèse est vérifiée, on devrait alors observer ce phénomène avec d'autant plus de force que l'excédent en diplômés est plus élevé. Cet effet positif que produit la migration sur la qualification de l'emploi est manifestement constaté pour toutes les filières de formation au niveau global (Tableaux 17 et 18) mais en outre l'écart se creuse - à de rares exceptions près - entre les diplômés migrants et ceux qui sont restés dans les académies "excédentaires".

Si l'on prend comme exemple les formations de niveau II secondaire, on observe bien que les migrants accèdent dans de plus fortes proportions aux emplois de techniciens et se retrouvent moins fréquemment déclassés sur des emplois d'ouvriers ou d'employés. Il en va de même pour les diplômés du secteur tertiaire avec une fréquence plus grande d'accès des migrants aux professions intermédiaires (hors enseignement) et moins à celles d'employés. Il en va de même pour les diplômés universitaires de deuxième cycle qui, lorsqu'ils changent de région, accèdent beaucoup plus souvent aux emplois de fonctionnaires supérieurs et échappent à de forts déclassements sur des emplois d'ouvriers et surtout d'employés. Mais beaucoup se retrouvent cependant sur des emplois intermédiaires. Ceux qui demeurent dans l'académie d'études sont plus fréquemment occupés dans des emplois enseignants de non-titulaires et ceux qui migrent exercent en général dans de plus fortes proportions des emplois de techniciens ou des professions intermédiaires.

Une remarque doit être faite à propos de l'importance des emplois de fonctionnaires occupés par ceux qui migrent. La mobilité géographique observée accompagne en effet la réussite à des

(1) On a repris ici les définitions des taux d'encadrement des entreprises privées et du secteur public données par H. Jayet dans *L'espace économique français* - INSEE - 1989 - Le taux d'encadrement des entreprises est défini comme le rapport du nombre de cadres et professions intermédiaires des entreprises à la population formée par ces mêmes catégories socio-professionnelles ainsi que les employés administratifs d'entreprises, des employés de commerce et les ouvriers non agricoles. Le taux d'encadrement public est la proportion de cadres A dans l'ensemble des emplois publics.

Tableau 17

Effet de la migration sur les structures d'emplois occupés par les diplômés de niveau III selon le type d'académie

DIPLOME ET TYPE D'ACADEMIE		% CADRE supérieur INGÉNIEUR		% PROFESSION intermédiaire (sauf techn.)		% TECHNICIEN		% EMPLOYÉ OUVRIER		DIPLOMÉS SORTANTS		TAUX de rétention
		Stables	Migrants	Stables	Migrants	Stables	Migrants	Stables	Migrants	Effectifs	%	%
DUT secondaire	Académies excédent.	1	1	20	12	49	70	22	12	2 819	50	49
	Académies déficitaires	-	-	9	18	54	62	27	16	611	11	63
	ÎLE DE FRANCE	1	4	19	11	70	68	8	14	458	8	76
	Académies en équilibre	1	1	6	13	68	60	17	17	1 745	31	65
	TOTAL France	1	1	14	13	58	66	19	14	5 633	100	57
BTS secondaire	Académies excédent.	-	2	8	21	51	60	26	7	1 585	26	56
	Académies déficitaires	-	-	4	7	61	66	24	22	622	10	66
	ÎLE DE FRANCE	1	1	21	28	62	44	12	24	1 257	20	81
	Académies en équilibre	1	2	17	16	49	57	14	19	2 679	44	69
	TOTAL France	1	2	15	18	53	57	21	16	6 143	100	68
DUT tertiaire	Académies excédent.	1	6	19	28	14	31	62	27	2 763	38	57
	Académies déficitaires	3	2	28	17	3	25	56	49	656	9	71
	ÎLE DE FRANCE	10	11	30	34	26	14	34	34	1 235	17	91
	Académies en équilibre	2	11	26	36	17	18	49	31	2 679	36	70
	TOTAL France	4	7	25	31	17	25	50	31	7 333	100	69
BTS tertiaire	Académies excédent.	1	2	18	32	6	11	70	53	2 362	23	71
	Académies déficitaires	ε	-	15	31	6	16	70	53	1 035	10	84
	ÎLE DE FRANCE	1	1	23	21	5	5	69	63	2 757	27	91
	Académies en équilibre	1	2	17	28	4	9	71	52	4 185	40	78
	TOTAL France	1	1	19	28	5	10	70	54	10 339	100	81

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Tableau 18

Effet de la migration sur les structures d'emplois occupés par les diplômés de deuxième cycle selon le type d'académie

DIPLOME ET TYPE D'ACADEMIE		% FONCTIONNAIRE supérieur		% CADRE supérieur		% ENSEIGNANT non-titulaire		% PROFESSION Intermediaire TECHNICIEN		% EMPLOYÉ OUVRIER		DIPLOMÉS SORTANTS		TAUX de rétention
		Stables	Migrants	Stables	Migrants	Stables	Migrants	Stables	Migrants	Stables	Migrants	Effectifs	%	%
Sciences	Académies excédent.	14	31	20	23	25	12	25	25	9	5	1 393	36	45
	Académies déficitaires	16	30	9	34	29	10	34	26	3	8	366	10	60
	ÎLE DE FRANCE	31	55	29	8	8	3	22	14	2	14	1 017	27	82
	Académies en équilibre	26	32	15	29	24	10	23	23	4	2	1 017	27	53
	TOTAL France	23	34	21	24	19	11	24	23	5	5	3 793	100	58
Droit Sciences politiques	Académies excédent.	12	45	20	10	6	1	35	32	27	12	1 983	40	43
	Académies déficitaires	16	34	15	16	8	2	27	35	27	12	630	13	60
	ÎLE DE FRANCE	15	50	36	21	2	-	27	26	20	3	1 669	33	87
	Académies en équilibre	16	37	17	3	7	2	21	44	38	13	703	14	66
	TOTAL France	15	43	26	11	4	1	28	34	25	11	4 985	100	63
Sciences économiques AES	Académies excédent.	5	26	13	11	17	4	34	44	28	14	1 179	38	53
	Académies déficitaires	10	42	15	46	41	-	27	-	7	11	83	3	58
	ÎLE DE FRANCE	10	33	27	-	4	7	37	40	21	19	887	29	91
	Académies en équilibre	11	8	12	21	12	4	33	45	25	21	951	30	61
	TOTAL France	9	20	18	14	11	3	35	43	24	17	3 100	100	67
Lettres Sciences humaines	Académies excédent.	15	41	8	7	25	20	18	11	25	13	2 393	30	54
	Académies déficitaires	21	35	6	3	27	12	16	27	15	15	1 144	14	74
	ÎLE DE FRANCE	14	47	12	9	13	18	29	8	20	8	2 894	36	70
	Académies en équilibre	14	22	3	3	34	24	12	22	19	22	1 557	20	68
	TOTAL France	15	39	8	6	22	18	20	14	20	13	7 988	100	65

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Tableau 19
Effet de la migration géographique sur les structures d'emplois
occupés par l'ensemble des diplômés de niveaux I à III

(en %)

Premier emploi après études	Lieu du premier emploi					TOTAL
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	
Fonctionnaires supérieurs	1,7	7,0	6,0	3,5	6,8	3,8
Autres cadres supérieurs	5,4	10,0	7,0	16,4	11,7	9,1
Ingénieurs	4,3	28,3	12,2	13,5	21,3	11,5
Prof. ens. sup., chercheurs	0,2	0,2	0,3	0,5	2,0	0,4
Prof. certifié, agrégé	2,9	1,1	6,7	3,4	13,0	4,2
S/Tot. Ing. et cadres sup.	14,5	46,6	32,2	37,3	54,7	29,0
PEGC, instituteur	4,6	1,0	2,4	3,0	3,3	3,3
Ens. non titul. (MA, MI)	8,2	0,7	6,8	2,4	5,4	5,6
Ens. secteur privé	3,0	0,5	2,4	1,5	3,0	2,3
S/tot. prof. interm. : ens.	15,8	2,2	11,5	7,0	11,7	11,3
Prof. interm. : fonct.	2,4	6,1	3,2	2,7	0,7	2,9
Prof. intermédiaires	16,2	13,6	17,1	19,7	13,5	16,8
Techniciens	16,3	18,2	18,0	10,5	7,1	14,9
S/tot. prof. int. et techn.	34,8	37,9	38,3	32,9	21,3	34,6
Employés	30,5	12,2	13,9	21,6	9,6	22,1
Ouvriers et divers	4,4	1,2	4,0	1,2	2,7	3,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	25 773	6 653	12 351	14 806	3 673	63 256

Source : CEREG - Observatoire EVA 1987

concours nationaux et est donc *a priori* indépendante de la situation d'emploi propre à l'académie d'études. Encore peut-on penser que le fait de se présenter à un concours national qui va entraîner dans la plupart des cas une certaine "expatriation" hors de la région, n'est peut-être pas indépendant de l'existence de difficultés d'insertion professionnelle dans telle ou telle académie. Le phénomène existe pour toutes les académies : 56 % des emplois de fonctionnaires supérieurs ont été occupés à la suite d'une mobilité géographique hors de l'académie des études supérieures.

Il en va de même des emplois d'ingénieurs dont 57 % sont occupés à l'issue d'un changement de région, mais pour une tout autre raison : c'est la concentration des emplois d'ingénieurs dans la région parisienne parallèlement à une forte décentralisation des écoles d'ingénieurs qui explique cette forte mobilité à l'issue des études lors de l'accès au premier emploi. Près d'un emploi d'ingénieur sur deux dans l'ensemble de la population active est localisé en Ile-de-France et il en va de même des premiers emplois occupés par les jeunes ingénieurs diplômés à la sortie des études.

Tableau 20

Effet de la migration géographique sur les structures d'emplois occupés par les titulaires de DUT ou BTS

(en %)

Premier emploi après études	Lieu du premier emploi					TOTAL
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	
DUT						
Fonctionnaires supérieurs	0,1	1,2	1,3	0,9	6,3	0,7
Autres cadres supérieurs	1,5	0,6	2,4	6,8	3,8	2,3
Ingénieurs	0,3	2,0	0,5	0,2	0,0	0,5
Prof. ens. sup., chercheurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prof. certifié, agrégé	0,2	0,6	0,0	0,0	0,0	0,2
S/Tot. ing. et cadres sup.	2,1	4,3	4,2	7,9	10,1	3,6
PEGC, instituteur	1,3	0,2	0,9	0,0	1,0	1,0
Ens. non titul. (MA, MI)	5,1	1,4	5,8	0,6	1,9	4,3
Ens. secteur privé	0,4	0,4	1,1	0,2	1,4	0,5
S/tot. prof. interm. : ens.	6,8	2,0	7,8	0,8	4,3	5,8
Prof. interm. : fonct.	1,4	8,1	2,2	3,9	0,0	2,6
Prof. intermédiaires	17,8	15,2	19,2	22,8	25,5	18,6
Techniciens	32,3	54,7	42,2	35,7	37,5	37,4
S/tot. prof. int. et techn.	51,4	78,0	63,7	62,4	63,0	58,6
Employés	32,8	14,6	16,6	26,9	19,2	26,2
Ouvriers et divers	6,9	1,1	7,6	2,0	3,4	5,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	6 175	1 270	2 712	1 363	208	11 728
BTS						
Fonctionnaires supérieurs	0,1	0,5	0,2	0,2	0,0	0,1
Autres cadres supérieurs	0,7	0,6	0,9	1,5	0,8	0,9
Ingénieurs	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1
Prof. ens. sup., chercheurs	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Prof. certifié, agrégé	0,0	1,7	0,2	0,0	1,9	0,2
S/Tot. ing. et cadres sup.	0,9	2,7	1,7	1,7	2,7	1,3
PEGC, instituteur	1,0	0,6	1,5	0,0	1,5	0,9
Ens. non titul. (MA, MI)	5,9	1,4	5,0	1,4	2,1	4,4
Ens. secteur privé	1,4	0,4	1,0	0,6	2,7	1,2
S/tot. prof. interm. : ens.	8,3	2,4	7,5	2,0	6,3	6,5
Prof. interm. : fonct.	1,4	2,3	2,4	1,1	1,7	1,6
Prof. intermédiaires	14,7	19,0	21,6	21,6	23,2	17,7
Techniciens	20,7	43,0	32,3	21,2	23,8	24,0
S/tot. prof. int. et techn.	36,8	64,3	56,3	43,9	48,6	43,3
Employés	47,7	26,3	26,9	49,8	34,9	43,3
Ouvriers et divers	6,3	4,3	7,5	2,6	7,5	5,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	8 352	837	2 454	3 294	479	15 416

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

Cet effet du marché du travail parisien apparaît également sur les structures d'emplois occupés selon l'origine et la destination de la migration.

Globalement, changer de région pour occuper un emploi joue en faveur des migrants, qu'il s'agisse d'une migration vers Paris ou vers une autre région de province (Tableau 19). Ainsi pour ceux qui sont originaires de province, 47 % accèdent à un emploi de cadres supérieurs lorsqu'ils migrent vers Paris, contre 32 % lorsqu'ils changent de région en province et 15 % seulement lorsqu'ils demeurent dans leur académie d'études. A l'inverse, les déclassements importants (employés et ouvriers) concernent ceux qui ne changent pas de région (35 % contre 18 % de ceux qui changent de région en province et 13 % de ceux qui viennent en région parisienne). Les diplômés parisiens, outre leur situation plus avantageuse que celle des originaires de province, tirent profit d'une migration vers la province : 55 % accèdent à des emplois de cadres supérieurs et d'ingénieurs contre 37 % pour ceux qui demeurent à Paris. On observera en particulier que cette migration vers la province apparaît très liée à l'exercice d'emplois d'ingénieurs mais également de fonctionnaires supérieurs et en particulier de professeurs de l'enseignement secondaire.

Pour les formations de niveau III (DUT-BTS), les diplômés migrants occupent plus fréquemment des emplois des professions intermédiaires et surtout de techniciens.

La migration vers la région parisienne a un effet particulièrement favorable sur la structure d'emplois des titulaires d'un DUT : 78 % occupent un emploi des professions intermédiaires, dont 55 % de techniciens, contre 51 %, dont 32 % de techniciens, parmi ceux qui demeurent dans leur académie d'études en province. La migration d'une région de province vers une autre produit également un effet positif - bien que moindre - sur les structures d'emplois occupés. En revanche, le fait de demeurer à Paris ou de migrer vers la province pour les DUT parisiens n'a que peu d'effet sur les structures d'emplois occupés sinon un moindre déclassement. Le fait de s'insérer dans sa région d'études accroît considérablement les risques de déclassement : 40 % des DUT de province qui demeurent sur place occupent des emplois d'employés ou d'ouvriers.

Pour les BTS, la migration permet encore plus d'échapper à des déclassements importants : 54 % des BTS de province sont employés ou ouvriers lorsqu'ils demeurent dans leur région, contre 34 % de ceux qui changent de région en province et 30 % de ceux qui migrent vers Paris. A l'inverse, mais dans une proportion moindre que pour les DUT, la migration permet un accès plus fréquent aux emplois des professions intermédiaires (surtout techniciens) qu'il s'agisse d'une migration vers Paris ou d'une région de province à une autre. Pour les BTS parisiens, la migration se révèle cependant moins fructueuse et les déclassements demeurent élevés.

Pour les jeunes issus de formations universitaires du deuxième cycle, les mouvements migratoires après les études doivent être reliés à l'accès aux emplois de fonctionnaires et en particulier à ceux de l'enseignement. La répartition des emplois de professeurs sur le territoire national vient ici limiter les effets de la migration vers la région parisienne sur les structures d'emplois occupés par les titulaires d'une licence ou d'une maîtrise, bien que les emplois administratifs de la catégorie A de la fonction publique compensent à Paris les emplois de professeurs.

Ainsi 45 % des migrants vers Paris occupent un emploi de cadres supérieurs, dont 23% de fonctionnaires supérieurs, contre 46% des diplômés qui changent de région en province dont 20 % de professeurs certifiés ou agrégés et 15 % de fonctionnaires supérieurs. De même, la migration Paris-province est très liée à l'accès à des emplois de la fonction publique et en

Tableau 21

Effet de la migration géographique sur les structures d'emplois occupés par les diplômés universitaires de deuxième cycle et des écoles de commerce et d'ingénieurs

(en %)

Premier emploi après études	Lieu du premier emploi					TOTAL
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	
LIC./MAITR. IEP						
Fonctionnaires supérieurs	4,7	23,2	15,4	6,4	11,6	9,5
Autres cadres supérieurs	8,5	8,0	7,0	17,8	8,7	10,6
Ingénieurs	3,0	11,5	3,2	6,0	1,0	4,4
Prof. ens. sup., chercheurs	0,0	0,5	0,2	0,6	3,1	0,4
Prof. certifié, agrégé	9,9	2,2	20,2	9,8	32,3	12,8
S/Tot. ing. et cadres sup.	26,1	45,4	46,1	40,5	56,7	37,7
PEGC, instituteur	8,9	1,6	4,5	6,5	6,8	6,6
Ens. non titul. (MA, MI)	14,7	0,4	10,1	4,4	9,7	9,5
Ens. secteur privé	6,4	0,8	3,6	3,0	3,9	4,3
S/tot. prof. interm. : ens.	30,1	2,8	18,2	13,9	20,4	20,3
Prof. interm. : fonct.	3,8	12,7	5,6	3,2	0,4	4,6
Prof. intermédiaires	15,6	19,1	15,0	21,3	11,1	16,9
Techniciens	3,9	6,4	3,9	4,2	2,5	4,1
S/tot. prof. int. et techn.	23,2	38,2	24,4	28,7	14,0	25,6
Employés	18,9	13,3	10,2	16,4	6,5	15,1
Ouvriers et divers	1,7	0,3	1,1	0,6	2,4	1,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	6 565	1 553	3 596	4 527	1 175	17 416
ECOLES COMMERCE						
Fonctionnaires supérieurs	2,9	0,9	1,8	1,3	3,1	1,8
Autres cadres supérieurs	37,2	57,4	45,2	52,0	48,2	48,5
Ingénieurs	8,1	9,7	5,7	6,1	7,3	7,1
Prof. ens. sup., chercheurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prof. certifié, agrégé	0,0	0,0	1,6	0,6	0,0	0,5
S/Tot. ing. et cadres sup.	48,1	67,9	54,2	60,0	58,6	57,8
PEGC, instituteur	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,3
Ens. non titul. (MA, MI)	2,0	0,7	2,5	0,8	0,0	1,2
Ens. secteur privé	3,6	0,0	1,4	0,8	0,6	1,3
S/tot. prof. interm. : ens.	5,6	0,7	3,9	2,3	0,6	2,8
Prof. interm. : fonct.	5,1	1,7	2,5	3,7	3,1	3,4
Prof. intermédiaires	28,6	22,2	29,9	22,5	28,7	25,4
Techniciens	3,0	0,5	0,5	1,3	0,8	1,4
S/tot. prof. int. et techn.	36,6	24,4	32,9	27,6	32,7	30,2
Employés	9,7	6,9	8,7	9,1	6,8	8,6
Ouvriers et divers	0,0	0,0	0,4	1,0	1,4	0,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	732	577	566	1 420	355	3 650
ECOLES INGENIEURS						
Fonctionnaires supérieurs	1,8	1,5	2,4	4,3	3,6	2,7
Autres cadres supérieurs	5,4	3,7	6,1	7,6	5,4	5,7
Ingénieurs	70,7	89,3	68,6	83,7	76,8	78,4
Prof. ens. sup., chercheurs	2,6	0,1	1,1	1,1	1,5	1,1
Prof. certifié, agrégé	0,3	0,9	2,6	0,9	1,5	1,3
S/Tot. ing. et cadres sup.	80,8	95,5	80,8	97,6	88,9	89,3
PEGC, instituteur	0,0	0,2	0,4	0,0	1,2	0,3
Ens. non titul. (MA, MI)	4,6	0,4	5,0	0,4	3,9	2,6
Ens. secteur privé	5,0	0,6	2,8	0,9	1,3	1,9
S/tot. prof. interm. : ens.	9,6	1,2	8,2	1,3	6,4	4,9
Prof. interm. : fonct.	0,9	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Prof. intermédiaires	3,4	1,8	4,3	0,4	2,0	2,4
Techniciens	3,7	0,6	4,1	0,4	1,2	2,0
S/tot. prof. int. et techn.	8,0	2,4	8,6	0,8	3,2	4,5
Employés	0,9	0,7	0,6	0,3	1,1	0,6
Ouvriers et divers	0,7	0,1	1,8	0,0	0,4	0,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	939	1 643	1 818	1 676	915	6 991

Source : CEREG - Observatoire EVA 1987

particulier de l'enseignement (32 % de professeurs, 12 % de fonctionnaires supérieurs). En revanche, les diplômés qui demeurent dans leur région d'études, en province comme à Paris, accèdent peu à des emplois de professeurs (10 %) ou de la fonction publique administrative. Ceux qui restent "au pays" sont beaucoup plus fréquemment enseignants non titulaires ou titulaires, mais avec un certain déclassement (professeur de collège, instituteur), et employés ou ouvriers.

On observera enfin que les diplômés parisiens qui demeurent en Ile-de-France sont moins pénalisés que ceux de province : l'état du marché du travail parisien leur permet d'accéder plus facilement à des emplois de cadres supérieurs et surtout d'ingénieurs, ou de professions intermédiaires d'entreprises, mais les déclassements restent relativement élevés (17 %).

Les diplômés des écoles bénéficient, à l'instar des diplômés des autres formations, de la forte concentration du marché du travail dans la région parisienne. Cependant, même s'il existe, l'effet produit sur les structures d'emplois est bien moins profitable aux diplômés des écoles d'ingénieurs qu'à ceux des écoles de commerce parmi lesquels moins de la moitié des diplômés de province demeurant dans leur région accèdent à des emplois de cadres supérieurs contre 68 % de ceux qui optent pour la région parisienne. La migration d'une région de province à une autre n'entraîne qu'un léger plus sur la structure des emplois occupés (54 % de cadres supérieurs). Le marché du travail parisien apparaît ainsi comme particulièrement valorisant pour les diplômés des écoles de commerce. Cependant, les diplômés parisiens qui migrent vers la province sont dans une situation voisine de ceux qui demeurent en Ile-de-France. Dans tous les cas, les déclassements très importants demeurent faibles (moins de 10 %) et ce sont les déclassements sur les emplois intermédiaires qui font la différence entre les migrants - plus fréquemment cadres supérieurs - et ceux qui demeurent sur place.

Pour les diplômés des écoles d'ingénieurs qui, rappelons-le, sont très "migrants", l'efficacité des migrations régionales est moindre que pour les écoles de commerce. Seule la migration vers la région parisienne paraît ici produire un effet positif sur les emplois occupés par les diplômés de province mais les écarts demeurent faibles. De même, les diplômés parisiens qui restent en Ile-de-France ont une situation particulièrement favorable (97 % d'ingénieurs et cadres supérieurs) tandis que ceux qui migrent vers la province sont légèrement pénalisés (89 % de cadres supérieurs).

● **Migrations et salaires**

L'effet que produit la migration sur les structures d'emplois occupés par les diplômés de l'enseignement supérieur se traduit logiquement par un salaire moyen supérieur pour les migrants : le changement de région entraîne un gain d'environ 10 % par rapport au salaire moyen de ceux qui demeurent en emploi dans leur académie d'études. Mais là également, l'effet "parisien" se révèle particulièrement important : pour les diplômés de province, le gain engendré par une migration vers la région parisienne est très supérieur à celui provoqué par une migration vers une autre région de province. Les diplômés de province qui migrent vers Paris perçoivent un salaire moyen de 37 % supérieur à celui des diplômés occupés dans leur académie d'études, mais seulement de 16 % supérieur pour ceux qui changent de région en province. Ce phénomène est général pour tous les diplômés de province quel que soit leur diplôme. Cependant c'est la migration vers la région parisienne qui est surtout rentable, le fait de changer de région en province n'apportant fréquemment qu'un bénéfice limité, voire nul par rapport au salaire de non-migrants : c'est le cas en particulier des DUT secondaires (- 0,8 %), des maîtrises de sciences économiques-gestion-AES (+ 2 %), des grandes écoles d'ingénieurs (- 8 %), des ENSI-ENSAM (0 %), des ENI-INSA et autres écoles d'ingénieurs (+ 4 %).

Graphique 4
Salaires selon la migration,
le diplôme et l'origine
(Paris-province)

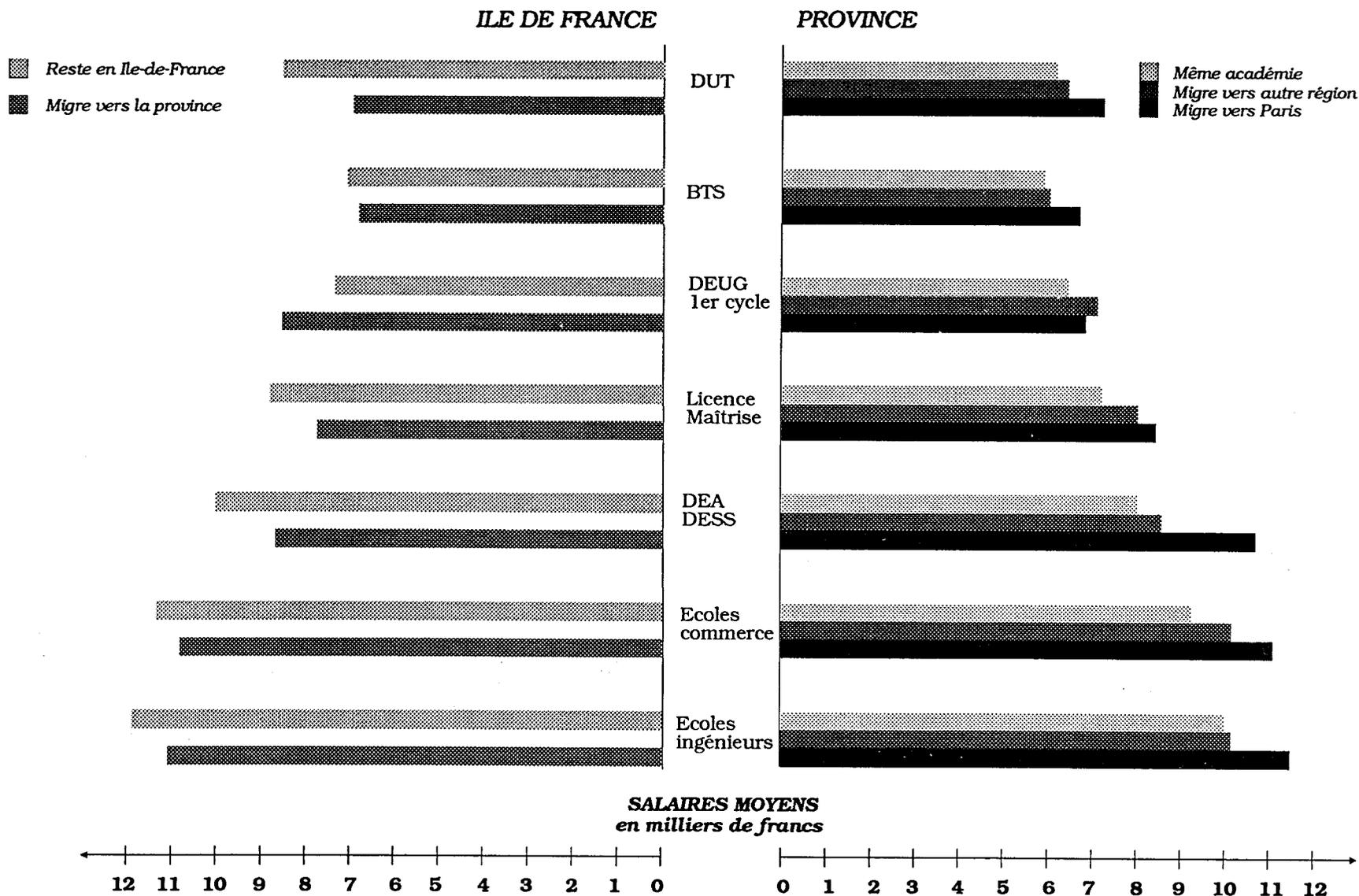


Tableau 22
Salaires moyens mensuels selon la migration géographique
et le lieu d'études par diplôme

(en francs)

Lieu d'études et diplôme	Lieu du premier emploi			TOTAL
	Même académie	Emploi vers IDF	Emploi vers autre région	
ILE-DE-FRANCE				
DUT Secondaire	8 267		7 794	8 136
DUT tertiaire	8 566		5 994	8 288
BTS Secondaire	7 086		6 672	7 012
BTS Tertiaire	7 025		6 853	7 010
DEUG du 1er cycle	7 364		8 545	7 466
Lic/Maitr/Sciences	9 351		8 237	9 150
Lic/Maitr/Droit-Sc. Polit.	9 393		9 344	9 387
Lic/Maitr/Sc.-éco-ge-AES	9 675		8 693	9 581
Lic/Maitr/ Lett-Sc. Hum.	7 710		6 991	7 522
DEA-DESS	10 024		8 785	9 802
HEC-ESSEC-ESCP, etc.	12 499		12 103	12 425
ESCAE				
Autres écoles	8 826		8 766	8 813
S/Tot. Ecoles Commerce	11 369		10 842	11 269
Grandes écoles Ingénieur	12 323		11 265	11 986
ENSI-ENSAM	11 494		10 993	11 229
ENI-INSA-Autres écoles	11 247		10 945	11 186
S/Tot. écoles Ingénieur	11 935		11 130	11 654
Total	9 156		9 058	9 137
PROVINCE				
DUT Secondaire	6 245	7 091	6 193	6 353
DUT tertiaire	5 965	7 409	6 498	6 279
BTS Secondaire	6 228	7 089	6 683	6 432
BTS Tertiaire	5 623	6 935	6 354	5 818
DEUG du 1er cycle	6 372	6 760	6 929	6 554
Lic/Maitr/Sciences	7 489	9 197	8 141	8 034
Lic/Maitr/Droit-Sc. Polit.	7 401	8 091	8 020	7 729
Lic/Maitr/Sc.-éco-ge-AES	7 658	8 930	7 808	7 923
Lic/Maitr/ Lett-Sc. Hum.	6 569	6 838	7 828	6 958
DEA-DESS	7 915	10 566	8 402	8 556
ESCL	10 461	11 649	14 642	11 975
ESCAE	9 765	11 216	10 318	10 462
Autres écoles	7 751	9 496	8 685	8 359
S/Tot. Ecoles Commerce	9 104	11 007	10 120	10 023
Grandes écoles Ingénieur	10 952	11 941	10 094	11 126
ENSI-ENSAM	10 175	11 376	10 170	10 723
ENI-INSA-Autres écoles	9 461	11 279	9 846	10 231
S/Tot. écoles Ingénieur	9 906	11 461	9 971	10 544
Total	6 633	9 125	7 722	7 345
ENSEMBLE				
DUT Secondaire	6 448	7 091	6 307	6 492
DUT tertiaire	6 566	7 409	6 456	6 629
BTS Secondaire	6 437	7 089	6 681	6 549
BTS Tertiaire	6 055	6 935	6 435	6 145
DEUG du 1er cycle	6 718	6 760	7 133	6 799
Lic/Maitr/Sciences	8 213	9 197	8 158	8 338
Lic/Maitr/Droit-Sc. Polit.	8 324	8 091	8 246	8 275
Lic/Maitr/Sc.-éco-ge-AES	8 519	8 930	7 920	8 430
Lic/Maitr/ Lett-Sc. Hum.	7 026	6 838	7 547	7 161
DEA-DESS	9 118	10 566	8 542	9 136
HEC-ESSEC-ESCP, etc.	12 380	11 649	12 519	12 365
ESCAE	11 260	11 216	10 621	11 070
Autres écoles	8 493	9 496	8 725	8 627
S/Tot. Ecoles Commerce	10 632	11 007	10 390	10 633
Grandes écoles Ingénieur	12 144	11 941	10 845	11 689
ENSI-ENSAM	10 911	11 376	10 539	10 898
ENI-INSA-Autres écoles	10 225	11 279	9 948	10 402
S/Tot. écoles Ingénieur	11 233	11 461	10 388	10 972
Total	7 586	9 125	8 023	7 875

Source : CEREQ - Observatoire EVA 1987

N.B. : Salaires nets moyens en mars 1987

Tableau 23

**Salaires moyens mensuels selon les emplois occupés et la migration géographique
(Ensemble des diplômés de niveaux I-II-III)**

(en francs)

Premier emploi après études	Lieu du premier emploi					TOTAL
	Même académie (province)	Province vers IDF	Province autre région	Reste à Paris	Migre Paris vers province	
Fonctionnaires supérieurs	7 886	8 445	8 214	9 300	8 762	8 498
Autres cadres supérieurs	9 547	10 728	9 880	11 848	11 448	10 870
Ingénieurs	10 176	11 371	10 460	11 944	11 331	11 166
Prof. ens. sup., chercheurs	8 613	9 000	8 252	8 512	9 733	8 822
Prof. certifié, agrégé	7 614	8 402	7 909	7 799	8 022	7 831
S/Tot. ing. et cadres sup.	9 143	10 722	9 373	11 255	10 238	10 235
PEGC, instituteur	6 256	6 634	6 423	7 435	6 893	6 572
Ens. non titul. (MA, MI)	5 913	7 009	6 552	6 301	6 303	6 144
Ens. secteur privé	6 591	7 482	8 028	7 830	8 430	7 198
S/tot. prof. interm. : ens.	6 164	6 894	6 770	7 153	7 063	6 498
Prof. interm. : fonct.	6 319	6 529	6 862	7 296	8 284	6 721
Prof. intermédiaires	6 851	8 486	7 307	8 829	7 646	7 654
Techniciens	6 607	7 702	6 744	8 085	7 576	7 056
S/tot. prof. int. et techn.	6 695	7 774	6 993	8 443	7 644	7 301
Employés	5 542	6 625	6 427	6 960	6 706	6 088
Ouvriers et divers	5 995	7 111	5 999	6 658	6 890	6 118
TOTAL	6 618	9 067	7 691	9 131	8 997	7 844

Source : CEREG - Observatoire EVA 1987

Les seules exceptions concernent les titulaires du DEUG ou d'un diplôme d'université de premier cycle, ceux d'une licence-maîtrise de lettres-sciences humaines et les diplômés d'une grande école de commerce de province (ESC de Lyon)(1) pour qui la valorisation est plus élevée à l'issue d'une migration en province que vers la région parisienne. On ne peut que rapprocher ceci de l'accès aux emplois de professeurs certifiés et agrégés pour les diplômés du deuxième cycle en lettres-sciences humaines qui sont répartis sur l'ensemble du territoire (Cf. ci-dessus). Il en va en partie de même pour les diplômés du premier cycle pour l'accès aux emplois d'instituteurs ou de professeurs de collège avec en outre un accès plus important à des emplois de cadres supérieurs (fonctionnaires et d'entreprises) et un moindre déclassement sur des emplois d'employés.

Pour les diplômés parisiens, il vaut mieux rester en région parisienne que de migrer en province. L'écart sur le salaire moyen est cependant d'importance limitée : les diplômés qui demeurent en emploi en Ile-de-France perçoivent un salaire moyen supérieur de 1 % environ à ceux qui migrent vers la province. L'écart le plus élevé concerne les titulaires d'un DUT tertiaire qui,

(1) Observation à prendre avec prudence compte tenu de la faiblesse des effectifs.

lorsqu'ils demeurent à Paris, perçoivent un salaire moyen supérieur de 43 % à ceux qui migrent vers la province.

Ainsi une grande partie des écarts observés dans les salaires moyens selon les migrations s'expliquent par des différences dans les structures d'emplois occupés selon que l'on demeure dans sa région ou que l'on migre vers la région parisienne ou vers une autre région de province.

Cependant, il existe un effet salarial propre au marché du travail parisien qui fait que pour des emplois équivalents (1) exercés en Ile-de-France, les emplois occupés par des diplômés de province ayant migré sont moins bien rémunérés que ceux des diplômés parisiens demeurés en Ile-de-France : ainsi les ingénieurs qui migrent vers Paris ont un salaire de 12 % supérieur à ceux qui demeurent dans leur région d'études, mais ce taux s'élève à 18 % pour les diplômés parisiens. De même les fonctionnaires supérieurs occupés à Paris ont des salaires supérieurs respectivement de 7 % et 17 %, les professions intermédiaires et techniciens de 15 % et 25 %. Même les emplois très déclassés (employés) bénéficient également d'un gain de 18 % et 25 % lorsqu'ils sont occupés en région parisienne par rapport à ceux occupés par des diplômés qui demeurent en province.

L'ensemble de ces observations explique la forte attraction qu'exerce le marché du travail parisien sur les diplômés de l'enseignement supérieur. Mais le gain apporté par un emploi en région parisienne n'est vraiment profitable que pour les catégories d'emplois pour lesquelles le marché du travail parisien apparaît déterminant : ainsi les professeurs certifiés et agrégés occupés en Ile-de-France ne bénéficient que d'un gain de 5 à 3 % par rapport à ceux qui restent "au pays".

(1) C'est-à-dire des emplois regroupés dans un même poste de la nomenclature utilisée (Nomenclature PCS de l'INSEE regroupée).

CONCLUSION

UN tiers des étudiants issus de l'enseignement supérieur occupent leur premier emploi après études dans une académie différente de celle où ils ont obtenu leur diplôme le plus élevé.

Cette mobilité géographique varie fortement d'une région à l'autre.

Certaines régions gardent sur place leurs diplômés qui y occupent leur premier emploi, d'autres pas ; certaines régions attirent un flux important de diplômés formés dans d'autres régions, et d'autres pas.

Ainsi l'Ile-de-France retient 80 % de ses diplômés (contre 64 % en moyenne) et en recrute beaucoup qui sont formés ailleurs : 32 % de ceux qui y prennent un premier emploi sont originaires d'une autre région.

A l'inverse l'académie de Poitiers ne conserve que 35 % des diplômés qu'elle a formés, mais 55 % de ceux qui y occupent leur premier emploi ont suivi leurs études dans une autre région.

■ ***Une première ligne d'interprétation de ces disparités est à chercher dans le rôle de l'offre de formation régionale***

Les deuxièmes cycles universitaires sont présents dans toutes les régions, les troisièmes cycles aussi, mais avec une forte polarisation sur l'Ile-de-France. Les sections de techniciens supérieurs ont une forte implantation locale, les instituts universitaires de technologie sont plus concentrés à l'intérieur d'une région. Beaucoup de spécialités de formation d'IUT et de STS ou d'écoles d'ingénieurs n'existent que dans quelques régions.

Ainsi 76 % des titulaires de STS trouvent leur premier emploi dans l'académie d'études contre seulement 64 % des titulaires d'IUT, et surtout 36 % des diplômés d'écoles d'ingénieurs. Il en va de même pour 72 % des diplômés d'un deuxième ou troisième cycle universitaire de lettres et sciences humaines, 69 % de droit ou sciences économiques, 66 % de sciences.

Les disparités entre académies montrent que certaines peuvent s'éloigner fortement de ces moyennes : l'académie de Montpellier conserve 35 % de ses titulaires d'IUT, contre 71 % dans l'académie d'Aix-Marseille.

L'analyse de la migration géographique des diplômés permet de dégager quatre groupes d'académies.

① Les trois académies d'Ile-de-France tiennent une place toute particulière. C'est la région qui conserve le plus de ses diplômés, et de plus elle absorbe une part importante des jeunes formés ailleurs. Le manque de diplômés se fait sentir en formation de niveau III dont on connaît les insuffisances d'offres en région parisienne. Mais il concerne aussi les écoles d'ingénieurs : l'Ile-de-France ne forme qu'un tiers des ingénieurs, alors que la moitié des diplômés d'écoles d'ingénieurs y trouve un emploi.

② Trois académies emploient plus de diplômés qu'elles n'en forment : Caen, Orléans et Dijon.

Ces académies ne produisent donc pas sur place le nombre de diplômés qu'elles engagent ensuite. Ceci peut résulter d'un certain dynamisme régional. La proximité de Paris où beaucoup d'étudiants sont venus achever des études n'est peut-être pas non plus étrangère à ce mouvement de retour.

③ Neuf académies ont un solde équilibré des entrées et sorties des diplômés après leurs études.

Pour les trois académies du Sud-Est, cet équilibre résulte d'une auto-suffisance. Aix-Marseille, Nice et Grenoble ont une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur plus élevée que la moyenne nationale. Mais la production de diplômés est plutôt inférieure à celle des académies de même composition. Il s'ensuit un taux élevé de rétention de leurs diplômés et un taux de recours aux diplômés formés ailleurs proche de la moyenne.

Les autres académies de ce groupe se situent à la périphérie du bassin parisien (Besançon, Clermont, Limoges, Nantes, Rouen, Poitiers). La proportion de diplômés de niveaux I à III dans la population active est inférieure à la moyenne nationale (sauf Limoges). Le fort mouvement d'entrée/sortie de diplômés de ces académies semble montrer qu'elles cumulent le double handicap d'une insuffisance de l'offre de formation régionale et d'une migration vers la région parisienne d'un certain nombre de diplômés qui viennent à manquer à ces régions.

En première approximation, on peut dire que Besançon, Nantes et Rouen manquent de diplômés universitaires formés sur place, Clermont et Poitiers se suffiraient à elles-mêmes (1).

Les déséquilibres dans les autres types de diplômes requièrent une interprétation plus prudente. Besançon produit plus de diplômés de niveau III industriel qu'elle n'en emploie, mais manque de jeunes de niveau III tertiaire (en particulier BTS). Clermont forme un nombre de diplômés de niveau III industriel ou tertiaire supérieur à ce qu'elle emploie.

④ Les autres académies emploient beaucoup moins de diplômés qu'elles n'en forment.

Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Rennes (auxquelles on peut adjoindre Strasbourg) se caractérisent simultanément par une proportion de diplômés dans la population active supérieure à la moyenne et une forte production de diplômés. Celle-ci est sans doute supérieure au seul renouvellement des besoins de la population active. C'est pourquoi ces régions ont tendance à moins garder leurs diplômés, et à en accueillir peu venant d'autres régions. On est dans une situation d'offre excédentaire de diplômés par rapport aux besoins régionaux qui impose une migration vers d'autres régions et limite fortement les possibilités d'accueil des diplômés des autres régions.

A l'inverse des précédentes, les académies de Lille, Nancy, Reims ont une proportion de diplômés dans la population active inférieure à la moyenne nationale. Pour combler ce retard,

(1) L'académie de Limoges est trop incomplète dans le champs de l'enquête pour qu'on puisse porter un diagnostic.

ces académies forment un nombre important de diplômés de niveau supérieur. Lille et Nancy attirent moins les diplômés que la moyenne nationale et gardent mieux leurs diplômés.

L'introduction du type de diplômes amène à préciser les déséquilibres éventuels de diplômés. Pour quatre académies (Bordeaux, Montpellier, Rennes, Toulouse) il s'agit surtout d'un excès de diplômés universitaires, alors que les autres académies seraient mieux équilibrées sur ce plan.

Pour sept académies sur neuf de ce groupe (sauf Lille et Strasbourg), il semble qu'il y ait un excès de diplômés des formations tertiaires de niveau III.

Enfin, et de façon assez naturelle, le nombre de diplômés d'écoles d'ingénieurs formés à Lille, Toulouse et Lyon est très supérieur aux nombres d'ingénieurs que ces régions emploient. Il en est de même avec les écoles de commerce de Bordeaux.

■ ***La mise en rapport de la production de diplômés avec la structure du marché du travail régional constitue une deuxième ligne d'interprétation***

La moitié des ingénieurs et cadres techniques diplômés de niveaux I et II dans la population active travaille en Ile-de-France. Cette région ne forme que 37 % des diplômés d'écoles d'ingénieurs, mais la moitié des diplômés d'écoles d'ingénieurs formés en France prennent leur premier emploi en Ile-de-France.

D'autres formes de mobilités professionnelles des étudiants sont liées à l'existence des concours nationaux de recrutement des fonctionnaires (enseignant et administratif) qui concernent particulièrement les diplômés des universités.

Pour tous les diplômés de niveaux I et II l'influence de la migration géographique est positive sur la structure des qualifications : la proportion d'ingénieurs et cadres supérieurs est systématiquement plus élevée parmi les étudiants migrants que parmi ceux qui ont pris leur premier emploi dans la région d'études. Même constat pour les diplômés de niveau III (DUT, BTS) : la proportion de professions intermédiaires (techniciens...), voire cadres supérieurs, est toujours supérieure parmi les diplômés migrants.

Les conditions d'accès aux emplois viennent confirmer le rôle en général positif de la mobilité géographique. La région parisienne tient à nouveau une place toute particulière. Ceci vaut pour ceux qui s'y forment, mais aussi pour ceux qui viennent y prendre leur premier emploi.

6,1 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont connu une durée totale de chômage d'un an au cours des trente-trois mois qui suivent la fin de leurs études. Cette proportion tombe à 4,3 % pour les diplômés originaires d'Ile-de-France qui y trouvent leur premier emploi et à 4,8 % pour ceux qui migrent en province.

Les diplômés originaires de province sont 7,6 % à subir plus d'un an de chômage s'ils demeurent dans leur académie d'études, 6,3 % s'ils migrent vers une autre région (hors Ile-de-France) et seulement 4,5 % s'ils choisissent la région parisienne. Quelques académies échappent à cette règle (Limoges, Rouen, Nantes, Orléans et Nancy).

Les académies du deuxième groupe (Caen, Dijon, Orléans) ont des proportions de chômeurs de plus d'un an inférieures à la moyenne. Ceci confirme le côté attractif de leur marché du travail pour les niveaux supérieurs.

Les caractéristiques du marché du travail des académies du troisième groupe sont très contrastées. A Aix-Marseille et Nice, la faible migration géographique existe sur fond de chômage important qui touche aussi les diplômés de l'enseignement supérieur : plutôt chômer au pays que... ! La situation est tout autre à Grenoble où le niveau de chômage des diplômés est très faible.

A Poitiers et Clermont, le taux de chômage des diplômés de l'académie est élevé : mieux vaut migrer. La situation est inversée à Besançon, Limoges et surtout Nantes et Rouen où le chômage des diplômés qui restent au pays est inférieur à celui des migrants. On est là sur des marchés du travail très étroits pour les diplômés de l'enseignement supérieur dont la diversité des spécialités et diplômes est forte.

Parmi les académies du dernier groupe, on doit distinguer les académies du Sud de la France (Bordeaux, Toulouse, Montpellier) - auxquelles on peut adjoindre Rennes - qui affichent un excès de diplômés universitaires. Leur proportion de chômeurs de plus d'un an est supérieure à la moyenne nationale. La migration géographique hors de ces académies a un rôle positif sur le chômage.

Les conditions sont tout autres dans les académies de Lille, Lyon, Reims et Strasbourg où la proportion de chômage est inférieure à la moyenne nationale. Le marché des emplois de niveau supérieur y demeure beaucoup plus favorable aux diplômés.

Nancy, avec une proportion moyenne de chômage, connaît une situation ambiguë : si la migration semble être bénéfique lorsqu'il y a un changement de région en Province, en revanche la migration vers Paris correspond à plus de chômage.

ANNEXE I

MÉTHODOLOGIE

■ *Le champ de l'enquête*

L'enquête du CEREQ réalisée en 1987 auprès des étudiants français issus de l'enseignement supérieur a concerné les diplômés en 1984 des instituts universitaires de technologie et des sections de techniciens supérieurs, les sortants d'un deuxième cycle universitaire ou d'une première année de troisième cycle en sciences, lettres et sciences humaines, droit, sciences économiques ou gestion, les diplômés des écoles d'ingénieurs (mis à part le CNAM et les écoles sous tutelle du ministère de la Défense) et des écoles de commerce reconnues par l'État.

Les formations médicales, paramédicales ou sociales, ainsi que les formations artistiques ont été exclues du champ.

Cette enquête s'est déroulée par voie postale complétée par des interviews auprès d'un échantillon de non-répondants à l'enquête postale. Le taux de sondage moyen est proche de un sur deux, le taux de réponse net est de 61 %. 26 000 questionnaires ont été exploités.

■ *Evaluation du flux de sortants de l'enseignement supérieur en 1984*

L'enquête du CEREQ ne couvre pas l'ensemble du champ "enseignement supérieur". De plus, quelques établissements n'ont pas participé à l'enquête et le taux de couverture varie de 86 % à 95 % selon les institutions.

Les effectifs ont été consolidés en augmentant les résultats de l'enquête de la part du champ non couvert ce qui a permis une évaluation correcte du nombre de diplômés au niveau régional.

Le tableau 1 (Flux de sortants de l'enseignement supérieur en 1984) comptabilise les sortants réels de 1984 diplômés de l'enseignement supérieur et ne tient pas compte des étudiants qui ont poursuivi des études à temps plein en 1984-1985 (1).

(1) Les étudiants qui poursuivent des études après 1984 parallèlement à l'exercice d'un emploi sont comptés avec les actifs.

Le diplôme retenu est le plus élevé obtenu en 1984, ou avant (1).

Pour mesurer le flux des diplômés sortant de l'enseignement supérieur, deux types d'évaluation des populations non couvertes par l'enquête sont possibles :

- afin de compléter le flux des diplômés issus des universités, on a pris en compte les effectifs de diplômés d'enseignement de premier degré et de diplômes d'État de docteur en médecine, pharmacie et odontologie, fournis par la DEP (n.i. DEP 86-22) ;
- le taux de couverture nul ou incomplet de certaines universités a conduit à évaluer le flux de sortants manquant à partir des statistiques de la DEP et de l'estimation de la répartition des diplômés par cycles et par disciplines. A cette évaluation a été appliqué le taux de poursuites d'études à temps plein en 1984-1985 par cycles et disciplines, calculé à partir des résultats de l'enquête.

De même, la consolidation du flux de sortants des IUT ou STS a été obtenue par les statistiques de diplômes de la DEP auxquelles ont été soustraites les poursuites d'études.

Les populations comptabilisées sont les suivantes :

- les diplômés de premier cycle (DEUG, DEUST, Diplôme universitaire de premier cycle) ;
- les diplômés de deuxième cycle (Licence, Maîtrise, MST, Diplôme des IEP) ;
- les diplômés de première année de troisième cycle - DEA ou DESS (non comptés les étudiants en emploi et qui ont poursuivi une thèse) ;
- les docteurs de troisième cycle (les étudiants qui ont poursuivi en thèse qu'ils aient ou non un emploi) ;
- diplôme universitaire non précisé (la spécialité du plus haut diplôme obtenu n'a pas été déclarée par l'étudiant) ;
- les diplômes d'État de docteur en médecine, pharmacie et odontologie ;
- les diplômés d'enseignement du premier degré ;
- les diplômés des instituts universitaires de technologie et des sections de techniciens supérieurs, avec la distinction des formations secondaires et tertiaires ;
- les diplômés des écoles d'ingénieurs (hors CNAM et écoles sous tutelle du ministère de la Défense) ;
- les diplômés des écoles de commerce reconnues par l'État.

(1) La priorité a été donnée au diplôme d'école de 1984 s'il existait une double inscription la même année à l'université et si le diplôme est obtenu.
Priorité au diplôme d'école obtenu **avant 1984** s'il est suivi, par exemple, d'un DEA obtenu en 1984.

ANNEXE II

LES INDICATEURS D'INSERTION

■ *Durée d'accès à l'emploi*

Le passage des garçons par le service national, la préparation des concours de l'enseignement pour nombre d'étudiants des universités expliquent que l'étalement de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur s'étende sur plusieurs années. La durée d'accès à l'emploi mesure l'intervalle de temps entre le dernier diplôme ou concours obtenu avant juin 1984 et l'entrée dans le premier emploi (les emplois de vacances ou les stages liés à la formation ne sont pas considérés comme un emploi), en déduisant les périodes de service national ou d'études à temps plein (pour plus de détails voir *Formation Emploi* n° 18, avril-juin 1987, page 91). Les tableaux 10 et 11 fournissent la proportion des jeunes en emploi en moins d'un an.

■ *Accès à un emploi stable*

Le premier emploi occupé peut être stable (contrat à durée non limitée, fonctionnaire...) ou précaire (contrat à durée limitée, intérim, vacation...). Les tableaux 10 et 11 fournissent la proportion de jeunes qui ont accédé directement à un premier emploi stable, et ceux qui y ont accédé après passage par un ou plusieurs emplois précaires. Cette transition a pu se faire par mobilité interne (titularisation...) ou externe (changement d'entreprise).

■ *Durée de chômage*

La précarité éventuelle des premiers emplois peut entraîner un passage plus ou moins important par la recherche d'emploi. C'est pourquoi on a totalisé les périodes de chômage connues par les jeunes entre juin 1984 et mars 1987. Les tableaux 12 et 13 indiquent la proportion de jeunes diplômés dont la durée totale de chômage a été supérieure à un an.

CEREG

Dépot légal troisième trimestre 1990

- N° 47 - **Quelle dynamique d'évolution de la formation professionnelle continue dans les secteurs d'activité ? (1973 - 1985)**
Février 1989 (150 F)
- N° 48 - **Types d'entreprises et transformations de l'emploi (POETE)**
Février 1989 (7 fascicules - 30 F l'unité ou 150 F l'ensemble)
- N° 49 - **Dossier Formation et Emploi
Niveau IV de formation et baccalauréats professionnels**
Avril 1989 (150 F)
- N° 50 - **Ressources humaines et réussite économique.
Comparaison internationale (USA, Italie, Allemagne,
Japon-Corée du Sud)**
Août 1989 (150 F)
- N° 51 - **Formation continue et compétitivité économique
Rapport de mission au secrétaire d'État
à la formation professionnelle**
Septembre 1989 (120 F)
- N° 52 - **L'Après Bac. Itinéraires et réussite
après trois ans d'études**
Octobre 1989 (150 F)
- N° 53 - **Renouvellement des qualifications et de la gestion des
ressources humaines dans les banques et les assurances**
Février 1990 (120 F)
- N° 54 - **Les analyses du travail : enjeux et formes**
Mars 1990 (120 F)

Pour tout renseignement concernant les publications du CEREQ

s'adresser à la librairie

☎ (1) 45.75.62.63 poste 260

Combien les régions forment-elles de diplômés de l'enseignement supérieur ? Pour qui les forment-elles ? Où les étudiants vont-ils prendre leur premier emploi après leurs études ? Peut-on parler d'un marché du travail national des jeunes diplômés ? Si on connaît le nombre de diplômes d'enseignement supérieur délivrés, il est en revanche difficile d'estimer la production réelle de diplômés par région. Dans une première partie, l'enquête effectuée par le CEREQ en 1987 a permis de faire une évaluation correcte du flux de diplômés par académies (doubles comptes et poursuites d'études vers d'autres institutions exclus). Les disparités entre régions sont très importantes qu'il s'agisse du volume ou de la structure du flux de diplômés sortant de l'enseignement supérieur. La deuxième partie s'est attachée à relier les flux de diplômés régionaux au lieu d'exercice du premier emploi après la sortie des études. Les migrations interrégionales ainsi observées ont permis de montrer la capacité des régions à conserver leurs diplômés et à en attirer en provenance des autres régions. En ressortent des situations d'excédent, de déficit ou d'équilibre en diplômés des différents niveaux et spécialités. Pour une part, ces migrations résultent de l'inégale répartition de l'offre de formation sur le territoire. Y contribue aussi la situation particulière de certains marchés du travail (ingénieurs par exemple dont 50 % sont situés en Ile-de-France ou au contraire fonctionnaires et en particulier professeurs dont la répartition est plus diffuse sur le territoire). Dans tous les cas la migration produit un effet positif sur l'emploi qui se traduit en particulier par un accès plus fréquent à des emplois de cadres supérieurs ou des professions intermédiaires. L'attraction qu'exerce la région parisienne s'explique tant par la qualité des emplois que par les rémunérations proposées.

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

9 rue Sextius Michel

75015 PARIS

☎ (1) 45.75.62.63

PRIX : 110 F